LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 296 ★ Nuageux avec neige dispersées. Max.: 2. **Détail page 6.** Montréal, mercredi 23 décembre 1987

extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents
Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents **50 CENTS**

VIRLION
Luxueuse lingerie...
2035, rue Crescent, Montréal 843-3916

Recherche spatiale

Une agence « fantôme » distribue déjà les contrats

Le Québec doit se contenter de la sous-traitance

MICHEL VASTEL

EXCLUSIF

OTTAWA — Le cabinet fédéral a renoncé, « pour un avenir prévisible », à trancher entre la capitale nationale et la région métropolitaine comme site de sa nouvelle Agence spatiale. Mais une « agence fantôme », comme on l'appelle dans la bureaucratie fédérale, a déjà pris le contrôle de toute la politique spatiale canadienne.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, c'est le « Comité interministériel de coordination », officiellement chargé de mettre en place la nouvelle agence et de lui trouver un président, qui fait fonction de NASA canadienne et distribue tous les contrats reliés au budget canadien de l'espace.

Le docteur Arthur Collin, conseiller scientifique du gouvernement, et David Low, sous-ministre aux Sciences et à la Technologie, ont tellement pris le contrôle que le directeur de la Division de l'espace au CNRC, Gerry Lindberg, de même que son directeur du Bureau des projets dans l'espace, Karl Doetsch, ont été logés dans les bureaux mêmes du ministère des Sciences et de la Technologie à Ottawa. Parlant lui-même de « l'agence spatiale fantôme », un cadre du CNRC avoue: « On ne prend plus aucune initiative sur tout ce qui touche à l'espace, il faut que ça passe par l'équipe de transition (de MM. Collin et Low) ». Même le contrôle du « programme des astronautes » du CNRC a été repris par le groupe de transition.

Et au cours d'une réunion du comité éxécutif de la Société de développement de la région d'Ottawa-Carleton (le versant ontarien de la capitale nationale), le président directeur général, Keith McGruer, a confié à ses collègues qu'il avait obtenu l'assurance de responsables politiques fédéraux que « le cabinet fédéral a renoncé à annoncer la création de l'Agence, au moins pour un avenir prévisible ».

Pendant ce temps-là, les contrats pour la participation canadienne à la station orbitale américaine se distribuent, en quasi-totalité, au Canada anglais. C'est Spar Aerospace, de Toronto, qui a été nommé maître d'oeuvre et tous les travaux de conception se font au Centre de Weston, en Ontario. Jusqu'ici $ 36 millions ($ 41 millions d'ici la fin de l'année fiscale) ont été distribués au consortium qui comprend McDonald Dettwiler, de Richmond en Colombie-Britannique, SED Systems, de Saskatoon, Canadian Astronautics, d'Ottawa, et CAE Electronics, de Montréal. Les fonctionnaires fédéraux ont récemment demandé à Spar d'y ajouter IMP, de Halifax, une entreprise qui avait mal accepté qu'on lui préfère Canadair pour le contrat d'entretien des F-18.

CAE Electronics, de Montreal, sera responsable de la fabrication d'un simulateur pour l'entraînement des astronautes qui opèreront la « station service de l'espace » construite par le Canada. Mais tous ses contrats dépendent de Spar, de Toronto, alors que McDonald Dettwiler a eu l'assurance en juillet dernier, du ministre des Sciences, Frank Oberle, lui aussi de Colombie-Britannique, qu'elle sera « responsable de la distribution de $ 50 millions de contrats en Colombie-Britannique ».

C'est un autre contrat de $ 9,5 millions attribué à Spar aerospace Ltd, de Weston (Ontario) par le ministrère des Approvisionnements et

Voir page 10 : Agence

Photo AP

Trois soldats israéliens gardent un square de Bethléem où s'élève un immense sapin décoré pour Noël. La sécurité a été renforcée dans cette ville à l'approche des Fêtes.

Washington durcit le ton envers Israël

TEL AVIV (Reuter) — Le ministre de la Défense Yitzhak Shamir a affirmé hier qu'Israël ne lésinerait devant aucun moyen « légal » pour rétablir l'ordre dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupées, où deux semaines d'agitation palestinienne ont fait 23 morts à ce jour.

La violence de la répression israélienne a fait l'objet d'une nouvelle critique américaine, inhabituellement dure.

Le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a demandé, sur un ton notablement sévère pour Israël, que soit rapidement mis fin à l'agitation.

Hier, en soirée, le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné les pratiques et politiques israéliennes dans les territoires occupés.

La résolution a été adoptée par 14 voix contre aucune et l'abstention des États-Unis.

Faisant part de la « vive préoccupation » des Américains

Voir page 10 : Washington

Jacques Parizeau

Les libéraux attendent Parizeau de pied ferme

BERNARD DESCOTEAUX

QUÉBEC — Jacques Parizeau est attendu de pied ferme par les libéraux de Robert Bourassa qui lui promettent un accueil de première classe, avec « des réponses qui vont le frapper en pleine figure » dès qu'il s'avisera de mettre les pieds à l'Assemblée Nationale.

Les commentaires formulés par les ministres libéraux, hier, indiquent en effet que ceux-ci ne craignent d'aucune façon le retour en politique active de l'ancien ministre des Finances à la tête du Parti québécois.

« J'ai hâte de le voir à l'Assemblée nationale », disaient chacun leur tour les ministres Paul Gobeil, Michel Gratton et Marc-Yvan Côté alors qu'ils arrivaient hier matin à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. L'adversaire est redoutable mais présente des faiblesses majeures, notaient-ils sur le ton fébrile de quiconque veut engager le combat.

L'ancien ministre péquiste des Finances devra répondre de son laxisme administratif, promettait tout d'abord M. Gobeil, président du Conseil du trésor, qui voit le déficit budgétaire laissé en héritage par le Parti québécois comme le talon d'Achille de M. Parizeau.

« Il a été un administrateur pour le moins prodigue qui a fait preuve de laxisme dans ses décisions», a poursuivi M. Gobeil. Convenant que M. Parizeau ne portait pas seul le poids de toutes les décisions du gouvernement Lévesque, il a noté que sur le plan budgétaire il «était un élément pesant ».

Il y a des choses que tout ministre des Finances doit prévoir. L'erreur principale de M. Parizeau a été de ne pas prévoir la récession de 1982 de

Voir page 10 : Les libéraux

Le Mouvement Desjardins réplique aux assureurs

Que les courtiers vendent de l'immeuble !

SERGE TRUFFAUT

Le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, réfute de manière catégorique et en bloc les allégations des compagnies québécoises d'assurances selon lesquelles leur avenir est mis en péril par la vente directe d'assurances dans les caisses populaires Desjardins.

Contrarié par les propos tenus à la fois par un bon nombre de présidents de sociétés d'assurances et par les associations de courtiers, le numéro 1 du Mouvement a même qualifié de « vieilles chansons » les arguments qu'ont présentés tous ces intervenants dans la défense de leur dossier.

Soutenant que la vague du décloisonnement est irréversible, M. Béland suggère plus précisément aux courtiers de grimper dans le bateau et de s'impliquer à fond de train dans les services financiers. Ainsi, le président du Mouvement Desjardins ne voit pas pourquoi un courtier d'assurance n'agirait pas, par exemple, comme agent immobilier.

Le problème qui se pose cependant à l'ensemble des intermédiaires réside justement dans le fait que les gouvernants n'ont procédé jusqu'à présent qu'au décloisonnement institutionnel. Une fois de plus, le décloisonnement des systèmes de distribution n'a pas encore été effectué.

D'ailleurs, le ministre délégué à la Privatisation et aux Finances, M. Pierre Fortier, a souligné lui-même cet aspect dans le livre blanc sur la réforme des institutions financières, déposé plus tôt cet automne.

Il y est noté que le décloisonnement « n'a pas été réalisé complétement dans le cas des intermédiaires... Les règles qui les régissent remontent à une époque où l'exclusivité de l'acte d'exercice était le pendant du décloisonne-

Voir page 10 : Courtiers

Le bilan du naufrage s'élève à 1,540 morts

MANILLE (AP) — Les recherches pour retrouver d'éventuels survivants du naufrage du ferry philippin Dona Paz se sont poursuivies hier en mer de Chine, mais sans espoir.

Sans que l'on sache exactement le nombre de passagers embarqués sur le bateau, le bilan était toujours d'environ 1,540 disparus. La journée d'hier a été toutefois marquée par un petit miracle : un pêcheur a retrouvé un petit garçon de quatre ans accroché à un tronc d'arbre, rescapé du naufrage.

La présidente des Philippines Mme Cory Aquino a déclaré qu'il s'agissait d'une « tragédie nationale » et elle a demandé aux Philippins fortunés d'envoyer de l'argent aux familles. Elle a aussi annoncé l'ouverture d'une enquête sur les causes de l'accident.

Le petit garçon est le 27e survivant de la catastrophe, l'une des plus importante du siècle. C'est le seul qui a été retrouvé depuis dimanche, lorsque 26 autres passagers ont été sauvés.

Voir page 10 : Le bilan

Près de 1,500 cas d'abus sexuels et 26 enfants morts battus l'an dernier

Québec n'entend plus les cris des enfants maltraités

ISABELLE PARÉ

Les enfants M. ont aujourd'hui 10 et 12 ans. Il aura fallu huit ans pour que le garçon et la fillette soient retirés de leur foyer, battus par leur père depuis l'âge de quatre et six ans. Refusant « de briser le lien avec la mère », le système avait fait fi de signalements répétés venant de voisins et de professeurs. Pour couronner le tout, une ordonnance d'hébergement finalement émise par la Cour en juin 1986 n'avait toujours pas connu de suite en mars 1987.

Débordé, le réseau de protection de la jeunesse a mal à son système. Indigestion de listes d'attente, défaillances face aux enfants en détresse, nausées administratives, etc. Son chien de garde, le Comité de protection de la jeunesse (CPJ) qui rendait récemment un rapport sombre sur l'état de santé du réseau, a tenté de poserquelques diagnostiques.

Au banc des accusés : les procédures judiciaires inadéquates, les délais impardonnables, les listes d'attente gonflées à bloc, le manque de fonds et plus encore. Pressée de questions, la ministre Lavoie-Roux rétorquait en chambre que le problème ne se limite pas au manque d'argent et qu'une révision globale du système s'impose.

Avec raison. L'an dernier, 26 enfants dont la majorité avaient moins de cinq ans, sont morts à la suite de brutalité ou de négligence de la part de leurs parents. Trois d'entre eux étaient connus des DPJ et quatre du réseau des services sociaux. Les 19 autres ont glissé entre les mailles du filet que constitue le réseau de protection de la Jeunesse. Un filet que plusieurs considèrent bien mince.

Bien qu'exceptionnel, le cas des enfants M. trahit bien le malaise qui guette le réseau.

Des milliers d'autres enfants se sont ajoutés aux interminables listes d'attentes des DPJ, dont 1,442 cas

Voir page 10 : Québec

AUJOURD'HUI

GOSSET À SON PROCÈS

L'agent Allan Gosset devra répondre à une accusation d'homicide involotaire. **Page 3**

DUTOIT AU MET

Charles Dutoit a fait ses débuts de chef d'orchestre au *Metropolitan Opera* de New York. Notre critique Carol Bergeron y était. **Page 11**

LE CANADA EST CHAMPION

L'équipe olympique de hockey du Canada a signé une page d'histoire, hier, en remportant le tournoi des Izvestia. **Page 18**

SPEC ELECTRONIQUE
Les Idées Cadeaux Dutoulin
Montréal: 8390 ST-HUBERT (au sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122
Laval: 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3322
TOSHIBA
BALADEUR KT-4017
STÉRÉO AM/FM
CASSETTE
SONY
RADIO-RÉVEIL ICF-A15W AM/FM
FONCTIONNE SUR PILES 4 X AA
SANYO
TÉLÉPHONE CT-211
VOLUME D'ÉCOUTE
AU CHOIX:
69.95$

Refonte en cours de la carte électorale québécoise

Les Inuit pourraient avoir droit à la 125e circonscription électorale

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Les Québécois habitant au nord du 55e parallèle de latitude, les Inuit en fait, pourraient avoir droit à leur propre circonscription électorale, en vertu de la mise à jour de la carte électorale du Québec.

Dès les prochaines élections générales, les quelque 3,000 électeurs Inuit pourraient ainsi, pour la première fois, élire l'un des leurs à l'Assemblée nationale, où il occuperait le 125e et dernier siège que la loi permet de créer.

En tout cas, à la suite des représentations qui lui sont faites, la Commission de la représentation électorale jongle sérieusement à ce projet, a appris LE DEVOIR. Son président et directeur général des élections, Me Pierre-F. Côté, dit que deux solutions sont possibles :

■ la Commission peut attribuer la 125e circonscription aux Inuit, s'il est encore disponible au terme de la refonte en cours;

■ ou elle peut suggérer que la loi prévoit une troisième circonscription d'exception. Celle des Îles-de-la-Madeleine est déjà inscrite dans la loi. Et le rapport préliminaire de la Commission, publié le 15 septembre dernier, propose d'en ajouter une deuxième, celle de l'Ungava.

M. Côté a été sensibilisé de plus près aux problèmes particuliers des Inuit en participant, à titre de consultant, à la consultation de l'ensemble des électeurs du Nouveau-Québec résidant au-delà du 55ème parallèle, le 1er octobre dernier. Cette aide fut un succès et les services de M. Côté sont à nouveau requis par le groupe de « Citoyens pour un gouvernement responsable », qui a obtenu la majorité des votes, en vue de l'élection des membres du groupe de travail qui rédigera la constitution de l'Assemblée régionale. Vendredi dernier, à la demande du premier ministre, l'Assemblée nationale a autorisé le directeur général des élections à fournir toute l'assistance requise, dans le respect des lois du Québec et de l'entente de la Baie James.

La Commission de la représentation électorale a entrepris au début de ce mois des audiences publiques dans les différentes régions du Québec, dans le but de consulter les députés, les électeurs et les organismes intéressés.

Dans un mémoire présenté par leurs principaux organismes (Société Makivik, Administration régionale et Commission scolaire Kativik, Institut culturel Avataq), et les maires des 14 villages, les Inuit font valoir que l'actuel découpage de la carte n'offre pas une représentation politique adéquate de la région située au nord du 55e parallèle. Cette région couvre le tiers de la superficie du Québec, mais ses citoyens font partie du comté d'Ungava, dont la majorité vit au sud du 55ème. Pourtant, il s'agit de deux régions complètement différentes, et une vaste partie de la région, non organisée en municipalités, est sans député à Québec.

À l'appui de leur demande, les Inuit font valoir les précédents des Iles et d'Ungava, la latitude qui est laissée à la Commission et le caractère particulier de la région : géographie, climat, écologie, économie, histoire et peuple distincts, « qui ont créé une communauté d'intérêts propre aux habitants de la région ». Ils proposent donc de créer le comté de Nunavik, pour la région au nord du 55ème, y compris toutes les collectivités et municipalités situées dans ses limites géographiques. Ce comté compterait à l'heure actuelle quelque 3,000 électeurs.

Dans son rapport préliminaire, la Commission propose l'ajout de deux nouveaux comtés (en périphérie de Montréal, Tekakwitha, formée de Brossard, sur la rive sud, et Marsan, formée en partie de Terrebonne et de L'Assomption, sur la rive nord) aux 122 actuels, la modification de 47 circonscriptions et une deuxième circonscription d'exception, Ungava, qui a perdu beaucoup de citoyens par suite de la fin des travaux de la Baie James. En vertu de la loi, une circonscription doit rassembler entre 27,600 et 46,000 électeurs. Sur l'île de Montréal, la désertion du centre-ville amène des changements à 14 des 33 comtés.

Les propositions soulèvent toutes sortes de commentaires et des contre-propositions diverses. A Verdun, le maire Raymond Savard s'oppose à ce que ce nom de comté disparaisse au profit de celui de Marguerite-Bourgeoys. D'autres en ont contre le fait que deux petits comtés du centre-ville de Montréal (Sainte-Marie et Saint-Jacques) soient fondus en un seul, au nouveau nom de Lacoste. La Rive-Sud de Québec réclame pour elle le 125e comté que la Commission peut créer. Juste à côté, on lui dit avec emphase : Ne touchez pas à la Beauce.

Plusieurs députés sont aussi sur un pied de guerre, estimant que des changements proposés viennent de technocrates qui ne sont pas sortis de leurs bureaux. Le député libéral de Rousseau, M. Robert Thérien, clame que son comté est tailladé sans logique; son collègue de La Peltrie, M. Lawrence Cannon, admet que l'on mette fin au tripotage des comtés (gerrymandering), mais il dit que l'on va à l'autre extrême. Les députés ont le sentiment d'être confinés à un rôle d'acteurs sans aucune influence, soutient-il.

Pourtant, après les citoyens et les groupes, les députés auront ample occasion de faire entendre leurs doléances. En effet, une commission parlementaire étudiera le rapport de la Commission, les 2, 3 et 4 février prochain.

Outre M. Côté, la Commission comprend deux commissaires, MM. Guy Bourassa et Marc-André Lessard. Permanente et indépendante du gouvernement, elle répond directement de ses gestes à l'Assemblée. Elle doit agir de manière neutre et impartiale, et tenir compte du principe de l'égalité des votes des électeurs. Des délais sont prévus pour la consultation mais ses décisions sont finales et sans appel. Son rapport final est attendu pour la fin du printemps et la nouvelle carte sera en vigueur aux prochaines élections générales.

Le Québec est divisé dorénavant en seize régions administratives

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le gouvernement québécois a modifié en profondeur hier la carte des régions, créant dans la région métropolitaine de Montréal quatre nouvelles régions: Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Laval.

Le Conseil des ministres a en effet entériné hier matin, à sa dernière réunion de 1987, une proposition en ce sens de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Celle-ci crée aussi une nouvelle région avec la Rive-Sud de Québec et divise en deux régions distinctes le Bas-Saint-Laurent-/Gaspésie.

Cette nouvelle carte des régions qui était à l'étude depuis déjà quelques années porte de dix à seize le nombre de régions administratives. La première carte des régions avait été adoptée en mars 1966 et n'avait été retouchée que légèrement depuis lors.

Le ministre responsable de l'OPDQ, Marc-Yvan Côté, a présenté la nouvelle carte hier en notant que le nouveau découpage avait été longuement mûri et réfléchi, faisant allusion aux nombreux débats et multiples hésitations qu'il a dû vaincre dans de nombreux ministères. Par exemple, on n'a décidé qu'au dernier moment à instituer Laval en région autonome.

« Ce ne seront pas des coquilles vides », a dit en conférence de presse M Côté. La nouvelle carte permettra une meilleure action des ministères, mais surtout facilitera, croit-il, la concertation entre une région et le gouvernement.

Avec le temps, les régions administratives sont devenues des régions socio-économiques significatives, a expliqué le ministre. Pour rendre efficace la concertation entre les agents socio-économiques d'une région et le gouvernement, il fallait faire en sorte que les régions correspondent aux réalités socio-économiques. C'est notamment l'effet recherché par la division de la région de Montréal en cinq régions autonomes.

En ayant des régions découpées de façon plus naturelle, il sera plus facile de tenir des sommets et de conclure avec les régions des ententes-cadre de développement. Dans la foulée des sommets régionaux, le gouvernement cherche désormais à conclure de telles ententes qui détermineront pour une durée de quatre ans les axes de développement d'un région. Une première entente de ce genre a été signée avec l'Abitibi. Une autre est en négociation avec la Montérégie.

Les nouvelles régions serviront de base par ailleurs à l'action du gouvernement lorsqu'il s'agira de dispenser des services et de planifier l'action des ministères. Il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement implante des bureaux régionaux de ses ministères dans chacune de ses nouvelles régions, a prévenu M. Côté qui voit déjà à l'horizon les batailles pour déterminer les « capitales » des nouvelles régions. En principe, les ministères redéploieront leurs effectifs régionaux sans les augmenter.

Les principaux changements apportés à la carte sont les suivants:

• Montréal: cette région est limitée au territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

• Laval correspondra au territoire de la Ville de Laval. Elle ne fera pas partie de la région Lanaudière comme on le prévoyait. Elle n'englobera pas non plus le territoire de la MRC des Moulins (Terrebonne) comme le voulaient plusieurs élus de cette municipalité.

• Lanaudière comprendra les MRC Les Moulins, L'Assomption, Montcalm, Joliette, D'Autray, Matawinie.

• Laurentides comprendra les MRC de Les Laurentides, Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Thérèse-de-Blainville, Argenteuil, Antoine-Labelle, Mirebel et Deux-Montagnes.

• Montérégie comprendra tout le territoire au sud de l'île de Montréal, depuis Vaudreuil jusqu'à Sorel en passant par Granby.

• Québec-Sud comprendra les MRC de Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins, Chutes-de-la-Chaudière, Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beau-Sartigan, Lotbinière, L'Amiante.

• La Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine comprendra les MRC de Bonaventire, d'Avignon, Pabok, Côte-de-Gaspé, Denis-Riverin et Iles-de-la-Madeleine. La frontière avec le Bas-Saint-Laurent sera située à Cap-Chat.

Les autres régions voient leurs frontières retouchées légèrement, question souvent de faire en sorte qu'elles correspondent aux frontières des MRC. Dans quelques cas, des municipalités régionales étaient divisées entre deux régions.

Les Canadiens rejettent la politique de défense

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Les Canadiens en général appuient la politique étrangère du gouvernement fédéral mais désavouent carrément le projet de politique de défense du ministre Beatty déposée en juin dernier.

C'est ce qui ressort d'un sondage de l'Institut Nord-Sud réalisé entre le 9 et le 19 octobre dernier et dévoilé hier. L'enquête tient lieu de bilan de fin d'année de l'Intitut et est publiée dans *Revue 1987 — Optique 1988.*

Elle révèle que, dans le domaine de la défense et de la sécurité, la population a une vision tout à fait différente de celle du ministre Perrin Beatty qui recommandait en juin dernier un imposant programme d'achats militaires, dont l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire.

Les Canadiens, eux, préconisent un éventail plus large de solutions pour assurer la sécurité internationale. Leurs priorités vont au contrôle des armements, au désarmement, à la coopération internationale, au règlement des conflits, aux opérations de maintien de la paix plutôt qu'à la course aux armements.

« Le danger de l'agression soviétique, que le gouvernement fédéral a présenté en 1987 comme le principal objet de sa politique de défense et la raison-d'être d'un programme de défense de 15 ans jamais vu auparavant, a été coté comme le moins important (61 %) des 13 sujets de préoccupation à considérer et est venu bien après un comportement agressif ou capricieux de la part des États-Unis sur le plan de leur politique étrangère », lit-on.

Les Canadiens recommandent plutôt de renforcer la puissance économique et commerciale du pays (48,7 %), puis de prendre position de facon plus fréquente dans les questions internationales (31,5 %), de dépenser davantage pour l'aide aux pays en développement (10,4 %) et finalement d'augmenter nos forces armées (6,2 %).

Face à plusieurs problèmes, la majorité des 1,210 personnes ont suggéré la voie du multilatéralisme comme une des principales solutions.

L'attitude générale réjouit visiblement les gens de l'Institut qui soulignent aussi que ce courant a su inspiré le réexamen de la politique étrangère du Canada qui a pris fin en septembre dernier avec la réponse du gouvernement au rapport du comité permanent sur les Affaires étrangères et le commerce extérieur.

Seul secteur où Ottawa est plus agressif que la population : le problème de la dette des pays en développement. À ce chapitre, les Canadiens perdent de leur générosité. Ils tiennent responsables les dirigeants et la population des pays en développement, misent sur les organismes internationaux pour trouver des solutions et s'opposent en général (moins au Québec) à l'effacement de ces dettes par les banques ou le gouvernement.

L'environnement reste encore la première préoccupation des gens (98 %). Ainsi, le Canada a pris une part active dans les travaux de la Commission des Nations unies sur l'environnement, qui a remis son rapport cette année. Depuis, Ottawa a formé un groupe réunissant les provinces et le secteur privé pour en assurer le suivi. Seul point noir, l'absence d'accord sur les pluies acides avec les États-Unis.

L'enquête révèle par contre que la lecture de l'opinion publique faite par le gouvernement en 1987 n'a pas toujours eu cette exactitude, en particulier sur quelques dossiers délicats et fondamentaux comme les réfugiés et le libre-échange.

Ainsi la population canadienne reste ouverte à l'égard des réfugiés même économiques, contrairement à ce qui a été maintenu l'été dernier après l'arrivée d'un groupe de réfugiés sur les côtes de la Nouvelle-Écosse.

Les gens sont toujours d'accord pour admettre les gens fuyant la répression politique, les guerres civiles ou la misère, un dernier critère qui déborde largement la définition stricte de réfugié.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Étude du Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L.R.Q. ch. A-2.1, article 179.1)

La Commission de la culture s'est chargée d'étudier le Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. ch. A-2.1, article 179.1).

Toute personne ou tout organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de la culture au plus tard le 29 janvier 1988.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus et tiendra des auditions publiques à compter du 9 février 1988. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

Madame Marie Tanguay
Secrétaire de la Commission de la culture
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau RC. 17
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216
Bélinographe : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Loi sur les élections scolaires et Loi sur l'instruction publique

La Commission de l'éducation est chargée d'étudier le projet de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et le projet de loi 107, Loi sur l'instruction publique. La Commission tiendra des auditions publiques à compter du 15 mars 1988.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de l'éducation, au plus tard le 29 février 1988.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

Monsieur Tônu Onu
Secrétaire de la Commission de l'éducation
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau RC. 17
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216
Bélinographe : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Étude du document intitulé "Pour une politique de sécurité du revenu"

La Commission des affaires sociales est chargée d'étudier le document intitulé "Pour une politique de sécurité du revenu" déposé à l'Assemblée nationale le 10 décembre 1987. La Commission tiendra des auditions publiques à compter du 22 février 1988.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission des affaires sociales au plus tard le 1er février 1988.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

Me Denise Lamontagne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau RC. 17
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216
Bélinographe : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

Audiences au printemps

Le comité sur le racisme est bien accueilli

CAROLE BEAULIEU

Les représentants des minorités visibles du Québec ont accueilli favorablement l'annonce de la composition du comité d'enquête spécial chargé d'étudier les relations entre la police et les communautés culturelles.

« La composition du comité est excellente », a déclaré hier le directeur du Centre de recherche sur le relations interraciales (CRARR), M. Fo Noemi.

« Le comité représente bien les minorités. Le choix est excellent », a commenté la directrice des programmes communautaires du YMCA métropolitain, Mme Sylvana Anyana.

« Satisfaits » de la composition du comité, quelques organismes ont toutefois manifesté des inquiétudes quant aux ressources financières dont il disposera, aux suites réelles qui seront données à ses recommandations et à la collaboration que lui accorderont les forces de police.

Le budget du comité est toujours inconnu. Le président de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ), M. Jacques Lachapelle, a estimé hier que des données financières précises seront disponibles « d'ici deux ou trois semaines ».

Selon le président du comité, Me Jacques Bellemare, les enquêteurs seront prêts à tenir des audiences publiques fin février ou début mars. Le comité doit remettre son rapport en juin.

Les pouvoirs réels du comité demeurent toujours une source d'inquiétude pour certains groupes, tels le CRARR. Selon M. Noemi il est vital que le comité d'enquête puisse assigner des personnes à témoigner, la Fraternité des policiers ayant, notamment, montré jusqu'ici bien peu d'empressement à le faire.

Selon le président de la Commission des droits, le comité dispose de ce pouvoir mais « croit qu'il n'aura pas à l'utiliser ».

Les cinq enquêteurs nommés par la CDPQ ont pour mandat d'examiner les politiques et les pratiques qui peuvent avoir un effet préjudiciable sur les membres des minorités ethniques visibles, de même que les mesures administratives destinées à faire respecter leurs droits lorsque leurs membres font l'objet d'interventions policières.

Ils devront aussi étudier les méthodes de recrutement et de sélection des candidats policiers, la formation qui leur est donnée, les mécanismes de contrôle et de sanction des atteintes aux droits de la personne, les programmes d'éducation visant à renseigner les populations minoritaires sur les rôles et les fonctions de la police, de même que les mesures prises aux Québec, au Canada et à l'étranger pour améliorer les relations entre la police et les minorités.

« Il y a des bigots et des racistes dans toutes nos institutions », a répondu le journaliste et enquêteur Jean Pelletier à ses confrères qui s'interrogeaient sur toute l'attention accordée aux forces de police. « Il est normal de penser qu'il y en aussi quelques uns dans la police. »

Plus que tout autres, dit-il, les policiers, « qui représentent la justice marchant dans la rue », doivent être exempts de tout comportement raciste et le comité cherchera « des solutions concrètes au problème ».

L'absence au sein du comité d'une personne ayant « une expertise terrain » des rapports entre les minorités et la police, inquiète d'ailleurs le nouveau président de S.O.S. Racisme, M. Alain Jean-Bart.

Élu en fin de semaine dernière, M. Jean-Bart a déploré hier qu'aucun des membres du comité ne soit issu des groupes communautaires.

Le comité ne compte aucun membre d'un corps de police. « Nous préférons qu'ils viennent témoigner devant nous », a expliqué Me Bellemare.

L'enquête spéciale a été demandée en novembre dernier par le ministère de la Justice, peu après la mort d'un jeune montréalais d'origine jamaïcaine abattu d'une balle dans le terrain de stationnement d'un poste de police de la métropole. Elle se tiendra simultanément au procès de l'agent de police Allan Gosset, accusé d'homicide involontaire.

La mort d'Anthony Griffin

Gosset sera jugé pour homicide involontaire

BERNARD MORRIER

Le policier Allan Gosset, qui avait abattu le jeune noir Anthony Griffin (19 ans), le 11 novembre dernier, a été cité à procès sous une accusation d'homicide involontaire.

Après une enquête préliminaire d'une journée et demie, le juge Bernard Bilodeau a dit trouver dans la preuve présentée suffisamment d'éléments pouvant permettre à un jury de déterminer si vraiment il y a eu un comportement coupable de la part de l'accusé.

« Aucune preuve de racisme n'a été faite devant moi, de préciser le magistrat, et, sans me prononcer sur la culpabilité ou l'innocence du prévenu, je crois qu'un jury aurait des faits très importants à évaluer ». Le juge Bilodeau en veut pour exemple la prétention de la défense voulant que le coup de feu fut accidentel au moment où Griffin, semble-t-il, était immobile, bien qu'il se dandinait sans qu'on sache trop ses intentions.

L'avocat de l'accusé, Me Serge Ménard, s'est déclaré très heureux que le tribunal ait reconnu que cette affaire ne reflétait pas le racisme qu'on y prêtait, même si cela ne modifie en rien l'aspect légal de l'incident. Sans vouloir révéler quelle stratégie il emploierait au procès, il n'en a pas moins confié que la thèse de l'accident sera soutenue. Selon le criminaliste, si le racisme semble un fait social, il était impensable que Gosset serve de bouc émissaire dans le débat pouvant survenir. « Dès le début, dit-il, j'étais convaincu que toute cette affaire n'était pas une question raciste. La victime aurait pu être un Blanc, un Inuit ou d'autres que le drame aurait eu toujours le même aspect humain. »

De son côté, Me Martial Pierre, qui représentera M. Orbath Griffin, le père de la victime, au moment des poursuites en instance civile, a déclaré que si la question de racisme n'est pas amenée devant la Cour criminelle, elle sera surement abordée ultérieurement. Selon lui, le fait que la Couronne n'ait pas eu de témoins traitant de racisme n'est pas suffisant pour éliminer toute possibilité dans ce sens. Gosset, a-t-il rappelé, a déjà un antécédent à cet effet dans son dossier de travailleur et cela est déjà suffisant pour donner des raisons de croire que l'affaire Griffin pourrait ne pas être exempte de racisme. « La Charte canadienne, soutient-il, donne le droit de demander des dommages exemplaires. Nous allons demander à la Cour supérieure de donner un message très clair aux corps policiers. On ne peut pas jouer avec des armes, même si c'est un accident. On ne peut pas jouer comme ça avec la vie des gens. » Me Pierre précise que le montant demandé sera considérable et que si la Cour consent à l'accorder, la somme sera utilisée pour défendre d'autres causes semblables. « La famille Griffin ne veut aucunement faire un coup d'argent avec cette affaire », a-t-il affirmé.

Pour conclure sa preuve hier, le procureur de la Couronne, Me René de la Sablonnière, a cité à la barre un instructeur de tir à la police de la CUM, l'agent Michel Ménard, de même qu'un officier supérieur en charge du poste 15, derrière lequel Griffin avait été abattu.

L'agent Ménard a rappelé que tous les policiers, à chaque période de 35 jours, étaient tenus de se rendre à des pratiques de tir, au cours desquelles ils devaient tirer un minimum de 20 projectiles en « double action », c'est-à-dire en tenant leur revolver à deux mains. Il explique que si le marteau d'un révolver n'est pas levé, il faudra alors une pression de 11 à 12 livres sur la gachette pour qu'un projectile soit tiré. Par contre, si le marteau est déjà levé, deux à trois livres de pression pourraient suffire pour actionner la gachette. Au début de l'enquête, Me Serge Ménard avait d'ailleurs démontré la facilité avec laquelle un marteau déclenché pouvait s'abattre en poussant légèrement sur la gachette avec un crayon.

Poursuivant son témoignage, l'agent Michel Ménard a d'autre part affirmé qu'il est peu probable que le marteau d'un révolver soit levé lorsque l'arme est dans son étui. « Si cela arrive, a-t-il ajouté, on s'en rend compte au toucher de la main. Mais il peut par ailleurs arriver qu'en sortant le révolver, il frôle la personne qui le manipule et que le marteau se lève. »

Pour sa part, le lieutenant Yves Poirier, qui venait d'assurer la relève au poste 15 peu avant le drame, est venu déposer certaines directives du service policier quant à l'usage d'une arme. Il a fait ressortir qu'il était interdit à tout policier de la CUM de faire usage de son arme en guise d'avertissement, à moins que sa vie ne soit en danger. Mais le lieutenant reconnaît qu'il a déjà montré son arme à des individus non armés. « Cela, dit-il, doit surement donner un effet de dissuasion ». Il ajoute qu'il a déjà demandé à ses policiers de renoncer à leurs armes à cause des dangers que ça représente, mais, précise-t-il, « je ne peux pas empêcher mon policier de protéger sa vie en montrant son arme ». Si le danger existe pour un suspect, renchérit-il aussitôt, le policier peut aussi être attaqué par surprise.

Après avoir entendu le coup de feu contre Griffin, le lieutenant Poirier s'était précipité dans la cour du poste de police, où il y vit le jeune Noir couché sur le dos et saignant au front tandis que Gosset était, selon lui, en état de choc. Gosset aurait à ce moment répété à plusieurs reprises que le coup était parti « tout seul ».

Me Ménard s'était par ailleurs opposé à la déposition des directives, faisant valoir que celles-ci varient d'un service policier à l'autre. Aussi une telle directive n'aurait donc aucune incidence pour savoir si un policier a commis un crime. Selon l'avocat, c'est le parlement canadien qui a déterminé que le policier peut utiliser son arme dans une situation donnée et les directives, quel quelles soient, ne sont pas des lois. « Il serait impensable, conclut Me Ménard, qu'un jury se base sur ces directives pour savoir si un crime a été commis. »

« C'est là un argument de droit, a fait remarquer le juge Bilodeau, et nous ne sommes qu'à l'enquête préliminaire. Je pense qu'il appartient à un juge seul ou avec jury de déterminer ce qu'il en est ».

L'agent Gosset (38 ans) reviendra devant le tribunal le 5 janvier pour connaître la date de son procès lors des prochaines assises criminelles.

Création de la Commission des relations de travail

Le CPQ déplore que la loi du « ministre » ait été préférée à la loi des « parties »

JOHANNE LENNEVILLE

(PC) — Le président du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, s'est dit déçu des réalisations gouvernementales en matière de relations de travail au cours de 1987.

Faisant le bilan hier de ce qui a été fait cette année dans ce domaine, M. Dufour a entre autres dénoncé l'adoption en toute vapeur du projet de loi 30 sur la création de la nouvelle Commission des relations de travail.

Selon lui, c'était « la loi du ministre » et non « la loi des parties » concernées, puisque que syndicats et employeurs s'étaient prononcés contre le projet de loi. « Le gouvernement a travaillé sur les structures au lieu des contenus », a-t-il affirmé.

En retour cependant, pour l'année 1988, le CPQ s'attend à ce que le gouvernement québécois, dès la reprise de la prochaine session, apporte des amendements au Code du travail sur la sous-traitance, les dispositions anti-briseurs de grève et le piquetage.

Le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, avait justifié l'adoption du projet de loi 30 en déclarant que « d'accepter ce qui se faisait ailleurs était bon pour le Québec », précise le CPQ.

Alors, soutient M. Dufour, M. Paradis devrait aussi aller voir ce qui se fait en Ontario et dans les autres

Ghislain Dufour

Pierre Paradis

provinces à propos de la sous-traitance, du piquetage et des dispositions anti-briseurs de grève pour comprendre qu'il se doit de procéder à des changements.

Dans le dossier de la loi anti-briseurs de grève, les autres provinces ne tiennent compte que de « l'interdiction d'embaucher des briseurs de grève professionnels pour intimider les grévistes et provoquer des problèmes », ajoute le CPQ. Les dispositions actuelles au Québec empêchent l'employeur d'embaucher du personnel de relève en période de conflit. La réglementation du piquetage est également beaucoup plus stricte chez nos voisins canadiens, a soutenu M. Dufour.

De plus, a souligné le président du CPQ, il est à prévoir que l'entente de libre-échange avec les Etats-Unis, qui sera signée début janvier, risque de « bouleverser » la situation des relations de travail qui est propre au Québec.

Selon M. Dufour, certains secteurs comme celui du meuble, du vêtement et de la chaussure ne sont pas prêts à affronter à si court terme les effets du libre-échange s'il n'y a pas de « programme d'adaptation ».

Et ceci pourrait amener un changement d'attitude de la part des syndicats qui devront faire face aux réalités américaines: salaires moins élevés et réglementation plus souple, explique M. Dufour.

Parmi les événements négatifs qui ont marqué le domaine des relations de travail en 1987 le CPQ note entre autres le refus du gouvernement fédéral de donner suite au rapport Forget sur l'assurance-chômage et les grèves dans divers secteurs (Air Canada, STCUM, Quebecair, Société des Postes, Steinberg et le quotidien *The Gazette*) qui ont parfois donné lieu à de la violence.

Par ailleurs, l'organisation patronale se réjouit de la baisse du taux de chômage et du fait que le nombre de jours-personnes perdus lors d'un arrêt de travail a diminué d'environ un demi million. Le CPQ reconnait également comme positif l'abandon par la CSN de son projet de boycotter l'industrie touristique de la région de Charlevoix, à la suite du conflit de travail au Manoir Richelieu.

La mise sur pied d'un programme d'accès à l'égalité en emploi sur une base volontaire et non coercitive, de même que la présentation d'une réforme de l'aide sociale axée sur le retour au travail sont également des points positifs, estime le CPQ.

Campeau menace de fermer Blue Bonnets

MICHEL VENNE

(PC) — L'hippodrome Blue Bonnets à Montréal pourrait fermer définitivement ses portes le 11 janvier 1988 si le propriétaire de la piste, Campeau Corporation, ne parvient pas à une entente avec le gouvernement du Québec pour la gestion future de l'hippodrome.

Le président du conseil et chef de la direction de la corporation, Robert Campeau, a convoqué la presse hier soir en catastrophe pour lancer cet ultimatum.

L'homme d'affaires dit ne plus pouvoir supporter des pertes annuelles de $ 4 à $ 5 millions, qu'il subit depuis quatre ans avec la piste de l'ouest de l'île de Montréal qu'il a acquise en 1970.

Il prétend que le gouvernement qui perçoit chaque année entre $ 25 et $ 30 millions de commissions sur les paris mutuels, dont 80 % à Blue Bonnets, devrait prendre ces pertes à sa charge.

Quelque 10,000 emplois sont en jeu. La décision de fermer Blue Bonnets, selon l'homme d'affaires, sonnerait le glas de l'industrie des courses au Québec. D'après lui, il faudrait à quiconque voudrait ouvrir une nouvelle piste, au moins 18 mois de délai, et quelque $ 40 millions en investissement. Au cours d'une période aussi longue, estime M. Campeau, le gouvernement perdrait entre $ 35 et $ 40 millions en revenus.

Des négociations entreprises il y a près de deux ans avec le gouvernement, avaient mené à une entente en septembre en vertu de laquelle Québec devenait locataire des installations pour une période de cinq ans. Cette entente, qui était conditionnelle à l'approbation du conseil des ministres, a finalement été reniée par le ministre responsable, Michel Pagé, en novembre.

« Je prétends que M. Pagé n'a pas négocié de bonne foi », a insisté M. Campeau, outré.

Malgré cet échec, M. Campeau fait savoir par lettre au ministre le 2 décembre dernier qu'il est prêt à maintenir les activités de l'hippodrome à condition qu'une nouvelle offre du gouverment lui parvienne avant aujourd'hui.

Michel Gauthier

Le député péquiste de Roberval quitte la politique

QUÉBEC (PC) — C'est pour des raisons personnelles et d'ordre familial que le député péquiste Michel Gauthier a décidé de mettre un terme à une carrière politique de sept ans.

Il a fait part de sa démission comme représentant de la circonscription de Roberval, au cours des prochaines semaines, lors d'une conférence de presse, hier, à Québec.

M. Gauthier, âgé de 37 ans, a accepté la fonction de directeur général à la commission scolaire de Roberval à compter du début de février.

Le nombre des membres de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale passera donc à 20 par suite des départs antérieurs de Pierre Marc Johnson, l'ex-chef démissionnaire, et de Jacques Rochefort qui siège à titre d'indépendant depuis novembre.

« Je quitte mon siège de député sans aucune amertume ni rancoeur, sachant fort bien que le Parti québécois est en train de poursuivre sa remontée et la candidature de M. Parizeau à la direction offre de bonnes perspectives », a dit M. Gauthier.

Ce dernier a précisé qu'il avait entrepris sa réflexion en avril dernier et que les événements de l'automne qui ont amené la démission de M. Johnson ont hâté son processus de réflexion. « J'avais dès lors moins d'attaches et je me sentais plus libre de partir ».

Michel Gauthier

« M. Johnson m'avait demandé de ne pas prendre de décision immédiatement en avril et de reconsidérer le tout; ce que j'ai accepté mais quand les événements que vous connaissez sont survenus, je n'avais plus alors d'hésitation. J'ai vécu une amère déception car j'aimais beaucoup M. Johnson comme chef et j'en garderai toujours un souvenir impérissable », a dit encore le député.

M. Gauthier a cependant ajouté qu'il aurait sûrement laissé son siège même si M. Johnson était encore chef du PQ aujourd'hui.

« Il y a un prix à payer quand on se lance en politique mais quand il devient trop onéreux, on n'a plus le choix vaut mieux réorienter son avenir quand il en est encore temps; je veux me rapprocher de ma petite famille », a-t-il confié.

M. Gauthier, fils d'un ancien député de l'Union nationale dans les années "60, Georges, a été élu une première fois à l'Assemblée nationale en 1981 avec une majorité de plus de 6,000 voix.

Le Dr Davignon choisi scientifique canadien francophone de l'année

(LE DEVOIR)— Le Dr Jean Davignon, directeur du département de recherches sur les lipides et l'artériosclérose de l'Institut de recherches cliniques de Montréal a été choisi scientifique canadien francophone de l'année par l'équipe du magazine *Aujourd'hui la science*, de la radio de Radio-Canada, animé par Yannick Villedieu.

Le Dr Davignon s'est notamment signalé, en 1987, par une recherche sur la génétique de l'hypercholestérolémie familiale chez les Canadiens-Français. Les victimes de cette maladie héréditaire, environ une personne sur 500, accusent des taux de cholestérol anormalement élevés, et risquent de décéder prématurément par crise cardiaque.

En collaboration avec les Drs Brown et Goldstein, de l'université du Texas, tous deux prix Nobel de médecine pour leurs découvertes sur les mécanismes de contrôle du cholestérol, le Dr Jean Davignon a montré qu'une majorité des Canadiens-Français atteints de cette maladie souffre d'un même défaut génétique : une mutation touchant le gène qui commande l'élimination du mauvais cholestérol, les LDL.

Ces travaux ouvrent des perspectives nouvelles quant à la compréhension et à la prévention de cette maladie bien particulière, mais aussi des maladies cardio-vasculaires en général.

LIBRAIRIE
HERMÈS
1120, av. laurier ouest
(entre querbes et de l'épée)
outremont, montréal H2V 2L4
tél.: 274-3669
(autobus 51 et 129)
de 9 à 9, 362 jours par année

EXXA
AU Feu!... (vente)
Duvet d'oie blanche

Manteaux
Pour hommes
et femmes
Prix courant : 295 $
95 $
Jackets de ski
Prix courant: 200 $
de 10 $
à 50 $
550 Président Kennedy
Métro McGill
843-6248

Timberland

Timberland
UNE QUALITE BIEN SUPERIEURE
A VOS BESOINS
Meilleures chaussures Meilleurs prix Meilleurs services
Cuir véritable. Oeillets de laiton solide. Semelle Vibram ultra-résistante. Si jamais un lacet se rompait, nous espérons que le lacet de remplacement ne viendra pas modifier l'allure robuste de vos chaussures cousues main.
SENA 4200, rue ST-DENIS 849-7243

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Les négociations entre Managua et la Contra échouent

■ Les Sandinistes reprennent la ville de Bonanza

SAINT-DOMINGUE (AFP, Reuter) — Les négociations à Saint-Domingue pour un cessez-le-feu entre le gouvernement nicaraguayen et la Contra se sont terminées hier sans même qu'ait débuté un dialogue indirect entre les deux parties, a-t-on appris de bonnes sources.

Le chef de la délégation gouvernementale nicaraguayenne, le vice-ministre des Affaires étrangères Victor Hugo Tinoco, a proposé qu'une nouvelle série de négociations se déroule entre les 7 et 10 janvier prochains.

Il devait regagner le Nicaragua hier après-midi, de même que le cardinal nicaraguayen Miguel Obando y Bravo, qui a agi comme médiateur lors des négociations.

Mgr Obando, pour sa part, a déclaré avant son départ pour Managua : « c'est une bataille qui n'a pas été gagnée mais nous poursuivons la guerre ». « J'espère que le facteur temps fera réfléchir les deux parties ». Les deux camps se sont seulement engagés à respecter la trêve prévue pour les 24 et 25 décembre, a ajouté le prélat.

La Contra réclamait la présence d'un représentant du gouvernement de Managua à la table des négociations et non seulement celle de ses représentants étrangers. Les sandinistes ont refusé ces négociations directes, affirmant que cette exigence de la Contra ne respectait pas un accord conclu avec Mgr Obando. Le gouvernement nicaraguayen a répété que le parlementaire ouest-allemand Hans Juergen Wichnewski et l'avocat américain Paul Richeler étaient ses représentants aux pourparlers.

Les deux parties se sont mutuellement rejeté la responsabilité de l'échec des négociations.

« Nous acceptons les représentants du gouvernement sandiniste mais refusons de parler uniquement avec eux. C'est un problème qui concerne les Nicaraguayens », a déclaré le chef de la délégation contra, M. Jaime Morales Carazo. « Nous sommes venus parler en tête à tête, mais l'intransigeance du gouvernement sandiniste est devenue évidente », a-t-il ajouté.

M. Tinoco, pour sa part, a affirmé que le dialogue entre conseillers, sans la présence d'un représentant du gouvernement nicaraguayen, était prévu par un accord avec le cardinal Obando accepté par les deux parties. Selon M. Tinoco, la Contra a montré son « manque de volonté » d'un cessez-le-feu et « il est devenu évident » que « l'administration Reagan ne favorise pas et ne veut pas la paix ».

Rappelant que le gouvernement de Managua refuse de négocier « avec des mercenaires », M. Tinoco a ajouté: « nous avons assoupli notre position et cherché un mécanisme, celui des représentants étrangers, pour négocier le cessez-le-feu. Mais la Contra a avancé cette nouvelle exigence qui s'explique seulement par le fait qu'elle a de nouveau commencé à recevoir une aide économique des États-Unis ».

(Le Congrès américain a approuvé dans la nuit de lundi à hier une aide non militaire de $8,1 millions pour les contras.)

Par ailleurs, à Managua, environ 500 personnes, avec à leur tête les dirigeants de 14 partis d'opposition, sont descendues dans la rue pour réclamer du gouvernement « la démocratie et le respect des accords de paix centro-américains ».

Les chefs de l'opposition ont demandé au gouvernement de répondre favorablement à leur proposition de modification de la Constitution, condition préalable à la reprise du « dialogue national » rompu le 15 décembre dernier.

Le secrétaire général du Parti social-démocrate, M. Guillermo Potoy, a exigé que le gouvernement décrète une amnistie totale, lève l'état d'urgence et « négocie » un cessez-le-feu avec la Contra.

Par ailleurs, des officiers de l'armée nicaraguayenne ont indiqué hier que les forces sandinistes avaient repris Bonanza, l'une des trois villes minières attaquées dimanche par les rebelles de la Contra. Les deux autres, Siuna et Rosita, ont été reprises auparavant, ont-ils ajouté.

Les troupes sandinistes ont maintenant la situation en main dans les trois villes, mais de violents combats faisaient toujours rage hier dans les collines environnant Bonanza, a précisé le le commandant Ricardo Wheelock, chef des renseignements militaires.

Selon lui, la Contra a fourni des chiffres exagérés en prétendant que 7,000 rebelles avaient attaqué ces villes. Il a estimé pour sa part entre 500 et 600 le nombre de rebelles qui ont lancé l'offensive de dimanche. Au total, a-t-il ajouté, 13 sandinistes et 41 rebelles ont été tués lors des combats.

LE MONDE EN BREF

■ *Peine clémente pour Licio Gelli*

GENÈVE (AFP) — Licio Gelli, l'ancien « maître vénérable » de la loge maçonnique italienne P2, a été condamné hier à 16 mois de prison avec sursis par la cour correctionnelle de Genève pour corruption de fonctionnaire, un verdict clément qui devrait permettre son extradition rapide vers l'Italie. En prononçant ce verdict, la cour a expliqué qu'elle avait tenu compte du désir de Gelli, qui assistait à l'audience, « de se soumettre à la justice de son pays », « de son âge, du fait qu'il est gravement atteint dans sa santé » et de « son absence d'antécédents judiciaires ». Gelli, âgé de 68 ans, avait soudoyé un gardien de prison suisse afin que celui-ci organise son évasion en août 1983 de la prison genevoise de Champ-Dollon et risquait de 3 jours à trois ans d'emprisonnement. Un peine légère était attendue puisque le gardien avait été condamné à 18 mois de prison avec sursis et que pour la justice suisse, son délit est plus grave que celui reproché à Gelli. Le procureur, qui avait requis une peine de 20 mois ferme, n'a donc pas été suivi par la cour.

■ *Incarcération du numéro deux du FLNKS*

NOUMEA (AFP) — Cinq semaines après son appel à « organiser la résistance du peuple kanak », le numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné, a été inculpé de provocation au meurtre et écroué hier à Nouméa. Cet emprisonnement a soulevé à Paris un tollé dans les organisations de gauche qui ont une nouvelle fois mis en cause la justice en Nouvelle-Calédonie. Le vice-président du Front de libération nationale kanak socialiste a été inculpé de « provocation (au) meurtre et aux crimes et délits de coups et blessures volontaires non suivie d'effet », dans le cadre de l'information ouverte à la suite du congrès de l'Union calédonienne (principale composante du FLNKS). Le leader du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, également sous le coup d'un mandat d'amener, est aussi visé par cette information, de même que le président du FLNKS de la région Centre Léopold Jorédié qui a précisé hier à Sydney qu'il avait été convoqué par le juge. Comme MM. Tjibaou et Jorédié, M. Yeiwéné — pour qui « la justice n'existe plus en Nouvelle-Calédonie depuis l'acquittement » des auteurs de la fusillade de Hienghène (10 militants FLNKS tués en décembre 1984) — avait refusé de répondre à la convocation du juge d'instruction.

■ *ZANU et ZAPU d'accord pour une fusion*

HARARE (AFP) — Les deux partis africains du Zimbabwe, la ZANU (au pouvoir) et la ZAPU (opposition), ont signé hier un accord prévoyant leur fusion « dans les délais les plus courts possible » au sein de la ZANU, le parti dirigeant. L'accord a été signé au cours d'une cérémonie officielle à la résidence du président Canaan Banana, par le premier ministre Robert Mugabe, président et premier secrétaire de la ZANU (Zimbabwe African National Union), et Joshua Nkomo, président de la ZAPU (Zimbawbe African People's Union). Ce document est l'aboutissement d'un peu plus de deux ans de pourparlers très difficiles et fréquemment interrompus. Bien que sa formation ait été petit à petit reléguée sur la touche de la vie politique, M. Nkomo a toujours affirmé oeuvrer en faveur de l'unité, ce qui lui a d'ailleurs valu d'être parfois chahuté lors de meetings dans son fief, le Matabeleland. C'est là que l'ethnie Ndebele, 20 % de la population (contre 80 % de Shona), constitue la clientèle de la ZAPU. Il ne fait pas de doute pour les observateurs que la fusion de la ZAPU au sein de la ZANU ne fera pas l'unanimité dans le Matabeleland.

■ *Almeyda déchu de ses droits civiques et politiques*

SANTIAGO (AFP) — L'un des principaux dirigeants de l'opposition chilienne, M. Clodomiro Almeyda, a été déchu hier de ses droits civiques et politiques pour dix ans en raison de ses convictions marxistes, par le tribunal constitutionnel du Chili, a annoncé son avocat. La décision du tribunal, créé par le gouvernement militaire pour résoudre les différences d'interprétation de la Constitution de 1980, est sans appel. Quatre des sept membres du tribunal, nommés par le président Augusto Pinochet, les commandants en chef des forces armées, le Conseil de sécurité et la Cour suprême, ont voté en faveur de cette mesure à l'encontre de l'ancien ministre des Affaires étrangères et vice-président sous le régime du socialiste Salvador Allende. M. Almeyda, 64 ans, incarcéré à la prison de Santiago, s'était vu reprocher devant le tribunal de faire l'apologie du terrorisme et de vouloir propager le marxisme-léninisme.

■ *Lange satisfait du démenti français sur Mafart*

WELLINGTON (Reuter) — La Nouvelle-Zélande a accueilli avec une satisfaction mitigée hier le démenti des autorités françaises au sujet du transfert à Paris du commandant Alain Mafart, condamné par Wellington pour le sabotage du bateau Rainbow Warrior et confiné à l'atoll de Hao jusqu'à son hospitalisation dans la capitale française le 14 décembre. Le ministère français des Affaires étrangères avait démenti lundi les informations publiées par le journal tahitien *Les Nouvelles*, selon lequel l'agent secret de la DGSE aurait bénéficié d'un vrai-faux passeport pour regagner la métropole, le 11 décembre, par vol direct sur une compagnie aérienne internationale (faisant escale à Papeete). Mafart, ajoutaient *Les Nouvelles*, avait voyagé « sous le nom de Serge Quillian, profession menuisier, accompagné de membres de la sécurité militaire ». Sa trace avait été perdue à son arrivée à Paris, « jusqu'à son hospitalisation lundi (14 déc) ». Le démenti français a été communiqué au premier ministre néo-zélandais David Lange par l'ambassadeur de France à Wellington. Dans un communiqué publié hier, Lange sen félicite tout en regrettant que le démenti ne lui ait pas été adressé « par un représentant élu du peuple ». Mafart a été admis à l'hôpital parisien du Val-De-Grace pour des douleurs à l'estomac.

Uwe Barschel

Le suicide est contesté

BONN (AFP) — L'enquête sur la mort de l'homme politique ouest-allemand Uwe Barschel, dont le cadavre a été retrouvé le 11 octobre dans la baignoire de son hôtel de Genève, met désormais en doute la thèse du suicide qui était généralement admise jusqu'ici, affirment les télévisions suisse DRS et allemande ZDF.

Dans des émissions diffusées hier soir, les deux chaînes indiquent que l'ancien ministre-président du land du Schleswig-Holstein aurait pu être amené à ingurgiter la dose léthale de barbituriques, alors que l'absorption préalable d'autres médicaments l'avait déjà assommé.

Le rapport d'autopsie rédigé par l'Institut de médecine légale de Genève, dont elles ont présenté à l'écran des extraits, précise que la cause probable de la mort, le suicide, reste « suspecte ».

Quatre leaders haïtiens lancent un appel à la solidarité

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Les quatre principaux candidats à la présidence et chefs de parti haïtiens ont lancé hier un appel à la solidarité internationale pour la démocratie en Haïti, tout en condamnant tout projet d'intervention armée étrangère.

MM. Marc Bazin, Sylvio Claude, Louis Dejoie et Gérard Gourgue, réunis pour la première fois en public à Port-au-Prince au cours d'une conférence de presse, ont de nouveau demandé la démission du Conseil National de Gouvernement (CNG) civilo-militaire et son remplacement par un nouveau CNG de cinq membres, comprenant aussi bien des civils que des militaires.

M. Bazin, dirigeant du Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, a estimé que la solidarité internationale devait se manifester en accord « avec la dignité et l'honneur national ».

« Je demande aux Américains, Français et Canadiens de ne donner aucun prétexte aux faux nationalistes de nous attaquer », a-t-il notamment déclaré.

« On se sert de ces bruits d'invasion pour acculer les vrais patriotes », a-t-il ajouté, soulignant qu'aucune mesure pratique n'avait été jusqu'à présent prise par les autorités et qu'aucun ambassadeur étranger n'avait été expulsé pas plus que des ambassadeurs haïtiens rappelés.

Interrogé sur la nature de cette aide internationale, M. Bazin a estimé que « toutes les démocraties savent ce que les démocrates veulent ».

M. Gourgue, dirigeant du Front national de concertation, une coalition de centre gauche bénéficiant du soutien de l'Église engagée, a de son côté déclaré « qu'un débarquement ou une invasion étrangère était la pire des solutions ».

« Nous lançons un appel au secours », a pour sa part déclaré le pasteur Sylvio Claude, rejetant l'éventualité de prendre les armes dans cette lutte contre le CNG.

« D'abord nous n'avons pas d'armes », a indiqué le pasteur, leader du Parti démocrate-chrétien haïtien (PDCH), qui a déclaré à ce propos en guise de boutade : « Si nous prenons les armes, alors qu'on nous traite déjà de communistes, nous le deviendrions complètement ».

De son côté, M. Dejoie, leader du Parti agricole industriel national, a lancé un appel à la presse nationale et internationale face aux menaces proférées lundi soir sur la chaîne d'État de la télévision contre les quatre dirigeants réunis au sein d'un « Comité d'entente démocratique ».

« Le 7 février 1986 (date du renversement de Jean-Claude Duvalier) n'a été qu'une passation de pouvoir, Duvalier est toujours là », a souligné M. Dejoie.

Les quatre leaders politiques ont tour à tour dénoncé à ce propos la « campagne de désinformation systématique et inadmissible » entreprise par la télévision gouvernementale qu'ils ont qualifiée de « honte pour la presse nationale », soulignant que dans l'histoire du pays « il n'y avait jamais eu un tel manque de respect » envers des dirigeants politiques.

Les quatre responsables politiques ont également réaffirmé leur soutien à l'ancien Conseil électoral provisoire (CEP), dont les membres ont été destitués par le CNG le 29 novembre dernier, après l'annulation des éléctions présidentielles et législatives.

Ils ont estimé que l'ancien CEP, même si des irrégularités ont été constatées dans certains endroits, ne s'est pas livré aux « magouilles électorales » dont l'accuse le CNG.

Soulignant le manque d'expérience et les pressions physiques (maisons attaquées ou brûlées, tentatives d'assassinat), dont les membres de l'ancien CEP ont été l'objet, les quatre leaders ont réaffirmé leur attachement à un « organe indépendant du pouvoir quel qu'il soit » pour la réalisation d'élections démocratiques dans le pays.

Les quatre dirigeants ont refusé, rappelle-t-on, de participer sous l'égide du CNG aux prochaines élections générales officiellement fixées au 17 janvier prochain.

Quatre pétroliers frappés dans le Golfe

Raid spectaculaire de l'Irak

MANAMA (APF) — L'Irak a tenté de nouveau hier de frapper durement, dans un raid spectaculaire, les exportations de pétrole iranien en lançant son aviation à travers le Golfe contre les super-pétroliers affrétés par l'Iran pour stocker son brut au large du terminal iranien de l'île de Larak, dans le détroit d'Ormuz.

Selon Bagdad, plusieurs avions irakiens ont réussi à effectuer en plein jour une mission de quelque 2,500 kilomètres aller et retour, pour frapper le centre névralgique de Larak par lequel l'Iran exporte la quasi-totalité de son brut afin de financer son effort de guerre.

Cinq super-pétroliers servant au stockage du brut iranien ont été la cible de missiles Exocet, de fabrication française, manifestement tirés par des Mirage F-1 irakiens. Quatre navires ont été touchés, selon les sources maritimes, alors qu'un missile tiré contre un pétrolier chypriote, le White Rose, ratait sa cible d'une dizaine de mètres seulement.

L'un des quatre bâtiments touchés est le Seawise Giant, libérien, plus gros pétrolier au monde. Il n'a subi que des dégâts mineurs. Deux autres navires sont britanniques: le Burmah Entreprise qui aurait été sérieusement touché, et le Burmah Endeavour légèrement endommagé, toujours selon les sources maritimes dans le Golfe.

Le quatrième pétrolier touché est le World Petrobras, libérien, qui était toujours en feu hier en fin d'après-midi.

Des incendies, qui s'étaient déclarés à bord des trois premiers navires, ont été en revanche rapidement maîtrisés, selon les sources maritimes.

C'est la deuxième fois en moins de trois mois que l'Irak attaque les super-pétroliers affrêtés par l'Iran pour stocker son brut dans le détroit d'Ormuz. Ce pétrole est ensuite chargé à bord des pétroliers, qui se risquent de moins en moins dans le Golfe en raison des raids irakiens qui sont à certaines périodes quotidiens contre les navires chargeant au terminal de Kharg, au nord-est du Golfe.

Ces sources font remarquer que, depuis début septembre, l'Irak a attaqué 37 pétroliers, iraniens ou affrétés par l'Iran, sans réussir à empêcher l'Iran de continuer à exporter son brut.

Arrestations en Roumanie

PARIS (AFP) — Au moins quatre opposants roumains ont été arrêtés avant la conférence nationale du Parti du 14 au 16 décembre à Bucarest et se trouvent toujours en détention, selon les indications parvenues à Paris à la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Roumanie.

Il s'agit de MM. Nicolae Stancescu (ingénieur), Ion Fistioc (architecte), Florian Russu (musicien) et Ion Puiu, 70 ans, qui fut membre du Parti national paysan interdit en 1947, selon la Ligue.

Les quatre hommes avaient déjà été emprisonnés à plusieurs reprises, trois d'entre eux notamment à titre préventif lors de la visite du numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev à Bucarest en mai dernier.

Avis à nos lecteurs
Parutions du Devoir pendant les Fêtes

Le Devoir ne sera pas publié les samedis 26 décembre et 2 janvier. Nos éditions du week-end (Cahier du Samedi et Plaisir des Livres) seront publiées les jeudis 24 et 31 décembre. Voici nos parutions de la période des fêtes:

jeudi 24 décembre: numéro du week end
vendredi 25 décembre: non publié
samedi 26 décembre: non publié
jeudi 31 décembre: numéro du week end
vendredi 1er janvier: non publié
samedi 2 janvier: non publié

À partir du lundi 4 janvier, nous reprenons nos parutions régulières.

Joyeuses Fêtes

Concours champagne

Le vendredi 18 décembre a eu lieu le tirage d'une dernière caisse de champagne dans le cadre du concours «champagne», sur les ondes de CIELmf. Rappellons que ce concours a été tenu en relation avec le "Concert champagne" de l'Orchestre Métropolitain qui se tiendra au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts le 24 janvier prochain.

Ce concours a été réalisé par LE DEVOIR et CIELmf, en collaboration avec la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, l'Orchestre Métropolitain, la maison Schenley, les papeteries J.B. Rolland et l'imprimerie Ronalds.

À l'avant, de gauche à droite: Mme Micheline Ricard de CIELmf et Mme Agnes Grossmann de l'Orchestre Métropolitain. À l'arrière, dans le même ordre: M. Kéroack de la maison Schenley, M. Benoît Chouinard de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Mme Diane Chevalier également de l'Orchestre Métropolitain et M. Carol Bergeron, chroniqueur musical du Devoir.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 23 décembre 1987

EN UN COUP D'OEIL

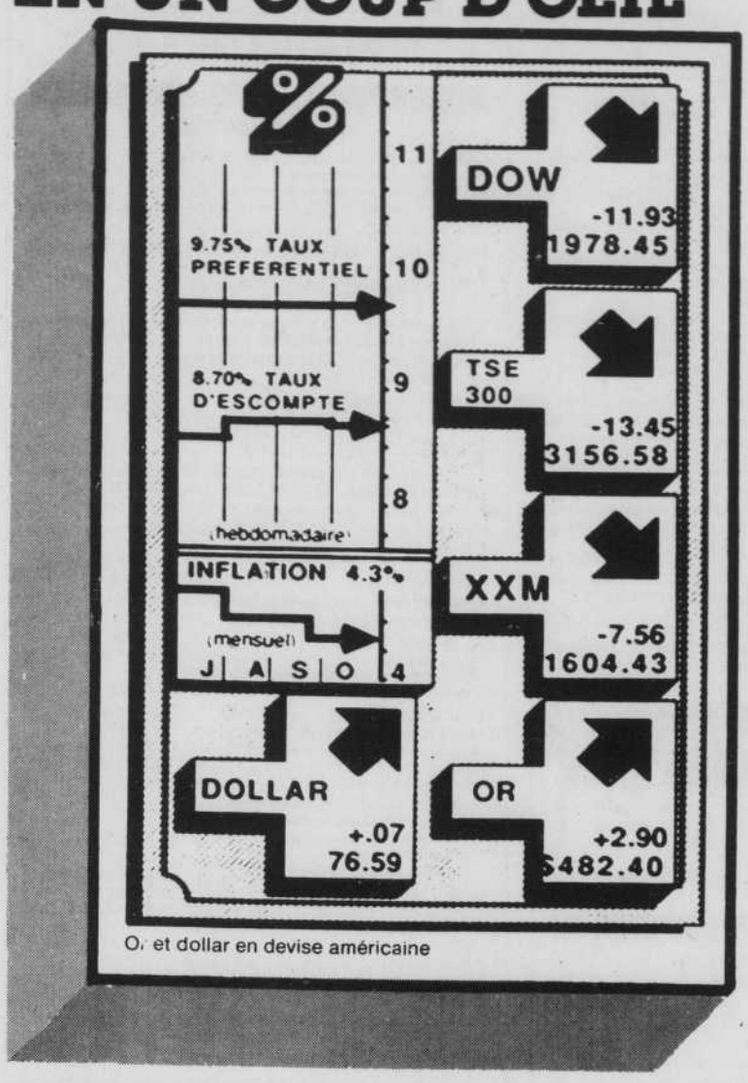

O, et dollar en devise américaine

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

■ *Dinky pour les 7 à 77 ans*

La société britannique Matchbox va reprendre l'an prochain la production en série des célèbres petites voitures Dinky Toys, dont les modèles les plus anciens s'arrachent au prix fort dans les salles de ventes aux enchères londoniennes. M. Gerry Tekerian, directeur des ventes de Matchbox a indiqué que la nouvelle génération d'automobiles sera « digne d'être collectionnée ». Matchbox a racheté cette année le label « Dinky » au groupe américain Kenner Parker, six ans après la fermeture des usines Dinky Toys de Grande-Bretagne. Les collectionneurs déboursent régulièrement plusieurs dizaines de milliers de dollars dans les ventes organisées par les galeries d'art Christie's, Sotheby's ou Phillips, pour acquérir les Dinky Toys construites pendant l'entre-deux guerres.

■ *Alcan « swappe » au Brésil*

Alcan Aluminium Ltée a conclu une entente avec certaines banques créancières de sa filiale Alcan Aluminio do Brasil S.A. en vue de l'achat d'environ $ 80 millions US de prêts consentis par ces banques à cette filiale. Alcan transférera à ces banques des titres de créance brésiliens d'un montant équivalent acquis sur le marché secondaire. Par la suite, Alcan procédera à une restructuration des dettes d'AlcanBrasil.

■ *Dividende de la Fiducie du Québec*

La Fiducie du Québec annonce qu'elle versera un dividende de $ 0.53125 à ses détenteurs d'actions privilégiées, série 1. Ce dividende est payable le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 31 décembre 1987. La société rappelle qu'elle a procédé à une émission d'actions privilégiées le 7 mai dernier.

■ *Deux achats de Lépine-Cloutier*

Lépine-Cloutier annonce l'acquisition de Ambulances des Iles dont le chiffre d'affaires atteint $ 2 millions et de Ambulances Pellberge ayant un chiffre d'affaires de $ 750,000. Les deux entreprises opèrent à Laval. Avec l'acquisition récente de Service ambulancier Métropolitain, Lépine-Cloutier s'accapare 25 % du marché de la région de Montréal. La firme a déboursé $ 1.2 millions ppour ses deux nouveaux achats et voit grossir son nombre d'employés de 120 personnes.

■ *Moins de ventes pour Agrinove*

L'entreprise agro-alimentaire Agrinove a enregistré des ventes totalisant $ 143,858,946 pour l'année se terminant le 31 août 1987, soit une baisse de 3.4 % par rapport à l'année dernière. Cette baisse du chiffre d'affaires est étroitement reliée à un manque à gagner créé par le volume de lait non transformé et du refus par un conseil d'arbitrage d'un montant d'un peu plus de $ 195,000 qu'Agrinove s'attendait de recevoir en vertu des accords relatifs à la dillution des trop-perçus dans le cadre de l'acceptation d'un nouveau sociétaire par la coopérative.

■ *Des pertes pour A. Perry*

Lors du semestre terminé le 31 octobre 1987, l'entreprise André Perry a enregistré des pertes de $ 326,000 ou $ 0.10 par action comparativement à un gain de $ 205,000 ou $ 0.07 par action lors de la même période l'an dernier. Cependant, suite à l'émission obligataire souscrite en Suisse en septembre dernier, Groupe André Perry dispose de $ 15 millions en liquidité. Quant aux ventes, elles se sont chiffrées à plus de $ 3 millions comparativement à $ 1.7 million, soit une hausse de 84 %.

■ *British Airways achète BCal*

La compagnie aérienne British Caledonian (BCal) a annoncé qu'elle acceptait une offre de rachat améliorée proposée par British Airways, de préférence à celle de la compagnie aérienne scandinave SAS.L'offre de British Airways porte sur 250 millions de livres, à raison de 12.5 livres par titre BCal, contre 9.72 livres précédemment. Cette annonce a créé la surprise dans les milieux du transport aérien, alors qu'une offre concurrente lancée sur BCal par la compagnie aérienne scandinave SAS avait jusqu'à présent eu les faveurs de la direction de BCal.

■ *British Gas dans Bow Valley*

La compagnie British Gas a annoncé lundi un accord avec Bow Valley Industries portant sur l'acquisition d'une participation de plus de la moitié du capital de la compagnie canadienne représentant 33 % des droits de vote. Cette transaction porte sur $ 837 millions. Elle permettra à la compagnie britannique d'avoir trois représentants au conseil d'administration de Bow Valley.

■ *Licenciements dans les banques*

Le groupe bancaire américain Manufacturers Hanover s'apprêterait à supprimer 2,500 emplois d'ici le printemps, soit une réduction de plus de 8 % de ses effectifs, croit-on savoir dans les milieux financiers américains. D'autres grandes banques américaines qui ont dû affronter cette année la nouvelle crise provoquée par le moratoire du Brésil sur une partie de sa dette de février à novembre puis le krach boursier ont déjà pris des mesures de réduction de leurs effectifs comme la Chemical New York ou la Chase Manhattan.

■ *Chicago n'est pas responsable*

Les transactions sur les indices boursiers au Chicago Mercantile Exchange (Merc), le grand marché à terme des instruments financiers aux États-Unis, ne sont pas responsables du krach de Wall Street du 19 octobre, selon les conclusions d'un rapport d'experts publié hier.

Au lieu d'un bénéfice de $ 1.4 million, J. M. Saucier perd plus de $ 1 million

ROBERT DUTRISAC

Contrairement aux prévisions contenues dans son prospectus qui faisait état d'un bénéfice de $ 1.4 million, J. M. Saucier a connu la pire année de son histoire au chapitre de la rentabilité.

Bien que les ventes du « Supermarché de l'électronique » aient progressé de 40 % pour atteindre $ 37.7 millions, J. M. Saucier a essuyé une perte avant impôt dépassant le million pour son année financière terminée le 31 juillet dernier, la première en tant que société ouverte.

C'est ce que révèle la lecture du rapport annuel dont une copie parvenait à la Commission des valeurs mobilières le 18 décembre, soit exactement 140 jours après la fin de l'exercice. Or, afin de se conformer aux exigences de la Commission, toute société ouverte doit divulguer son rapport annuel au plus tard 140 jours après le terme de son année financière. J. M. Saucier aura donc attendu à la toute dernière minute avant de faire part au public de ses piètres résultats.

J. M. Saucier procédait en novembre 1986 à son premier appel public à l'épargne avec l'émission de 800,000 actions ordinaires, à $ 4.50 pièce, et recueillait ainsi $ 3.3 millions nets. Environ les deux tiers de cette somme devaient servir à l'ouverture de cinq nouveaux magasins, dont trois au cours du dernier exercice. Des ventes de $ 47 millions étaient anticipées.

Au cours de son dernier exercice, J. M. Saucier est parvenu à ouvrir deux magasins mais a dû se résoudre à fermer son magasin de Gatineau dans l'Outaouais. Cette fermeture a entraîné une perte extraordinaire de $ 206,000 qui, ajoutée à la perte d'exploitation de $ 953,000, nous donne une perte avant impôt de $ 1.16 million. Sur papier, la situation s'adoucit quelque peu car, de ces résultats, on retranche un crédit d'impôt de $ 409,000 — qui sera réalisé lorsque l'entreprise renouera avec la rentabilité — pour aboutir à une perte nette de $ 750,000.

La direction de J. M. Saucier était avare de commentaires hier, mais le rapport annuel contient des éléments qui permettent d'expliquer, du moins en partie, ces déboires. Ils tiennent à la fois « aux conditions du marché et aux problèmes reliés à une expansion accélérée ».

Après avoir connu une année décevante, le détaillant en produits électroniques J. M. Saucier table sur l'arrivée de la télévision à haute définition et d'autres raffinements technologiques pour retrouver la rentabilité.

Selon le mot du président du Conseil et chef de la direction de la société, M. Jean-Marc Saucier, de nombreux détaillants en appareils électroniques se sont fiés à la croissance antérieure de ce marché au Québec pour venir s'implanter ici et multiplier les points de vente à un moment où la demande pour ces produits connaissait une baisse. En outre, J. M. Saucier a planifié les coûts de son expansion en fonction d'une forte demande. « Une concurrence accrue a provoqué une vive compétition au chapitre des prix, ce qui a eu un impact négatif sur les marges bénéficiaires », peut-on lire un peu plus loin dans le rapport.

Ces résultats ont eu de sérieuses conséquences sur l'évolution de la situation financière de la société. En 1987, bien qu'elle ait pu garnir ses coffres de quelque $ 3.3 millions grâce à son émission publique, J. M. Saucier a augmenté son endettement bancaire de près de $ 600,000. L'année précédente en revanche, elle augmentait son encaisse de $ 860,000 et M. Jean-Marc Saucier, l'unique actionnaire de cette société alors à propriété privée, se versait en outre un généreux dividende de $ 500,000.

Malgré tout, J. M. Saucier poursuit résolument son expansion. « L'avenir de la vente au détail dans le domaine de l'électronique nous paraît extrêmement prometteur, notamment du fait de l'arrivée sur le marché d'une gamme de nouveaux produits », écrit le chef de sa direction. Téléviseurs à haute définition, lecteurs numériques de cassettes et téléphonie cellulaire stimuleront une demande autrement paresseuse.

Aussi, depuis le 31 juillet dernier, J. M. Saucier a ouvert pas moins de trois nouveaux magasins et a repris une franchise chancelante à Sherbrooke, ce qui porte à onze le nombre de « Supermarchés de l'électronique » au Québec. M. Saucier indique dans le rapport annuel que la rentabilité de son entreprise est maintenant rétablie, une affirmation d'autant plus crédible que traditionnellement, J. M. Saucier réalise 65 % de ses ventes lors du son premier semestre qui se termine le 31 décembre.

Les titres de J. M. Saucier sont durement affectés par la morosité qui assaille le cours des RÉA et, en particulier, les actions des commerces de détail. Influencé par les prévisions pessimistes quant à la consommation, le cours des titres de détaillants bat de l'aile. Les actions de J. M. Saucier, pour leur part, s'échangent à environ $ 0.80, soit 17 % de leur valeur initiale.

Les compagnies de fiducie et de finance seront soumises à des normes de liquidités

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral pourra ordonner aux institutions financières sous sa juridiction d'augmenter leur capital ou d'injecter de nouvelles liquidités dans leurs coffres pour accroître leur stabilité, indique une version préliminaire d'une nouvelle loi rendue publique cette semaine.

Ottawa a l'intention d'imposer aux compagnies de fiducie et aux compagnies de finances, enregistrées en vertu des lois fédérales, des règles semblables à celles que suivent les banques depuis plusieurs années, selon un porte-parole fédéral.

Les propositions rendues publiques hier constituent la dernière étape d'une révision en profondeur des lois fédérales régissant le secteur financier au Canada.

Plus tôt cette année, le puissant bureau du directeur des institutions financières a été créé par une loi, et une autre législation a permis aux banques et aux compagnies de fiducie régies par des lois fédérales de faire leur entrée dans le marché des valeurs mobilières.

La nouvelle loi sur les compagnies de fiducie, dont une version préliminaire a été rendue publique lundi, donnerait au directeur des institutions financières le pouvoir d'ordonner à ces institutions qu'elles révisent la valeur attribuée à leurs biens immobiliers, s'il croit que leur gestion a été trop optimiste, ou que leur valeur est incorrecte, a précisé le ministre d'État aux Finances, Tom Hockin, au cours d'une conférence de presse.

Le but du ministre est de protéger le public, qui confie son argent à ces institutions, contre des faillites ou des transactions susceptibles de leur faire perdre leur investissement.

Si par ailleurs, en vertu de ce projet de législation, les compagnies de fiducie pourront encore plus aisément faire des prêts aux consommateurs ou aux entreprises, elles devront se soumettre à des mesures de contrôle plus sévères en ce qui a trait aux transactions entre institutions financières et entreprises commerciales appartenant aux mêmes intérêts.

Le gouvernement veut rendre obligatoire pour les compagnies de fiducie et compagnies de finances qui ont un lien de propriété avec des entreprises commerciales, et qui détiennent un capital supérieur à $ 50 millions, de vendre sur le marché public au moins 35 % de leurs actions. Aussi, toute compagnie de fiducie détenant plus de $ 750 millions en capital devra laisser 35 % de ses actions entre les mains du public.

Ottawa poursuit par ailleurs son action pour rendre plus difficile les transactions entre une institution financière et une entreprise commerciale appartenant aux mêmes intérêts avec un train de nouvelles mesures de contrôle.

Par exemple, le conseil d'adminstration d'une compagnie de fiducie devra réviser et approuver toute transaction avec d'autres entreprises qui sont reliées à la compagnie. Et au moins le tiers du conseil devra être composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec les entreprises affiliées.

Le projet de loi doit remplacer la loi fédérale sur les compagnies de fiducie et compagnies de finances vieille de 70 ans. Il sera soumis à la consultation auprès des entreprises et du public. Le gouvernement espère pouvoir déposer un projet de loi aux Communes avant l'été.

La Coopérative fédérée donne son appui conditionnel au libre-échange

CLAUDE TURCOTTE

La Coopérative fédérée de Québec donne son appui à l'accord de libre-échange canado-américain, à la réserve cependant que le gouvernement fédéral devra satisfaire un certain nombre de conditions, « sans lesquelles cette entente constituera une menace sérieuse » pour l'industrie agro-alimentaire d'ici.

En substance, les conditions posées par la Coopérative fédérée sont les suivantes: 1) Ajouter le yogourt, la crème glacée et les plats cuisinés à base de volaille à la liste des produits d'importation contrôlée. 2) Préciser la politique qui sera poursuivie dans le domaine du blé de consommation. 3) Porter une attention particulière au secteur des produits horticoles transformés. 4) Allouer les quotas d'importation dans les secteurs contingentés selon des critères qui traitent toutes les entreprises équitablement et permettent aux consommateurs de bénéficer de l'économie résultant du moindre coût des produits importés.

La Coopérative fédérée, qui a elle-même 3,000 employés et un chiffre d'affaires de $ 1.2 milliard, et qui a comme sociétaires une centaine de coopératives agricoles ayant ensemble 7,500 employés et des ventes de $ 1.8 milliard, avait jusqu'à hier refusé « de partir en croisade pour ou contre l'accord canado-américain », ce qui, estime ses dirigeants, ajoute à la crédibilité que lui donne déjà le fait de parler pour une industrie dont les revenus sont de $ 3 milliards par année, dont près de $ 712 millions proviennent de ventes aux Etats-Unis. En conférence de presse, le président, M. Alphonse-Roger Pelletier, M. Michel Lemire, 1er vice-président de la Coopérative fédérée et président d'Agropur, et M. Mario Dumais, secrétaire général, ont étalé leur position, qui demeure en définitive assez nuancée.

« Cette entente, précisent-ils, ne réglera pas tous les problèmes d'accès pour nos produits au marché américain. Les Américains pourront continuer d'imposer contre nos produits des tarifs compensatoires et anti-dumping et la loi commerciale omnibus actuellement en discussion devant le Congrès pourra s'appliquer aux exportations canadiennes ». On s'attend par exemple que les livraisons de porc pourront connaître encore du harcèlement à la frontière pour des raisons soit-disant sanitaires, mais l'accord prévoit la création d'un comité pour harmoniser les normes sanitaires de part et d'autre de la frontière. « Mais l'important c'est qu'on va dans la bonne direction », constate M. Dumais, en rappelant que la taxe américaine pour recouvrer les frais d'opération des postes douaniers disparaîtra en cinq ans, ce qui veut dire une économie de $ 750,000 à l'industrie canadienne, dont $ 250,000 pour la Coopérative fédérée.

Sur la question très fondamentale du système agricole mis en place au Canada depuis plus de 20 ans, la Coopérative fédérée affirme que l'accord respecte ces acquis. « Les quotas d'importation et de production qui sont les fondements du système de gestion et de l'offre dans les secteurs laitier et avicole sont maintenus, puisque les pouvoirs dévolus en vertu de l'article 11 du Gatt peuvent continuer de s'exercer. Egalement, rien dans cette entente ne remet en cause les principales politiques canadiennes et québécoises, telles le crédit et les assurances agricoles et les contrôles des produits substituts par les provinces dans le secteur laitier ».

Toutefois, à tout considérer, la Coopérative fédérée veut présenter une position plutôt nuancée. Quand on demande à M. Pelletier de dire en un mot s'il considère que l'accord canado-américain est bon ou mauvais, le président répond de la façon suivante: « J'ai toujours été d'une nature optimiste. Avec cet accord il y a de l'espoir à la condition que le gouvernement canadien fasse ses devoirs. D'un côté, il y a le producteur optimiste qui n'a pas peur, de l'autre il y a celui qui préfère avoir de bonnes clôtures. Mais, les frontières tombent les unes après les autres. On ne peut pas et on ne doit pas se refermer sur soi-même, si les conditions qu'on pose sont respectées, ce qui n'empêchera pas certains secteurs d'avoir des difficultés.

M. Pelletier reconnaît volontiers que cette prise de position risque de susciter des réactions négatives à l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui demande strictement que tout le secteur agricole soit retiré de l'accord. « Nous prenons ce risque en étant conscient que nous ne pouvons pas faire plaisir à tout le monde », a ajouté le président.

La Coopérative fédérée préfère adopter une attitude positive vis-à-vis l'accord, croyant ainsi mieux disposer le gouvernement canadien à l'égard de ses suggestions ou conditions. Sur la question des produits laitiers, elle souligne que le marché américain est très bien protégé par une vaste gamme de contingents d'importation, ce qui est aussi généralement le cas au Canada. Mais ce n'est pas le cas pour la crème glacée et le yogourt, protégés seulement par des tarifs douaniers, que l'accord éliminera. Ces deux produits à valeur ajoutée et en pleine croissance représentent environ 7 % des débouchés pour le lait et ils doivent être ajoutés à la liste des produits protégés.

En ce qui concerne le blé destiné à l'alimentation humaine (farine, biscuits et pâtes alimentaires), le problème découle d'abord d'une situation au Canada. Après avoir abandonné cette production pendant un siècle, les producteurs québécois y sont revenus depuis quelques années avec beaucoup de succès, si bien que leur rendement par hectare a été le double de celui des producteurs de l'Ouest, des spécialistes dans le blé. Cette production est intéressante à

Voir page 10 : Coopérative

AVIS PUBLICS

TNT QUEBEC INC., détrentrice du permis M-305957, demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre le permis spécial suivant pour une durée de 365 jours ou jusqu'à décision finale sur le permis permanent:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
De Québec à Baie St-Paul, La Malbaie, Hauterive, Baie Comeau, Forestville, Port Cartier, Sept-Iles, Fermont, et retour pour le transport de boissons alcoolisées (bière importée, vins, cidres, spiritueux et produits connexes) pour le compte de LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC.
La requérante demande l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
Me Michèle Gouin
MONGEAU, GOUIN, ROY
1ère parution: 22 décembre 1987
2ème parution: 23 décembre 1987

PRENEZ AVIS que la requérante, Transport Papineau Inc., détentrice du permis M-300374, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Montréal à Boisbriand, Deux-Montagnes, Grenville, Lachute, Lorraine, Oka, Rosemère, St-Antoine, St-Eustache, St-Jérôme et Ste-Thérèse, pour le transport de marchandises, pour le compte de la Société des Alcools du Québec.
N.B. Il importe de souligner que Transport Papineau Inc. détient déjà nombre des localités ci-haut mentionnées en vertu du certificat 003 du permis qu'elle détient, lequel se lit comme suit:
TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De St-Jérôme, St-Antoine, Mirabel, Blainville, Ste-Thérèse, Rosemère, Boisbriand, Bois-des-Filions au Montréal-Métropolitain (Montréal) et retour, pour le transport de marchandises diverses.
Droit additionnel: L'extension de 8.5 kilomètres (5 milles) des localités de Rosemère et Bois-des-Filions autorise la cueillette et la livraison à Laval (64500).
De plus, par une de ses compagnies affiliée, savoir 1648-4743 Québec Inc., détentrice du permis M-305504, cette dernière détient déjà le certificat 003 qui se lit comme suit:
TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — IRREGULIER
De St-Eustache à Montréal et retour, pour le transport de marchandises diverses.
De plus, la requérante invoque l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ière publication: 23 décembre 1987
2ième publication: 24 décembre 1987
PAR: ME FRANCOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT
RIVET & TRUDEAU
200 rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 décembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à 153486 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de décembre 1987, sous le numéro 3963185.
Ce 15ième jour de décembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-004126-877

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MICHELE HEBERT
Partie demanderesse
c.
SEAN MCCARTHY
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à Sean McCarthy de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 2.17, le 28 janvier 1988, suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête en garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de Sean McCarthy.
Lieu: Montréal
Date: 8 décembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-167312-879

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
NY TANG
Partie demanderesse
c.
LY CHHOUNG
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à LY CHHOUNG de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Ly Chhoung.
Lieu: Montréal
Date: 14 décembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-167236-870

COUR SUPÉRIEURE

DAME THERESE
ARNOUSSE PROSPER,
Partie demanderesse
-vs-
M. JACKSON JEAN-LOUIS;
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. JACKSON JEAN-LOUIS, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'attention de la partie défenderesse (M. JACKSON JEAN-LOUIS);
LIEU: MONTRÉAL
Montréal, le 11 décembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.
Mes Carrière, Londei, Dame
2356 Jean-Talon est
Montréal, Qué.
H2E 1V9

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que Anne-Marie Louise Mallette, domiciliée et résidant au 5270 boul. Harwood, Hudson, Québec, J0P 1H0, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANNE-MARIE LISE MALLETTE.
Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.
Montréal, le 11 décembre 1987
Par: Me Peter Bellan
PAQUETTE PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASS.
Procureurs de la requérante
1ère publication: 16 décembre 1987
2ième publication: 23 décembre 1987

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011864-871

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTO-ADJOINT
MICHEL CUTRONE
Partie demanderesse
c.
MARIO PALUMBO
et
FRANCO CAPASSO BARBATO
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MARIO PALUMBO et FRANCO CAPASSO BARBATO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, en la ville de Montréal, salle 2.16 le 15 janvier 1988 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête en radiation d'hypothèque a été remise au greffe à l'intention de MARIA PALUMBO & FRANCO CAPASSO BARBATO.
Lieu: MONTREAL
Date: 21 décembre 1987.
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-166231-872

COUR SUPÉRIEURE

JAN BIRNIE
DEMANDERESSE
-VS-
BARRY VAHBA
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

LE DÉFENDEUR, BARRY VAHBA, est requis de comparaître en la salle 1.100 au Palais de Justice de Montréal, dans le délai de TRENTE (30) jours de la publication dans LE DEVOIR.
Une copie d'une déclaration en divorce a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes, au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal. De plus, une requête pour mesures provisoires sera présentée le 4 février 1988, à 9h15 en la salle 2.17 du Palais de Justice de Montréal. Copie de cette requête, de même que copie d'un affidavit circonstancié ont également été laissées à la Direction Générale des Greffes.
Montréal, le 16 décembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

PRENEZ AVIS que NESEL FAST FREIGHT INC., détentrice du permis M-301939, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De tous points dans la province de Québec à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) et retour, pour le transport de meubles emballés et non-emballés.
Droit additionnel: en donnant ce service, la requérante pourra utiliser des véhicules surbaissés de type drop frame.
Point d'origine et/ou de destination en Ontario: tous les points en Ontario.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ière publication: 22 décembre 1987
2ième publication: 23 décembre 1987
Par: Me CÉLINE TRUDEAU
PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & TRUDEAU.
200 rue St-Jacques ouest, suite 900
Montréal, QC.
H2Y 1M1

AVIS est par les présentes donné que la compagnie **DEMOLITIONS TIGRE (QUEBEC) INC.** constituée en vertu de la **LOI SUR LES COMPAGNIES (Partie 1A)** R.S.Q. c. C-38 et ayant son siège social dans la ville de Montréal demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 21 décembre 1987
les procureurs de la compagnie
PINKER, REIMANN & ASSOCIÉS

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 décembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LE GROUPE DKY a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour décembre 1987, sous le numéro 3963186.
Ce 15ième jour de décembre, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que 2315-6169 Québec Inc., une compagnie constituée en vertu des dispositions de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera, dans le cadre d'une réorganisation corporative interne des compagnies de son groupe, au Ministre des institutions financières et coopératives pour demander sa dissolution selon les dispositions de ladite Loi sur les compagnies.
Daté le 10 décembre 1987.
Le secrétaire,
Roger A. Thompson

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL

Prenez avis que JOSEPH ALFRED MORIN, domicilié au 768, Fort St-Louis, app. 1, à Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH ALFRED **GERARD** MORIN.
Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.
Montréal, le 18 décembre 1987
Le procureur deu requérant
Me ANNE-MARIE LE COUFFE

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION GLO-BELLE ACCESSORIES CO. INC./GLO-BELLE ACCESSOIRES CIE INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie GLO-BELLE ACCESSORIES CO. INC./GLO-BELLE ACCESSOIRES CIE INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
DATÉE à Montréal,
ce 10ième jour de décembre 1987.
SPIEGEL SOHMER
Procureurs pour
GLO-BELLE ACCESSORIES CO. INC./GLO-BELLE ACCESSOIRES CIE INC.

Outremont

AVIS est donné que lors d'une réunion qui sera tenue le lundi 11 janvier 1988 à 20 heures, le Conseil de la ville d'Outremont statuera sur une demande dérogation mineure aux dispositions de zonage et de lotissement du règlement 1044-1 et ses amendements, concernant le matériaux à être utilisé comme revêtement extérieur au 70 avenue Bates, construit sur le numéro 44-290-9 du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, dans le territoire de la ville d'Outremont.
Au cours de cette réunion, le Maire expliquera la demande dérogation mineure et les conséquences de son approbation et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer.
Donné à Outremont
ce 23 décembre 1987
Jocelyne Perreault
greffier de la Ville

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 2316-6606 Québec Inc. faisant affaires sous les nom et la raison sociale de «PARFUMERIE BYANEL» demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 14 décembre 1987
MARYSE BENNY

AVIS est donné par la présente que par contrat daté du 5 mars 1986, Irrigation Siddall Inc., 5897 Chemin St-François, Ville St-Laurent, Québec, a cédé et transféré à la Banque de Colombie-Britannique, tous ses comptes recevables et comptes de livre, présents et futurs et que ledit contrat a été enregistré au ureau d'enregistrement de Montréal, le 4 avril 1986 sous le no 3700500. Ladite cession générale a été cédée et transférée à la Banque Hong-Kong du Canada.
Montréal, le 18 décembre 1987.
CLARKSON, TÉTRAULT
Procureurs de la
Banque HongKong du Canada

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ASE.73907.F
pour 10 h 30
heure de Montréal
le mardi 26 janvier 1988

PAPIER POUR IMPRIMANTE

Admissibilité:
Place d'affaires au Québec

Garantie de soumission:
10 000 $

Prix du document: Gratuit

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
FINANCES ET ADMINISTRATION
Direction Services administratifs
Service Approvisionnement et Services
75 boul. Dorchester ouest
18e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Pour renseignements:

(514) 289-2525

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 $ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Approvisionnement et Services
Guy McSween

AVIS est donné que M. Jean-Claude Verreault, 2120, Rg. Ste-Thérèse à St-Pierre de Sorel, Qué. détenteur du permis M-507418 D-002 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Albert Daigneault, 389, Dumas, Sorel, Qué. région 06 conformément au dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 22 décembre 1987
2ème parution: 23 décembre 1987

Avis est donné que par acte passé à Montréal devant Me Brian Gans, notaire, ayant son étude au 6550 Sherbrooke ouest, apt. 205, à Montréal, le 21ième jour de décembre 1987, sous le numéro 1751 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 21ième jour de décembre 1987, sous le numéro 3968657, Dame Rose Beiss Light (veuve non-remariée de feu Dr. Wolfe Light et légataire universelle du dit Wolfe Light décédé à Montréal le 27 mai 1987 où il avait son domicile) a accepté purement et simplement la succession du dit Wolfe Light et a renoncé au bénéfice d'inventaire qu'elle avait demandé par un acte à cet effet passé à Montréal le 29 juillet 1987, devant Me Frank Abraham Bloomstone, notaire, ayant son étude au 5465 Chemin de la Reine Marie, suite 201, Montréal, sous le numéro 7944 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3911246.
MONTREAL, le 21 décembre 1987
Jérôme Choquette, C.R.
Procureur de Rose Beiss Light

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie BELLEROSE LUMINAIRE INC. demandera à l'Inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
MONTREAL, LE 15 DECEMBRE 1987
CERUNDOLO & MAIORINO,
procureurs de la compagnie
BELLEROSE LUMINAIRE INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-02-000698-872

COUR PROVINCIALE

COMM. DES NORMES DU TRAVAIL
PARTIE DEMANDERESSE
VS
LES ENTREPRISES ARTISTIQUES GARDONS LA FORME INC.
PARTIE DÉFENDERESSE

La défenderesse, Les Entreprises Gardons la forme Inc., d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Longueuil à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Yolande Gaudette
Protonotaire adjoint
Longueuil, ce 18 décembre 1987.
Me Robert Rivest
Mes Parent & Ass.
2 Complexe Desjardins, 24eme étage
Montréal

---

la fierté a une ville
montréal

BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance du 16 décembre 1987, a édité l'ordonnance suivante:

Ordonnance no 1

(Règlement imposant diverses taxes et déterminant le prix de l'eau, le loyer pour l'occupation du domaine public et les taux d'intérêt ainsi que les modalités et les conditions de paiement, pour l'exercice financier 1988 (7580, article 3) et Règlement fixant la date d'exigibilité des taxes d'améliorations locales (6056, modifié).

Copies de cette ordonnance peuvent être obtenues au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville
Montréal, le 18 décembre 1987

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

---

la fierté a une ville
montréal

BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance du 2 décembre 1987, a édicté les ordonnances suivantes:

Ordonnance no 11-1

(Règlement sur les véhicules hippomobiles servant au transport des personnes (5405, modifié), article 21, paragraphes b), c) et d)).

Ordonnance no 4

(Règlement sur les dérogations mineures (7020, modifié), article 6, par. 2e et 3e).

Ordonnance no 13

(Règlement concernant les enseignes, panneaux-réclame et module publicitaires (5128, modifié) — article 41.6).

Ordonnance no 10

(Règlement concernant les installations à l'huile dans la ville de Montréal (4514, modifié) — article 5.2).

Ordonnance no 23

(Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319, modifié), article 128).

Ordonnance no 2

(Code de plomberie (7359) — article 1.5, paragraphe a)).

Ordonnance no 6

(Règlement concernant la construction des bâtiments dans la ville de Montréal — 1900, article 2.4).

Copies de ces ordonnances peuvent être obtenues au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC
2e AVIS

AVIS est donné que le Secrétaire général de la Ville de Montréal a abrogé sa décision du 22 juin 1987, portant le numéro HG 0203514, qui approuvait la description suivante des ruelles dont la Ville entendait devenir propriétaire en vertu de l'article 36a de sa Charte:

— Ruelles sises au sud de l'avenue des Pins et à l'est de la rue Hutchison et composées:
des lots 2-8 (ruelle), 45-10 (ruelle), 46-2, 47-16-1, 47-17-2 du cadastre de la Cité de Montréal, Quartier Saint-Laurent;
de la partie du lot originaire 46 dudit cadastre, bornée vers le nord-est par le lot 46-2 et une autre partie du lot 46, vers le sud-est par une partie du lot 47-15, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 46 et vers le nord-ouest par le lot 45-10 (ruelle);
une partie du lot 15 de la subdivision du lot originaire 47 (47-15 partie) dudit cadastre, bornée vers le nord-est par les lots 47-16-1 et 47-17-2, vers le sud-est par le lot 47-15-1, vers le sud-ouest par une partie du lot 47-14 et vers le nord-ouest par une partie du lot 46.

Ces ruelles sont montrées sur le plan P-63 Saint-Laurent du Service des travaux publics.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

Avis est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance du 9 décembre 1987, a édicté l'ordonnance suivante:

Ordonnance no 2-1

(Règlement sur les excavations (7018), article 4, paragraphe f).

Copies de cette ordonnance peuvent être obtenues au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

RÈGLEMENTS

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 9 juillet 1986, a adopté le règlement suivant:

Règlement 7059 — Règlement changeant le nom de la rue de Niverville.

La Commission de Toponymie du Québec a officialisé le nouveau nom de la rue de Niverville, soit le nom de l'avenue André Ampère, le 12 septembre 1986.

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 26 janvier 1987, a adopté le règlement suivant:

Règlement 7263 — Règlement changent le nom du parc Jean-Paul II.

La Commission de Toponymie du Québec a officialisé le nouveau nom du parc Jean-Paul II, soit le nom du parc Jarry, le 27 octobre 1987.

Règlements 7586, 7587, 7588, 7589, 7590, 7591 et 7592.

Avis est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 14 décembre 1987, a adopté les règlements suivants:

Règlement 7586 — Règlement sur la fermeture comme ruelle, d'une partie de lot (sans désignation cadastrale) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent), située au sud-est du boulevard Dorchester et au sud-ouest de la rue Clark, dans le quartier municipal Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

Règlement 7587 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des marches d'escalier en façade du bâtiment sis aux 568 et 570, avenue Meese.

Règlement 7588 — Règlement pour verser dans le domaine public de la Ville, à des fins de parc, des terrains situés au nord-ouest de la rue Beaubien entre les rues Drolet et Saint-Denis.

Règlement 7589 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec les parties d'escaliers en façade du bâtiment sis aux 7081 à 7085, 1ère Avenue.

Règlement 7590 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec un escalier et des balcons en façade du bâtiment sis aux 4744 à 4750, rue Berri.

Règlement 7591 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des escaliers en béton adjacents au bâtiment sis aux 1890, rue Saint-Zotique Est et 6696, rue Chabot.

Règlement 7592 — Règlement sur le remorquage des véhicules en stationnement ou en arrêt interdits et modifiant les règlements 1319 (déjà modifié) et 5568 (déjà modifié).

Hôtel de Ville
Montréal, le 16 décembre 1987.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

---

la fierté a une ville
montréal

BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

partie du lot 2-947 du cadastre du Village de Hochelaga, située au sud-ouest de la rue Sicard, entre les rues Hochelaga et de Rouen —	Thomas Louis Laforêt — 1,00 $
partie du lot 2085 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, située au nord-ouest de la rue Saint-Ambroise et au sud-ouest de la rue Bourget —	Lionel Tourigny — 350,00 $
partie du lot 121-49 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, située au sud-est de la rue Prince Albert et au nord-est de la 9e Avenue —	Guy Archambault — 1,00 $
lots 1686-7-2, 1686-8-1, 1686-9-2, 1686-10-2 et 1686-11-2 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), situés au nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Guy —	Monit International Inc. — 57 600,00 $
partie du lot 121-272 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, située au nord-ouest de la rue Victoria et au nord-est de la 9e Avenue —	Jean Rocheleau et Al — 1,00 $
partie du lot 121-272 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, située au nord-ouest de la rue Victoria et au nord-est de la 9e Avenue —	Jean Rocheleau et Liliane Fiset — 1,00 $
cession à la Ville de deux parties du lot 133-1564 et d'une partie des lots 134-1051 et 134-1049 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, situées à l'angle sud-est de la 27e Avenue, entre les avenues Joliot Curie et André Ampère en échange de trois parties du lot 134-1050 dudit cadastre, situées à l'ouest de la 27e Avenue entre les avenues Joliot Curie et André Ampère —	Développement Pa-Riss Inc. — sans soulte de part et d'autre
lots 153-222 et 153-233 à 153-238 et partie des lots 153-200 à 153-203, 153-219, 153-221, 153-228, 153-229, 153-239, 153-243, 153-244, 153-245, 153-245 et 153-248 à 153-255 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, situés à l'ouest du boulevard Marc-Aurèle Fortin et au nord du boulevard Maurice-Duplessis —	Place Marc-Aurèle Fortin Inc. — 795 220,00 $
partie des lots 397-36 et 397-37 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, située à l'est de la rue Notre-Dame et au sud-ouest de l'avenue Lebrun —	Guy Bergeron — 1,00 $
partie des lots 358-572, 359-330, 360-1 et 362-57 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, situées à l'angle sud-est de la rue Jean Rivard et de la 17e Avenue —	Les Vêtements de sport Allure Canada Ltée — 492 481,52 $
lot 91-1-Ptie 1 du cadastre du Village de Hochelaga, situé au sud-est de la rue Sainte-Catherine et au nord-est de la rue Alphonse D. Roy —	Les Entreprises Électriques L.M. Inc. — 2 359,66 $
lots 91-1-Ptie 1 et 91-1-Ptie 2 du cadastre du Village de Hochelaga, situé au nord-est de la rue Alphonse D. Roy et au nord-ouest de la rue Notre-Dame —	CR Compresseurs de réfrigération Inc. — 30 110,96 $
emplacements situés le long de la rivière des Prairies pour les fins du parc de l'Île-de-la-Visitation —	Communauté urbaine de Montréal — 40 123,31 $
lots 358-Ptie 572, 359-Ptie 330, 360-Ptie 1 et 362-Ptie 57 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, situés au nord-est de la 17e Avenue et au sud-est de la rue Jean-Rivard —	121568 Canada Inc. — 499 621,08 $
lots 359-Ptie 330, 360-Ptie 1 et 362-Ptie 57 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, situés au nord-ouest de la rue Jean Rivard et au sud-ouest de la 19e Avenue —	Olympia Tubes Limited — 476 391,80 $
lot 1101 et partie des lots 1102, 1103, 1104 et partie sans désignation cadastrale du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), situés au nord-est de la rue Canning et au nord-ouest de la rue Hunter —	Société de développement industriel de Montréal — 27 000,00 $
lots 1129-1, 1130, 1131, 1131A, 1142-1, 1142-2, 1142-3, 1142-4, 1143-1 et 1143-2 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), situé au nord-est de la rue Chatham, entre les rues Payette et William —	Société de développement industriel de Montréal — 40 000,00 $
lots 8-99 à 8-107, 8-109, 8-110, 8-127, 8-128 et partie des lots 8-111 et 8-129 du cadastre du Village de Saint-Jean-Baptiste, situés au nord-ouest de la rue Rachel, entre l'avenue Christophe Colomb et la rue Boyer, avec bâtisse dessus érigée —	Société de développement de Montréal — 194 901,00 $
lots du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Louis), situés à l'angle sud-est de l'avenue Viger et de la rue Sanguinet —	Banque Nationale du Canada — 40,00 $ le pied carré
partie du lot 16-2 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, située au nord-est du boulevard de l'Assomption et au nord-ouest de la rue Sherbrooke —	Les Constructions G. Gazaille Inc. — 840 000,00 $

Hôtel de Ville
Montréal, le 9 décembre 1987.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

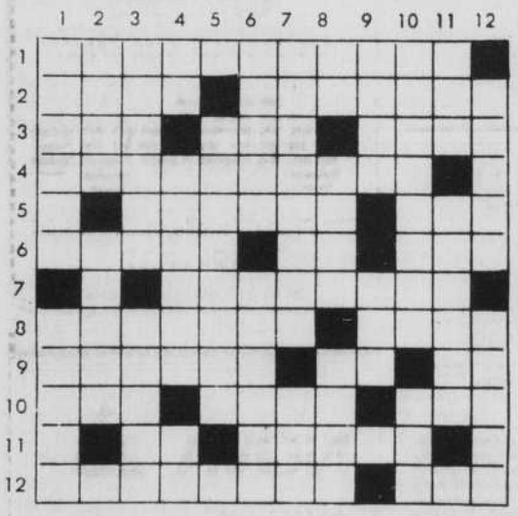

Horizontalement

1—Intrigues, menées secrètes pour faire réussir un complot.
2—Embarcation légère et allongée. — Couvert d'écume.
3—Affirmation. — Principale difficulté d'une affaire. — Fromage à pâte molle fermentée fabriqué au lait de vache.
4—Animal aquatique fossile de l'ère primaire.
5—Nombre qui indique la place d'une chose dans une série, chiffre. — Lettre de l'alphabet grec.
6—Indique un intervalle, une relation. — Ce qui est dû à quelqu'un. — Eux.
7—Inflammation des annexes de l'utérus.
8—Surveillant d'un prison. — Fait tord à.
9—Artiste qui joue dans une pièce de théâtre. — Sélénium. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
10—Roue à gorge d'une poulie. — Manière particulière de s'habiller conformément au goût d'une certaine société. — Éclat de voix.
11—Jeu d'origine chinoise. — Briller.
12—Inégalité périodique dans le mouvement de la Lune. — Indique une petite quantité.

Verticalement

1—Anomalie de la vue qui fait que l'on voit troubles les objets éloignés. — Fille de mauvaise vie.
2—Mois. — Fille du frère.
3—Personne qui reçoit de qqn contre paiement des fournitures commerciales. — Personne qu'on détient comme un gage en garantie d'une exigence.
4—Interj. qui sert à appeler. — Qui concerne la campagne. — Du dialecte provençal.
5—Chez les champignons, couche formée par les éléments producteurs de spores.
6—Eau congelée qui tombe en flocons blancs légers. — Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.
7—Consentir à donner. — Morceau de musique pour deux voix.
8—Pronom familier. — Expiration brusque et sonore de l'air contenu dans les poumons. — Poitrine d'une femme.
9—Rempli, pénétré profondément. — Terre entourée d'eau.
10—Acier spécial au titane et au cobalt. — Pied de vigne.
11—Du verbe nuire. — Mettre au diamètre exact l'intérieur d'un tube.
12—Rongeur d'Afrique voisin de l'écureuil. — Qui est de trop petite dimension.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	O	B	R	I	E	T	E	■	I	C	I
2	C	E	L	E	B	R	I	T	E	■	R	■
3	I	I	I	■	I	R	R	I	G	U	E	R
4	A	L	A	I	S	E	■	E	Y	R	A	■
5	L	■	U	N	■	■	A	R	P	E	N	T
6	Y	I	D	D	I	S	H	■	T	E	C	H
7	T	N	■	I	V	■	O	U	I	■	E	R
8	I	C	T	E	R	E	■	N	E	F	■	E
9	Q	U	I	■	N	O	L	E	I	N	E	■	N
10	U	L	M	■	G	L	U	■	N	A	G	E
11	E	T	O	N	N	E	■	M	E	L	E	■
12	S	E	N	S	E	■	I	N	S	E	R	E

Travaux publics Canada — Publics Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées, à l'Administrateur régional, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV 140 promenade du Portage, Hull, Québec, (adresse postale) OTTAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus, (téléphone 997-5667) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No.: 651124 — Amélioration des halls d'entrée d'ascenseur et des murs centraux de l'édifice, Édifice Sir William Logan, Planchers 3 à 21 inclusivement, 580 rue Booth, Ottawa, Ontario.

Date limite: jeudi, le 14 janvier 1988
Dépôt: $50.00

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants pour construction électrique, plafond suspendu, panneau de plâtre et tuile céramique doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196 avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le 12 janvier 1988, conformément aux dispositions du document intitulé les Règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumissions (pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral) en date du 7 août 1981.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	**(514) 844-3361**
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	**(514) 332-3891** ou (514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

LA MÉTÉO

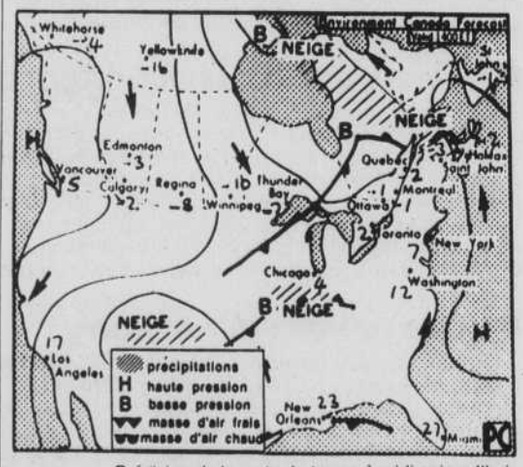
Whitehorse -4
Yellowknife -16
B NEIGE
NEIGE
Edmonton -3
Vancouver 5
Calgary -2
Regina -8
Winnipeg -10
Thunder Bay -2
Québec -1
Montréal 2
Ottawa 1
Toronto 2
Saint John 7
New York 12
Washington
Chicago 4
B NEIGE
NEIGE
Los Angeles 17
New Orleans 23
préc

Comment tirer avantage des changements récents au RÉA

FISCALITÉ

Carole Pronovost
Collaboration spéciale

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'association québécoise de planification fiscale et successorale. Mme Carole Pronovost, est membre du service de fiscalité du cabinet Samson, Bélair.

Depuis sa création, le Régime d'épargne-actions du Québec (REA) a subi de nombreuses modifications touchant aussi bien les corporations émettrices que les investisseurs. Ces changements ont principalement été apportés en raison de l'existence de comportements jugés abusifs au plan fiscal et afin de réorienter les encouragements fiscaux vers les corporations qui en avaient un plus grand besoin.

L'instabilité prévalant sur les marchés boursier a créé, depuis quelque temps, un climat propice à la mise en place de nouvelles modifications dont une des plus intéressantes touche le particulier.

Mesures affectant les investisseurs

En effet, dans une déclaration ministérielle datée du 19 novembre 1987, le ministre des Finances, M. Gérard Lévesque, annonçait la prolongation de la période normalement accordée aux particuliers pour investir dans le REA. Ainsi, tout achat d'actions émises dans le cadre du régime par les entreprises ayant un actif de moins de $ 250 millions et effectué entre le 31 décembre 1987 et le 1er mars 1988 sera réputé avoir été fait en 1987 et par conséquent, déductible dans le revenu de 1987. Soulignons toutefois que le contribuable ne pourra déduire à l'encontre de son revenu de 1988, les titres REA acquis entre le 31 décembre 1987 et le 1er mars 1988. En effet, il semble qu'en raison des problèmes administratifs que cela poserait, il n'est pas possible d'accorder le choix aux contribuables de déduire soit à l'encontre de leur revenu de 1987 ou à l'encontre de leur revenu de 1988, le coût des titres REA acquis au cours de cette période, comme c'est le cas pour la contribution courante dans un régime enregistré d'épargne retraite. Bien entendu, tout investisseur devra respecter les plafonds prévus en regard de l'année d'imposition 1987, soit le moindre de $ 5,500 ou 10 % du revenu total.

Malgré que la période des Fêtes ne soit guère propice aux décisions d'investissement de nature boursière, ces nouvelles règles nous amènent à proposer pour 1987 une planification intéressante.

Ainsi, un particulier pourrait dans les 60 premiers jours de l'année 1988 acheter des titres REA accordant une déduction fiscale égale à 100 % du coût et profiter de la déduction dans le calcul de son revenu pour 1987 et ce tout en ayant soin de respecter le plafond ci-haut mentionné. Par la suite, le contribuable aura le loisir de disposer de ces titres, de nature plus risquée, dès les premiers jours de mars et d'acquérir avant la fin de 1988 des actions moins risquées (« blue chips ») et en principe plus stables en remplacement de celles disposées. Par exemple, un achat le 15 février 1988 de 1,000 actions à $ 5.50 chacune permet pour 1987 une déduction égale à 100 % du coût soit $ 5,500. Par la suite, le contribuable pourrait disposer de ces dernières actions le 15 mars 1988 et les remplacer le 20 décembre 1988 par 275 actions « blue chips » à $ 40 chacune donnant droit à une déduction égale à 50 % de leur coût.

Mesures affectant les émetteurs

La chute des cours boursiers a pratiquement forcé le ministère des Finances à reconsidérer certaines restrictions qu'il avait introduites lors de la présentation du Budget du 1er mai 1986. Dans le but de s'assurer que la capitalisation permanente des corporations soit maintenue, ces restrictions prévoient des pénalités applicables aux corporations émettrices, afin d'éviter que ne se développent des stratagèmes dont le seul but était de bénéficier d'un avantage fiscal indû. En outre, certaines corporations procédaient au rachat de leurs titres avant même d'avoir effectué leur toute première émission dans le cadre du REA.

À cet effet, l'un des volets de ces pénalités a pour conséquence de rendre une corporation non admissible à une éventuelle émission REA, et ce tant et aussi longtemps que la corporation n'aura pas procédé à une « émission couverture », c'est-à-dire à une émission d'actions pour un montant équivalent à celui du « rachat » préalablement effectué. Une « émission couverture » désigne une émission d'actions, autre qu'une émission d'actions rachetables seulement au gré du détenteur, non admissible à la déduction en vertu du REA pour les détenteurs. Cette émission doit être effectuée pour un montant égal au montant payé lors de l'achat d'actions sur le marché secondaire ou pour un montant équivalent au rachat effectué.

Aux fins de cette pénalité, l'expression « rachat » comprend tout achat par l'émetteur de ses propres actions ainsi que tout achat d'actions par un actionnaire membre d'un groupe « lié » qui détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote relatifs au capital-actions de l'émetteur. Cette expression comprend également tout achat par une personne liée à un tel actionnaire. En conséquence, les corporations qui ont effectué des rachats après le 16 décembre 1986 ou dont les actionnaires, membres d'un groupe lié qui les contrôle directement ou indirectement, ont effectué des achats d'actions sur le marché secondaire après le 16 décembre 1986 sont plus précisément visées par cette pénalité.

Toutefois, parmi les mesures d'exception entourant la pénalité couverture, il est prévu que le terme « lié » exclut le concept de lien de dépendance découlant d'une situation de fait. Par exemple, le fait qu'une personne (qui n'est pas unie par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption à une personne qui contrôle une corporation) achète des actions sur le marché secondaire ne rendrait pas la corporation non admissible à une éventuelle émission du REA.

Les rachats d'actions

Dans la déclaration ministérielle du 21 octobre dernier, le ministre des Finances a annoncé une mesure d'assouplissement concernant les pénalités applicables lors du rachat d'actions, de manière à faciliter une meilleure stabilisation des cours boursiers. Une corporation ayant déjà émis des actions dans le cadre du REA ne sera pas soumis à ces pénalités à l'égard de ses rachats d'actions, si le coût total des actions rachetées, au cours d'une période de 365 jours commençant à la date du premier rachat effectué, est inférieur à 5 % du capital versé corporatif relatif aux actions faisant partie de sa capitalisation permanente. Cependant, à compter du 1er mars 1988, le coût total de ces rachats ne pourra pas excéder 10 % du coût rajusté des actions admissibles au REA et distribuées au Québec. Une corporation n'ayant jamais procédé à une émission dans le cadre du REA pourra être admissible à une éventuelle émission REA, sans réaliser une « émission couverture », si le coût total des actions qu'elle a rachetées annuellement est inférieur à 10 % du montant de l'émission qu'elle envisage réaliser éventuellement dans le cadre du REA. Cette mesure s'applique depuis le 17 décembre 1986.

En conclusion, une corporation n'ayant jamais procédé à une émission d'actions dans le cadre du REA pourrait être assujettie à la « pénalité couverture ». Cet assujettissement surviendra lorsque la corporation effectuera une émission d'actions admissibles au REA et que ces rachats effectués antérieurement excèdent les allégements prévus à cet effet.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue St-Paul Ouest bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de $ 12 plus $ 2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

Jacques Grenier

Les investisseurs ont jusqu'au 1 mars pour effectuer leur contribution au Régime d'épargne-actions du Québec, tout comme dans le cas de l'épargne-retraite.

L'AMC dénonce la réforme fiscale

SYLVAIN BLANCHARD

« La réforme fiscale du gouvernement fédéral est mauvaise pour l'industrie manufacturière et elle l'est aussi pour l'ensemble du Canada en général. »

C'est ce qu'a déclaré le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Laurent Thibault, lors d'un discours prononcé, hier, à Montréal.

« Les modifications apportées sur l'impôt des sociétés lors du budget de 81, jumelées aux propositions actuelles contenues dans le projet de réforme, vont beaucoup trop loin. Elles auront un effet négatif considérable sur l'investissement. »

« En outre, le long délai qui sera nécessaire avant que se mette en branle la deuxième étape de la réforme influencera negativement la compétitivité des entreprises. Le retard qu'on accumule avant de procéder à l'élargissement du champ de taxation dans le domaine de la consommation alourdit le fardeau fiscal déjà considérable des sociétés, ce qui a pour effet d'ébranler les secteurs productifs de notre économie. »

M. Thibault n'avait cependant que des bons mots pour le gouvernement fédéral en abordant la question du libre-échange.

Il a en effet affirmé que le texte final de l'accord représentait « une nette amélioration par rapport au document du 5 octobre » dans la mesure où il offrait une meilleure protection aux entreprises manufacturières.

« L'accord nous offre la possibilité d'accroître encore davantage notre niveau de vie », a-t-il dit en ajoutant que les travailleurs canadiens allaient faire taire les sceptiques en démontrant qu'ils peuvent s'adapter beaucoup plus rapidement que certains le pensent au nouvel environnement qui sera créé.

Il a cependant tenu à préciser qu'il était essentiel qu'Ottawa explique abondamment les mesures d'adaptation qui seront nécessaires pour aider les entreprises et le public à faire la transition à cet environnement commercial plus ouvert. « Et le fait de savoir que des fonds appropriés seront destinés à la formation des travailleurs et au soutient à l'investissement ne peut que contribuer à relever cet immense défi que représente le libre-échange ».

Dans un autre ordre d'idée, M. Thibault a profité de son passage au Centre Sheraton pour faire connaître les prévisions économiques de l'Association des manufacturiers canadiens pour la prochaine année.

En premier lieu, il a signalé que le taux de croissance du Produit national brut devrait se situer aux environs de 2.5 % en 88, résultat de la hausse des taux d'intérêt survenue dans le second trimestre de 87, de la croissance limitée des revenus réels, de la diminution de l'épargne, de l'accroissement du fardeau fiscal des contribuables et de l'augmentation du prix du logement.

« Tous ces facteurs influenceront, l'an prochain, les achats des consommateurs et la construction de maisons, deux domaines qui ont sensiblement contribué à la forte croissance économique des trois dernières années », a fait remarquer M. Thibault.

Dans l'ensemble, poursuit l'AMC, l'année 88 en sera une marquée par des gains modestes, puisque la production du secteur manufacturier ne devrait s'accroître que de 2 %, un taux légèrement inférieur à celui de 87.

« Les exportations dans le secteur manufacturier augmenteront de 4 % et permettront la création d'environ 20,000 emplois, lit-on dans le document publié par l'organisme. Nous prévoyons également que la demande de logement et de biens de consommation courante diminueront et que 88 sera caractérisée par une très faible augmentation du bénéfice des compagnies. L'AMC parle d'une hausse de 5 %, comparativement à une augmentation de tout près de 20 % en 87.

LOCAL À LOUER
De Maisonneuve, 2,500 pi. car., 7ième étage, «Immeuble Prestigieux».
Libre immédiatement.
Mme Dagenais 288-8500 ou 271-6074

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Importante maison d'édition de manuels scolaires du Québec
recherche
CARTOGRAPHE
pour la production d'un manuel en Géographie Secondaire III
Veuillez écrire à:
DOSSIER 1398
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Brevets
Marques de commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Facsimile (514) 288-8389

Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire
Grillades et fruits de mer
gibbys
298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

DÉDUCTIONS FISCALES
2 unités de $50,000.00
Déductions importantes par unité / par année pour quelques années.
Sociétaire dans logements locatifs à Montréal. Fort potentiel.
Dossier 1399
Le Devoir
C.P. 6033 Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué.
H2Y 3S6

Tous les titres ayant été vendus, cette annonce est publiée à titre d'information seulement.

Premier appel public à l'épargne

BOMEM INC.

3 412 500 $
1 050 000 actions ordinaires

Prix: 3,25 $ l'action

McLeod Young Weir Limitée **McNeil, Mantha, Inc.**

Décembre 1987

AVEC UN C.A.
un professionnel sur qui vous pouvez compter

BARBEAU, COUSINEAU
Comptables agréés,
6666, avenue Christophe-Colomb
Montréal H2S 2G8.
Tél.: 274-7538, 274-2797

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. — Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agréés et conseillers en gestion
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 2A2 (514) 861-8531
Nos bureaux au Québec:
Alma (418) 668-8325, Chibougamau (418) 748-2684, Chicoutimi (418) 549-6650, Dolbeau (418) 276-0133, Gatineau (819) 643-2430, Hull (819) 770-3221, Jonquière (418) 542-9523, La Baie (418) 544-7313, La Malbaie (418) 665-3965, Québec (418) 687-3333, Roberval (418) 275-2111, St-Félicien (418) 679-4711
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 91 autres pays.

COOPERS & LYBRAND LALIBERTÉ LANCTÔT
Comptables Agréés
LE WINDSOR
1170, rue Peel, Montréal (Québec) H3B 4T2
(514) 876-1500
550, chemin de Chambly, Longueuil J4H 3L8
(514) 646-9800
2, Place Québec, (Québec) G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal • Repentigny • Laval • Longueuil • Pointe-aux-Trembles • Îles-de-la-Madeleine
845-9253

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

THIBAULT MARCHAND PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, bureau 2100
Montréal (Québec), H3B 2J9 — (514) 879-3300
Membre de Klynveld Peat Marwick Goerdeler ayant plus de 500 bureaux à travers le monde.

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

NOVA

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Corporation of Alberta a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après qui seront payables le 15 février 1988 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 janvier 1988.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4¾ % série C, dividende N° 90:
Un dividende de 1,1875 $ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 4¾ %, en circulation.

Série 7¾ %, dividende N° 56:
Un dividende de 0,484375 $ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 7¾ %, en circulation.

Série 9¾ %, dividende N° 48:
Un dividende de 0,609375 $ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 9¾ %, en circulation.

Série 9,76, dividende N° 46:
Un dividende de 0,61 $ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 9,76 %, en circulation.

Série 7,60, dividende N° 41:
Un dividende de 0,475 $ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 7,60 %, en circulation.

Série 6⅜ %, dividende N° 37:
Un dividende de 0,3984375 $ par action sur les actions privilégiées de second rang, convertibles et rachetables, à dividende cumulatif de 6⅜ %, en circulation.

Série 11,24, dividende N° 21:
Un dividende de 0,7025 $ par action sur les actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de 11,24 %, en circulation.

Série 9⅛ %, dividende N° 12:
Un dividende de 0,5703125 $ par action sur les actions privilégiées de premier rang, à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulatif de 9⅛ %, en circulation.

ACTIONS ORDINAIRES

Dividende N° 102:
Un dividende de 0,10 $ par action sur les actions ordinaires.

R.C. MILNER
Vice-président, trésorier et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary, Alberta
18 décembre, 1987

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | *Directeur:* Benoit Lauzière | *Rédacteur en chef:* Paul-André Comeau | *Rédacteurs en chef adjoints:* Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne | *Directeur de l'information:* Jacques Chabot *Directeurs adjoints:* Guy Deshaies, Pierre Godin | *Directeur des services administratifs:* Gabriel Hudon

UNE CHIMIE DÉROUTANTE

RIEN de plus imprévisible que les relations patronales-syndicales, cette drôle d'alchimie où le mouvement des molécules répond à des lois souvent déconcertantes.

Après l'adoption du projet de loi 30, créant — ou re-créant au Québec — une commission des relations du travail, bien malin qui pourrait dire si cet organisme répondra aux objectifs que lui assigne son parrain, M. Pierre Paradis.

Une certaine sagesse ânonne qu'en pareille matière, les règles du jeu n'ont de chances de réussite que si elles sont acceptées par les parties. Mais l'expérience dément le sens commun.

Voici deux exemples.

Peut-on imaginer une loi plus radicalement combattue par les organisations syndicales que la loi 37 sur les négociations dans les secteurs public et parapublic, adoptée en juin 1985.

Et pourtant, le gouvernement libéral s'est bien gardé d'en changer. Cela lui a valu, au prix de quelques accrocs, une des négociations les moins traumatisantes du dernier quart de siècle !

Remontons plus haut. La réforme de 1969 — celle qui a mis en place le système que le projet de loi 30 démantèle aujourd'hui — avait été très bien accueillie. Aucune levée de boucliers. Qu'on relise les pages du *Journal des débats* consacrées aux échanges empreints de bonhommie entre M. Maurice Bellemare, ministre du Travail, et son vis-à-vis, Jean Lesage, chef de l'opposition et juriste averti.

Et pourtant, la machine s'est grippée dès sa mise en marche. On aura tout dit sur les lacunes du système : ses lenteurs, son fouillis, les mesures dilatoires qu'il tolérait, l'incohérence de ses orientations et, par-dessus tout, ses excès de contrôle judiciaire... Ainsi, les associations syndicales voyaient dans le malfonctionnement du processus d'accréditation une des causes principales de la stagnation de leurs effectifs. On appelait une contre-réforme.

Arrive le projet de loi 30, en mai dernier. La partie paraissait gagnée d'avance. Mais un second regard allait mettre en évidence les lacunes d'une rédaction trop vite bâclée. Si bien que les intéressés, unanimement, exigèrent le report du projet de loi, voire son retrait pur et simple.

On connaît la suite. Le projet mourrait de sa belle mort. Seul un consensus « minimum », disait M. Robert Bourassa, le sauverait de l'agonie.

Ce consensus, M. Paradis l'a obtenu, du moins « en creux », dès lors que le Conseil du patronat cessait de brasser la cage, que la FTQ mettait ses réserves en veilleuse... et que l'opposition péquiste se contentait d'un baroud d'honneur.

Et c'est ainsi qu'on assistera à la mise en place d'un nouveau dispositif.

Le Tribunal du travail sera démantelé. C'est une erreur. Ses membres iront rejoindre leurs collègues de la Cour provinciale où l'on acheminera les plaintes pénales portées en vertu du code du travail. On n'écarte pas l'idée d'une « chambre » spécialisée au sein de ce tribunal. Mais les conflits de droit...

Le Conseil des services essentiels disparaît également. Une autre erreur. Son mandat, la protection de la santé et de la sécurité du public lors des conflits, justifiait une entité distincte. Il faudra se contenter d'une « division » spéciale.

Quant au Bureau de commissaire général du travail, il sera remplacé par une commission nantie de pouvoirs additionnels et dont les décisions seront désormais finales. Son champ d'action sera cependant moins étendu qu'on ne le prévoyait d'abord.

C'est à ses fruits qu'on pourra juger de l'arbre. Il y faudra quelques années. Mais les auspices ne sont guère favorables. Deux questions, entre autres, n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.

La première a trait à l'indépendance des commissaires. Leur mandat sera de sept ans. C'est loin du statut des juges du Tribunal du travail nommés « selon bonne conduite ». D'autant plus que le mode de sélection laisse à désirer.

La seconde tient au fait que la loi ne garantit pas le droit d'être entendu. Cette discrétion laissée au nouvel organisme, dans le but évident de limiter les mesures dilatoires, risque d'entraîner de nombreuses contestations... au nom des règles de justice naturelle. Et comme les décisions seront sans appel, les justiciables, devant une situation jugée « déraisonnable », se tourneront vers les autres tribunaux.

Ce pourrait être le talon d'Achille de cette approche dite « administrative ».

Mais, encore une fois, rien de moins prévisible... Tout dépendra de l'utilisation que les parties feront de ces nouvelles règles dans le cadre de leur propre stratégie.

— JEAN FRANCOEUR

Urgence d'une vraie négociation

LES ÉVÉNEMENTS meurtriers des derniers jours dans les territoires occupés et à Jérusalem même militent plus que jamais en vue de la convocation d'une conférence internationale. Préconisée depuis un bon moment par le leader socialiste Shimon Peres, la tenue d'une telle conférence constitue en fait la seule issue possible à une situation de plus en plus grave. Malheureusement, les jeux de politique interne en Israël freinent le cheminement vers cette inévitable solution.

À quelques heures des fêtes de Noël, la situation dans ces territoires devient critique. L'intervention hier du porte-parole du gouvernement des États-Unis confirme le malaise enregistré dans presque toutes les capitales occidentales devant le nombre de victimes déplorées depuis le déclenchement de cette agitation. Aux États-Unis même, divers mouvements juifs se sont officiellement inquiétés d'une situation qui ternit l'image d'Israël. La démarche mérite d'être signalée en raison de l'appui quasi inconditionnel accordé à Israël par la communauté juive des États-Unis.

On doit s'étonner de l'absolution donnée par le Premier ministre du Canada au gouvernement et à l'armée d'Israël. Dans une déclaration qui prenait le contre-pied des démarches tentées par les diplomates canadiens, M. Mulroney s'est félicité de la « modération » manifestée par le gouvernement israélien. Quelques heures plus tard, Washington intervenait dans le sens que l'on sait. La démarche du chef du gouvernement canadien a sans doute été bien accueillie en Israël. Elle n'en est pas moins loufoque...

L'armée israélienne n'a sûrement pas écrit la page la plus glorieuse de son histoire durant cette vague d'agitation. Les images présentées aux informations télévisées ont tristement illustré cette affirmation. C'est sans doute ce qui a semé l'émoi au sein des diverses communautés de la diaspora juive. Mais il ne s'agit là que d'une partie du problème.

Les Palestiniens des territoires occupés ne peuvent pas ne pas réagir au pourrissement de cette politique. En s'entêtant, le gouvernement israélien cultive un lit d'agitation au sein d'une population où l'espoir est devenu un vain mot. Pour ignorer cette réalité, le Premier ministre Shamir et ses partenaires au sein de la coalition gouvernementale sont confrontés aux soulèvements inévitables de ceux qui sont dépossédés de leur propre territoire.

Israël doit entendre la voix de la raison. Prolonger l'occupation, c'est hâter l'éclatement de nouveaux actes de violence et c'est aussi reculer l'échéance d'un retour à la paix dans cette région du monde. Après bientôt 40 ans de guerre et de déchirements, espérer la pacification entre Israéliens et Palestiniens, c'est faire preuve de réalisme, sans plus. Cette pacification emprunte nécessairement la voie du dialogue entre toutes les parties concernées à la faveur d'une conférence internationale.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le poison venu de la mer

LES LABORATOIRES ont finalement identifié la toxine qui a empoisonné une centaine d'amateurs de mollusques, et aussi l'algue rare qui en serait la cause. Entre-temps, les dommages sont considérables : trois morts, une industrie ruinée pour plus longtemps qu'on veut bien le dire, et trois ministères largement discrédités dans le public.

Comme dans toute crise, l'épreuve a mis à nu les failles d'un système jugé pourtant moderne, sécuritaire et intègre. Ces failles portent trois noms bien connus : complaisance à l'égard des pollutions naturelles ou industrielles; lacunes dans l'inspection des eaux de pêche de l'Atlantique; et mauvaise résolution des conflits d'intérêts entre commerçants, consommateurs et politiciens.

La première faille est la plus grave. Les autorités fédérales, une fois la toxine identifiée, se sont empressées d'annoncer le levée prochaine de l'alerte aux mollusques. Erreur : les consommateurs ne vont pas faire confiance aux ministères. Et les ministres devraient annoncer d'abord un meilleur système de surveillance des zones de pêche.

S'il est vrai qu'une algue rare dans l'Atlantique est à l'origine du problème, il faudrait se demander d'où elle vient, comment elle prolifère et si son apparition ne préfigure pas d'autres changements dangereux dans les eaux de l'Atlantique. Il faut être irresponsable pour sous-estimer un signal comme celui qui vient d'être donné.

À la prochaine alerte, en effet, ce sont tous les produits de la mer qui seront frappés d'interdit chez les consommateurs, quel que soit le danger de toxicité de l'une ou l'autre des espèces. Le gouvernement, dans l'immédiat, devrait compenser les pêcheurs des pertes subies, plutôt que de prendre le risque, en autorisant une distribution hâtive, de ruiner le marché pour des années.

On aura noté, en passant, que la pollution et l'intoxication n'ont cure des frontières et des départements. Le libre-échange de la mer est en marche depuis longtemps, comme celui de la complaisance du public et des gouvernements à l'égard des rejets de toutes sortes en mer. Notre

BLOC-NOTES

JEAN-CLAUDE LECLERC

incurie collective à cet égard met en danger la moisson des océans. C'est un problème international grave.

L'autre faille, au contraire, est bien canadienne. Elle consiste à inspecter les produits d'exportation, les pêches commerciales où des intérêts financiers importants sont engagés, et à laisser les indigènes manger n'importe quoi, sans trop inspection, surtout s'ils vivent au Québec.

Le ministère de M. Ton Siddon a même donné, dans la circonscription de son patron, M. Brian Mulroney, des permis de pêches aux myes, contre l'avis du ministère de l'Environnement, qui jugeait les zones coquillières trop contaminées.

Le gouvernement fédéral peut prétendre que M. Jake Epp, s'il ne fut pas le plus alerte des ministres de la Santé, n'a pas passé outre à l'avis des fonctionnaires. M. Sidon, au contraire, mériterait le même sort que son prédécesseur aux Pêches, déchu pour cause de thon avarié.

Dans l'Atlantique, la pêche est un filet aux mailles plus ou moins larges, tissé de pressions politiques et de favoritisme. Les victimes en ont été longtemps les petits pêcheurs. Aussi longtemps qu'un système de surveillance, de lutte au braconnage et de commercialisation moderne, non-partisan et inter-provincial ne sera pas établi, les commsommateurs à leur tour écoperont un jour ou l'autre.

Enfin, faille « structurelle », entre les artisans de l'industrie du poisson, pêcheurs, distributeurs, restaurateurs, et les fonctionnaires chargés des inspections, une situation de conflit d'intérêts se crée tout naturellement. Les inspecteurs ne veulent pas faire de tort à l'industrie, mais en même temps ils sont chargés de la sécurité et de la santé publique.

Dans les premiers temps de la crise des moules, on a vu un bureau fédéral faire l'inspection de quelques échantillons de produits et émettre un communiqué de bonne santé à l'adresse du public, bulletin suivi par un autre communiqué, cette fois du distributeur, tout heureux de proclamer que ses moules étaient parfaites.

On sait la suite : tout ce secteur s'est noyé. Et même s'il ne représentait qu'une infime partie de l'industrie de la mer, l'ensemble des produits a subi une chute marquée sur les grands marchés de la consommation.

Ce problème se reflète aussi au sommet des ministères. Entre la fausse alerte, qui risque de faire perdre des millions de dollars et des centaines d'emploi, et l'alerte trop tardive qui pourrait se solder par la mort de plusieurs personnes, plusieurs ne savent trop comment se comporter.

Cette confusion a valu des jours de « doute » qui ont causé à l'industrie des pertes largement irréparables. Il faudra des années pour rétablir la réputation du pays, si on laisse les tergiversations politiques produire éventuellement une autre intoxication collective au Canada.

LETTRES AU DEVOIR

■ Risque de guerre

Télégramme adressé à M. Robert Bourassa, Premier ministre du Québec, et à M. Brian Mulroney, Premier ministre du Canada.

AYANT PRIS connaissance de l'article du DEVOIR du 5 décembre 1987, concernant votre déclaration au sujet de votre intention de faire modifier l'article 93 de la Constitution, lors de la 2e ronde des négociations constitutionnelles, afin de structurer le régime scolaire sur une base linguistique plutôt que confessionnelle, nous désirons vous faire part de notre profonde déception et de notre désaccord.

Cette proposition risque d'engendrer une guerre scolaire. Nous sommes étonnés que vous croyiez détenir un mandat pour entreprendre une telle démarche ?

La majorité silencieuse s'est prononcée à plusieurs reprises. Rappelez-vous le Manifeste des Parents chrétiens appuyé par un million de personnes, ainsi que la nouvelle Coalition pour la Confessionnalité scolaire qui regroupe 915 organismes.

Changer la Constitution enlèverait aux catholiques une protection fondamentale et les mettrait à la merci de toutes les idéologies. Nous sollicitons une entrevue le plus tôt possible afin de vous présenter notre point de vue sur le système scolaire.

— ADELINE L. MATHIEU
Présidente
l'Association des parents catholiques du Québec

Montréal, le 14 décembre.

■ Protestons !

ENCORE sous le coup de l'émotion des événements sanglants en Haïti — hordes militaro-macoutes assoiffées de sang et de pouvoir sur le noble et héroïque peuple haïtien remplissant avec enthousiasme son devoir électoral — je m'attendais à de plus vertes protestations et à l'isolement complet de ce CNG sanguinaire.

Après la dissolution du CÉP composé d'hommes sans peur et sans reproche et son remplacement par des « collaborateurs » pour organiser des élections à la Duvalier, le monde entier va assister à une supercherie électorale de mauvais goût. Un macoute sera porté au pouvoir, président à vie.

Le calvaire du pacifique peuple haïtien se prolonge. Les gouvernements occidentaux cautionneront-ils ce macoute-président ?

Quel scandale ! Quelle ignominie ! Quelle honte !

Violant la constitution depuis son enfantement, le CNG macoute, enfant de Duvalier et de l'administration américaine, n'a jamais manifesté le désir d'engager le processus démocratique — ponctué dès son enclenchement par des meurtres et des tortures de toutes sortes, sous l'oeil de l'Oncle Sam qui fournit armes et techniciens.

La mafia militaro-macoute ne sème que la mort et la désolation sur le peuple le plus pauvre de la terre, à quelques heures de vol de la grande République étoilée.

Le peuple haïtien n'est pas dupe, il ne croit pas à ces élections bidon. Éradiquez la peste duvaliero-macoute d'abord, ensuite on parlera d'élections.

— YVES JEAN-JOSEPH

Montréal le 16 décembre

■ Défenseurs des riches

LE Barreau du Québec et la Chambre des notaires critiquent la loi Bourbeau — ce qui est leur droit. Cette loi, désignée en bonne partie à la demande de la Ville de Montréal, vise le développement effréné qui force les locataires à petits revenus, souvent des gens du 3e âge, à quitter leur logis... transformé en condos...

Bien entendu, notaires et avocats sont intéressés par ce genre de transactions, qui leur rapportent. Derrière eux se trouve tout le groupe des développeurs, intéressés surtout à faire le plus d'argent possible. Des immeubles destinés à devenir des « condos » passent souvent d'une main à l'autre... toujours en augmentant de valeur !

La municipalité de Montréal, près des gens, des « petites gens » entre autres, veut mettre fin à une pratique d'affaires courante, et défendre les plus démunis. Elle a bien raison. L'avènement du RCM au pouvoir signifie que les individus comptent plus que le profit. C'est juste et très chrétien.

Il serait temps qu'avocats et notaires acceptent ce fait, voté démocratiquement, et cessent de se faire les défenseurs des mieux munis parmi nous.

— CLAUDE DE MESTRAL

Montréal, le 17 décembre

■ « Pièce manquante »

Lettre au ministère de l'Enseignement supérieur

VOUS TROUVEREZ ci-joint la « pièce manquante » à mon dossier : la copie de mon bail actuel. Je tiens à vous signaler que je trouve aberrant que l'analyse de ma demande de bourse soit retardée par votre faute. En effet, je vous ai déjà fourni ce document lors de ma demande de prêt et bourse, envoyée le 30 juin 1987.

De plus, je vous l'ai fait parvenir par lettre recommandée afin d'être assurée qu'elle vous parvienne. J'en déduis que ma demande est arrivée à bon port puisque vous avez accédé à ma demande de prêt. Mais où est passée la copie de mon bail ?

J'ai tenté de vous joindre, par téléphone, à vos bureaux. De 16 h 31 à 8 h 29, un message enregistré m'avise que les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 : décrocheriez-vous la ligne ? Si non, pensez donc à en rajouter pour pouvoir répondre aux étudiants et étudiantes qui ne comprennent pas ce que l'on fait à leur dossier.

J'avais pris toutes mes précautions afin de n'encourir aucun délai dans l'analyse de mon dossier quant à l'obtention de la bourse. Résultat : vous égarez un document qui retardera ma demande. Conclusion : je dois subsister plus longtemps que prévu (d'aujourd'hui jusqu'à... la fin janvier !) avec un montant faramineux de $ 30.

Lors de ma prochaine demande j'agraferai, malgré votre avis contraire, mes documents plutôt que de les relier avec un simple trombone. J'aurais ainsi la certitude que vous verrez et conserverez tous les documents que je vous fais parvenir.

Je ne peux m'empêcher d'écrire cette lettre tout en sachant très bien que celle-ci retardera d'autant l'analyse de mon dossier... À quand des services humanitaires ?

— KATHERINE NOBL

Montréal, le 15 décembre

■ Comme aux députés

Lettre À M. Raynald Fréchette

IL SEMBLE que le rapport que vous avez soumis ait donné de bons résultats puisque les députés pourront bénéficier d'une augmentation de 21.4 %. Vous étiez en accord avec l'idée d'un « rattrapage » (M. Gratton), du redressement des indemnités, d'augmentations annuelles automatiques des salaires.

Vous êtes sans doute d'accord avec le leader parlementaire qui considère que les réductions de salaires imposées aux députés en 1973 comme mesures anti-inflationnistes ont été une façon de maltraiter nos députés.

Les changements que vous suggérez au régime de pension des députés afin de rétablir l'équilibre entre les bénéficiaires qui ont des régimes différents vous semblent justes comme mesures d'équité. Le seraient-elles moins lorsque ce sont les organisations syndicales et populaires qui les réclament pour leurs membres ?

M. Fréchette, pourquoi n'avez-vous pas mené de la même façon le dossier sur les coupures d'indexation des accidentés du travail qui sont encore assujettis à l'ancienne loi ? Ces travailleurs ne sont plus indexés depuis 1982. Vous aviez promis à l'époque où vous pilotiez le projet de loi sur les victimes d'accidents et de maladies du travail, que la situation de ces gens serait rétablie.

Plusieurs milliers d'accidentés sont pénalisés par cet « oubli » grave. Ils s'appauvrissent de jour en jour parce que leurs indemnités sont gelées, dans certains cas depuis 1981.

— PIERRE GAREAU
Comité de coordination de l'Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés

Montréal, le 16 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année, 81$ 6 mois, 42$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = au Canada 155$ par année, 85$ 6 mois, 45$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Éviter la confessionnalité comme une peau de banane

LIBRE OPINION

DANIEL BARIL

Conseiller au Mouvement laïque québécois et ex-membre du Conseil supérieur de l'éducation

LE CONSEIL supérieur de l'éducation (CSE) diffusait récemment un avis portant sur « les défis éducatifs de la pluralité » dans le système scolaire.

Au moment où tous se questionnent sur l'avenir de la société québécoise et sur l'importacce de la diversité ethnique et culturelle, il est essentiel de réfléchir sur la place accordée à cette pluralité dans nos écoles.

Le CSE nous donne ici un magnifique exemple de la considération portée au pluralisme dans notre système scolaire confessionnel : il a confié la direction de son avis à nul autre qu'au président du Comité catholique !

Contourner l'obstacle

Cet avis représente donc à nos yeux toutes les contradictions que l'on peut rencontrer lorsqu'on veut parler de pluralité, d'altérité, de diversité, de droit à la différence, de compétence culturelle et de chartes des droits dans le cadre du système scolaire, sans remettre en question sa confessionnalité.

Le Conseil consacre deux paragraphes de son rapport au problème confessionnel mais pour s'empresser de dire qu'il faut aller au-delà de cet « obstacle structurel » et considérer surtout l'« obstacle humain ».

Si le Conseil réduit la confessionnalité à une question de structure, c'est qu'il veut à tout prix éviter de considérer ses incidences éducatives comme s'il craignait de glisser sur une peau de banane. En fait le CSE identifie le problème confessionnel pour mieux l'éviter.

Ce jeu d'autruche n'est guère surprenant, considérant que cet avis a été préparé par celui qui représente le contraire même de l'« altérité culturelle ». Le catholicisme, par la situation de quasi-monopole qu'il exerce sur les valeurs des projets éducatifs, est l'un des obstacles à l'expression du pluralisme des idées et des valeurs dans les écoles. Confier au président du Comité catholique le mandat de voir aux besoins de ceux qui composent l'altérité culturelle est un non-sens.

Ce mandat est d'autant plus inconvenant que l'avis en question origine d'un malaise ressenti au sein des membres du CSE à l'égard de la composition confessionnelle de ce Conseil et d'un désir de mise à jour du dossier de l'exemption de l'enseignement religieux.

Des recommandations inconséquentes

Certaines recommandations de cet avis nous apparaissent comme des nécessités urgentes mais trébuchent sur l'obstacle confessionnel.

Ainsi en est-il de celle visant à « mettre en oeuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les divers groupes de la population de manière que le système d'éducation reflète mieux la société réelle » (*sic*).

Au même moment où le Conseil adoptait cette recommandation, le Comité catholique présentait de son côté son nouveau projet de règlement. Celui-ci exige entre autres que les enseignants affectés à l'enseignement religieux, donc tous les titulaires du primaire, soient de foi et de formation catholiques.

Peut-on mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi et en même temps faire de la foi catholique un critère d'embauche ? Ces deux visées antagoniques émanent du même organisme, au même moment et coulent de la même encre !

Le refus du CSE d'épingler la confessionnalité laisse ainsi la voie libre au Comité catholique dont l'action court-circuite la portée de ses recommandations. Avec la bénédiction du ministre, M. Claude Ryan, le règlement du Comité catholique aura d'ailleurs force de loi en juillet 1988. Quant à la recommandation du Conseil, on ne voit pas comment elle pourrait alors s'appliquer.

Que les comités confessionnels puissent émettre des avis de nature contradictoire avec les prises de positions du CSE alors que ceux-ci en font partie, ne fait que mieux ressortir la nécessité d'une réforme de cet organisme.

Éducation aux droits

Une autre recommandation « invite les personnels des établissements scolaires à s'approprier le contenu et la signification dynamique des chartes des droits ».

Cette invitation devrait également s'adresser au Comité catholique et au ministre de l'Éducation lui-même. Le Comité catholique, en tant que défenseur d'un système inique, et le ministre, en tant que complice, ne nous semblent pas avoir une très haute notion de la signification et de la portée des droits fondamentaux.

La contradiction entre les privilèges confessionnels et les droits fondamentaux est tellement manifeste que le ministre a dû, par la loi 131, retirer les lois de l'éducation de la protection de la Charte. Le ministre justifiait son geste « afin que les garanties séculaires accordées aux catholiques et aux protestants ne puissent être contestées au nom de la liberté de conscience ou du droit à l'égalité ».

M. Ryan refuse donc, de façon très explicite, de reconnaître l'égalité des droits en éducation. Dans son discours à l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la loi 131 en décembre 86, il nous apprenait qu'il puisait son inspiration chez saint Thomas d'Aquin, penseur théocratique du Moyen Âge.

Quant au Comité catholique, toutes ses interventions ont pour objet de justifier les dérogations à la Charte que nécessite le maintien de la confessionnalité scolaire. La Commission des droits de la personne a déjà statué que les projets éducatifs confessionnels contrevenaient à la Charte.

Pourtant le nouveau règlement du Comité catholique, en plus de faire de la foi catholique un critère d'embauche, obligera les écoles catholiques à « intégrer les croyances et les valeurs de la religion catholique dans leur projet éducatif ».

La notion des droits fondamentaux est une notion essentiellement laïque. La reconnaissance de l'égalité de tous sans distinction de race, de culture, de sexe, de religion et de conviction, c'est l'essence même de la laïcité. Comme le ministre de l'Éducation et le Comité catholique s'opposent à cette notion d'égalité et de justice pour tous, ils font tout en leur pouvoir pour en empêcher la réalisation.

Dans ce contexte, la recommandation du CSE sur la « signification dynamique des Chartes » n'a plus aucun sens.

La laïcité comme principe

L'été dernier, le père Julien Harvey, jésuite, soulevait une vive controverse en s'indignant entre autres du fait que certains immigrants ne partagent pas notre sens des droits fondamentaux et de la démocratie. Pourtant l'attitude de certains catholiques d'ici nous montre qu'ils n'adhèrent pas eux-mêmes à l'esprit des chartes lorsqu'ils veulent préserver leurs privilèges discriminatoires.

Faut-il être de foi catholique en 1987 au Québec pour être citoyen de plein droit et voir ses droits fondamentaux reconnus ?

Le pluralisme sans cesse croissant de la société québécoise fait ressortir à chaque jour la nécessité d'adopter la laïcité comme principe de base pour nos institutions publiques et notre législation. Il importe que les Québécois tout comme les nouveaux arrivants se rangent derrière cette notion et l'adoptent comme principe cimentant notre société. Sinon les chartes des droits ne seront que du vent et nous courrons tout droit vers une société fragmentée et conflictuelle.

La loi médicale menace-t-elle les droits et libertés ?

LIBRE OPINION

GAÉTAN BRODEUR

NOUS AVONS récemment pris connaissance d'un projet d'amendement à la Loi médicale qui, manifestement, sous prétexte de vouloir protéger la population, usurperait grandement sur les droits et libertés de la personne.

La Loi médicale est pourtant déjà extraordinairement restrictive et prohibitive, sans que l'on doive ajouter à ses prérogatives. Et il est douteux que l'on puisse rencontrer un groupement professionnel quel qu'il soit, usant d'un aussi grand pouvoir que la Corporation professionnelle des médecins du Québec. En 1986 seulement, selon Me Paul Martel, avocat, « au-delà de 150 poursuites pour exercice illégal de la médecine ont été intentées. En 1987, on peut s'attendre à ce que ce nombre soit encore plus élevé ».

Sans se perdre dans les détails juridiques, disons que la Corporation peut recourir jusqu'à une injonction, émise par la Cour supérieure, afin d'imposer un contrôle quasi exclusif en matière de santé. Qu'il s'agisse de conseils, de prières même, de manipulations, de massage, de balancement énergétique, d'exercices physiques, de cataplasme, de recommandations diététiques, de relaxation, de yoga, de méditation, de rebirth, etc., si l'intention est curative, gratuits ou pas, ces actes, sans l'approbation et la participation ou surveillance d'un médecin, sont tous illégaux selon les articles 31 et 43 de la Loi médicale. (Font exception au règlement les chiropraticiens, à la stricte condition qu'ils s'en tiennent à pratiquer des corrections articulaires à l'aide des mains seulement, puis la psychothérapie sans médication, cette discipline n'étant pas réservée à aucune profession.) Les peines encourues vont de plusieurs amendes à l'emprisonnement, même s'il est prouvé hors de tout doute que l'inculpé n'apportait qu'un mieux-être à toutes les personnes qui l'ont consulté. Ce qui fait l'objet d'une poursuite ici n'est nullement la compétence du thérapeute ou l'efficacité de sa méthode, mais bel et bien le seul fait de marcher dans les platesbandes des médecins. À cet effet, la Corporation professionnelle des médecins du Québec, a créé le Service de répression de la médecine illégale, dont le seul mandat est justement de dénicher, puis de poursuivre en justice, avec preuves à l'appui (le plus souvent en recourant à des délateurs ou agents provocateurs), ceux et celles qui osent empiéter sur le territoire médical. À en juger par l'attitude de la Corporation des médecins, seule leur médecine serait digne de ce nom et, dans tous les cas, elle présupposerait les gens tout à fait inaptes à prendre leur santé en main. Par conséquent, elle s'est investi du mandat de protéger la population des autres approches médicales, et ce, malgré celle-ci s'il le faut. Assez curieusement, c'est la Corporation des médecins même qui perçoit les amendes imposées par la Cour, lesquels fonds leur permettent de livrer une telle « chasse aux sorcières ». C'est ce qui a fait dire, très justement, à Me Paul Martel : « Il est clair que les lois régissant le domaine de la santé sont carrément hostiles à l'éclosion des thérapies alternatives. »

Ne serait-il pas normal et plus sain, dans une société qui se veut démocratique, qu'un organisme indépendant, tel que l'Office de la protection du consommateur, se charge d'aider et d'informer la population contre tout abus qu'il soit, de la part de qui que ce soit, indifféremment de son appartenance à telle association ou corporation ?

À l'heure actuelle, la seule chose qui semble permettre à des approches parallèles à la médecine officielle de subsister, c'est l'opinion publique. On verrait d'un très mauvais oeil, en effet, la condamnation en bloc de tous les praticiens non-médecins qui auraient prodigué jusque-là des soins bénéfiques à la grande satisfaction d'une bonne partie de la population. Autrement dit, on peut difficilement trop abuser d'un pouvoir sans alerter sérieusement l'opinion publique. Surtout si on considère, dans le cas présent, le nombre élevé des thérapeutes illégaux oeuvrant au Québec. Les médias représentent donc probablement les seuls freins pour la médecine officielle dans sa course vers un monopole quasi absolu.

C'est pourquoi il est important d'apprendre que l'Office des professions du Québec présentait, en décembre 1986, des suggestions de modifications à ajouter à la Loi médicale actuelle. La rubrique no 138 du projet d'article 44.1 suggère que : « toute personne qui prescrit ou autorise l'accomplissement d'une infraction à la présente loi ou y acquiesce, consent ou y participe, de quelque manière, fait partie de l'infraction et est passible de la même peine que celle qui est prévue pour celui qui l'a commise, que ce dernier ait ou non été poursuivi ou déclaré coupable. Dans le cas où l'infraction est commise par une corporation, (alors) est réputée y avoir acquiescé, tout directeur, administrateur ou représentant de cette corporation, à moins qu'il n'établisse à la satisfaction du tribunal qu'il n'a pas acquiescé à la commission de cette infraction. »

Voilà donc maintenant que la Corporation professionnelle des médecins du Québec serait dotée du pouvoir de poursuivre en justice cette partie importante de la population qui ose encourager de près ou de loin les médecines alternatives. Y seraient inclus : le patient lui-même, tout le personnel travaillant à la solde d'un thérapeute non-médecin, un propriétaire qui accepte de louer ses locaux pour des fins thérapeutiques non reconnues officiellement, voire une municipalité si, dans certains cas précis, elle accepte d'émettre un permis d'opération, etc. etc. Ahurissant n'est-ce pas ? La Corporation professionnelle des médecins du Québec, une puissance sociale et politique peu commune, se verrait soudainement octroyée de notre gouvernement ce privilège extraordinaire de poursuivre, tels des hors-la-loi, tous ceux et celles qui oseraient choisir ou encourager une autre médecine que la leur.

La question est très simple : le peuple québécois est-il à ce point nul et irresponsable pour qu'il ne puisse se prévaloir d'un droit des plus fondamentaux, soit la liberté de disposer de lui-même quant aux choix à faire pour sa propre santé ? On ne saurait empêcher quiconque de suivre les directives de son médecin; également n'est-il pas antidémocratique et illégitime de priver la personne de son droit de choisir sciemment ce qu'elle croit être le mieux pour sa santé ?

Monsieur Ryan, en tant que ministre responsable de l'Office des professions du Québec, je vous prie de ne pas entériner la demande de modification de la Loi médicale telle que proposée.

BURUNDI

Des changements dans la continuité

LIBRE OPINION

PATRICE NDETA

Exilé hutu à Montréal

AU BURUNDI, un troisième putsch a porté au pouvoir un quatrième chef d'État en 25 ans. Mais, de la monarchie aux trois régimes républicains, un seul parti : UPRONA est toujours là et, dirait-on, il a résisté aux changements successifs qui sont intervenus à Bujumbura. Quel est donc ce parti ?

L'UPRONA (Unité et Progrès national) a été créé à la veille de l'indépendance du Burundi par le prince héritier Louis Rwagasore. L'idéologie de son parti était formellement centrée en politique étrangère sur la lutte anti-coloniale et anti-impérialiste et en politique intérieure sur l'unité nationale : thèmes communs aux nationalistes de l'époque.

Rwagasore s'est rendu à Léopoldville (Kinshasa) conférer avec Lumumba, chef du MNC (Mouvement national congolais), et a rencontré plusieurs fois Nyrere, chef du TANU (Tanganyika National Union). Il aurait été aussi, dans une certaine mesure, disciple de Nkrumah (ancien président et panafricaniste ghanéen).

Mais alors que Nkrumah, Lumumba et Nyrere recherchaient à introduire dans leur pays respectif des structures modernes basées sur une certaine justice sociale, Rwagasore maintint dans le domaine social, le *statu quo ante* féodal et en politique, il entendait gouverner quand son père régnait, en attendant qu'il règne à son tour et probablement cumule les deux. Et si son parti a gagné les élections de 1961, cela a été possible à cause de l'administration traditionnelle et quelques opportunistes hutus qui ont mené une campagne implacable de désinformation et de terreur.

Quant à ses convictions religieuses, Rwagasore s'appelait Louis et avait même été élève des Frères de la Charité, son petit frère devait être le Clovis burundais. Les deux sont morts trop tôt pour que nous puissions les juger sur les faits. Mais leur père, Mwambutsa IV qui régna sur le Burundi pendant 50 ans (1915-1965) ne s'est jamais fait baptiser. Tous les Tutsis, en particulier, la noblesse, ont toujours boudé le christianisme; non pas qu'ils soient nationalistes, loin de là, mais plutôt parce que cette religion détruisait bien des mythes, en l'occurrence celui du caractère divin de la monarchie et celui de la supériorité raciale des Tutsis.

En 1966 le capitaine Micombero s'empara du pouvoir et confia à l'UPRONA, la mission de convertir son putsch en une révolution. Et effectivement c'en était une dans la mesure où le pouvoir, qui appartenait à un seul clan tutsi (clan Ganwa) revenait à tous les Tutsis.

Mais pour l'écrasante majorité hutu, c'était un roi qui en remplaçait un autre.

Dix ans plus tard, Bagaza arriva et comme nouveau chef du parti, il décréta la fin du système féodal. Et pourtant la féodalité, en fait, était déjà morte.

Pendant tout le temps de la colonisation, les Hutus sont allés travailler dans les plantations et mines du Congo-Léopoldville (Zaïre), d'Ouganda et du Tanganyika (Tanzanie). D'autres ont joint les milieux extra-coutumiers du pays. À leur retour dans leur village natal, ils s'achetaient terre et vaches. Une autre partie s'est lancée dans le commerce et a fait fortune. Depuis les années 1950, de jeunes Hutus sont allés massivement à l'école des Missionnaires et après leurs études secondaires ils sont entrés dans l'administration. Tous ont cassé unilatéralement le contrat féodal, se sont émancipés d'eux-mêmes de leur seigneur, se comportaient gaillardement comme l'égal des Tutsis et revendiquaient ouvertement leurs droits politiques et civiques.

Nous connaissons la suite. Ce furent les exécutions de 1965, de 1969 et le génocide de 1972. Et après ce génocide, tous les Hutus, même les plus modérés ont cessé toute relation avec leurs Tutsis.

Bagaza en officialisant une situation de fait a voulu distraire la masse hutue et l'opinion internationale et ainsi mettre les bouchées doubles pour continuer l'oeuvre de son prédécesseur. Et il a réussi. Il est parvenu non seulement à garder l'armée mono-ethnique tutsi, mais aussi l'a agrandie quantitativement et qualitativement. Toute l'administration, du portier jusqu'au directeur général, est tutsie. Tout le commerce, celui de gros et celui de détail est entre les mains des seuls Tutsi. Et en ce domaine , un arsenal de tracasseries est tout le temps mis en oeuvre pour ruiner les petits commerçants hutus. Et enfin pour prévenir toute velléité de révolte, le tyran a instauré une forte police secrète qui sème la terreur et la désolation partout. L'enjeu a été de rendre les écoles secondaires exclusivement tutsi, de les faire passer de 70 % à 100 % tutsi. Pour cela il a fallu heurter l'Église catholique propriétaire de plusieurs établissements secondaires. Il a cogné très fort et le choc lui a été fatal.

Pendant ces 25 ans, dans toutes les cellules de l'UPRONA, les masses ont chanté chaque jour la magnanimité et le génie de l'autorité tutsi et ont écouté le même discours fallacieux relatant l'unité séculaire du peuple burundais. De Rwagasore à Bagaza les diplomates occidentaux et le clergé chrétien ont toujours été traités de colonialistes et d'impérialistes et l'élite hutue a été prise pour leur laquais. Dans le pays c'est le même leadership exclusif de l'infime minorité tutsi (14 %) et la méconnaissance absolue des droits politiques, civiques et même humains de l'écrasante majorité hutue (85 %). Le seul changement fut que le peuple est passé du système féodal au fascisme.

Chez des gens pour qui la fourberie se confond à l'intelligence, pour qui le discours officiel est destiné à la galerie, seuls les faits seront toujours là, froids, têtus pour les identifier. Seulement, ils ont, semble-t-il, opté pour une course de relais. Après chaque dix ans ils se passent le témoin et la course continue. Reste à savoir si cette stratégie leur permettra de garder le pouvoir encore cinq siècles.

Vos enfants réussissent ce jeu... et vous?

Quand Marie-Chantal reviendra, ce sera la fête!

Son père lui a donné un message en code secret. Il explique ce qu'elle devra faire pour aider à préparer la réception.

Pour comprendre le message, sors ta calculatrice et effectue une à une chacune des opérations données.

À la réponse finale, tourne ta calculatrice de haut en bas et lis le mot inscrit de cette façon.

Quel est ce message?

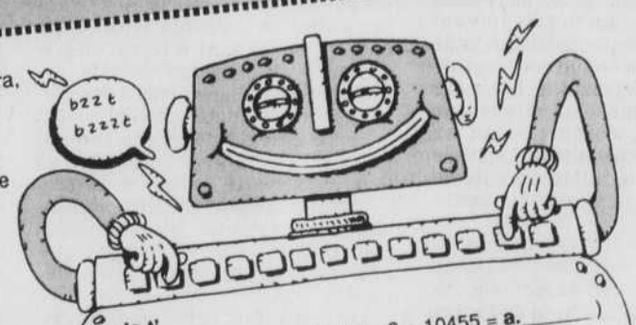

Je t'
(569 x 26 = ? + 459 = ? x 25 = ? + 10455 = **a.**_____)

à placer
(5036 ÷ 4 = ? + 6589 = ? x 5 = ? - 7105 = **b.**_____)

(2568 x 3 = ? + 1235 = ? x 60 = ? + 2975= **c.**_____)

avec
(58964 ÷ 4 = ? x 7 = ? + 52478 = ? x 3 = ? + 70724 = **d.**_____).

ATTENTION PARENTS ET ENFANTS!

Ne manquez pas les

3

numéros spéciaux des vacances de Noël du

LE PETIT DEVOIR

Les 23 et 30 décembre 1987 et le 6 janvier 1988, l'équipe du Petit Devoir offre aux enfants trois Cahiers spéciaux pour bien s'amuser durant le temps des Fêtes.
Un conte venu du Grand Nord, des aventures à suivre, un test sur la générosité, des jeux de français et de mathématiques, des devinettes, des blagues... Trois Petit Devoir qui enchanteront les vacances des jeunes de 6 à 12 ans.

Procurez-vous ces numéros, inclus dans Le DEVOIR chez votre marchand de journaux.

Et Meilleurs voeux à tous!

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

d'abus sexuels et physiques. Soit 30 % de plus que l'année précédente. Dans certains de ces cas, quatre à cinq mois se sont écoulés avant qu'un travailleur social n'effectue une première visite pour l'évaluation.

Le président du (CPJ), M. Vaughan Dowie, n'hésite pas à dire que le système actuel, avec ses 3,000 cas en attente, est une véritable bombe à retardement. « On ne peut presque pas s'étonner de la mort de ces trois enfants connus du réseau si on continue d'accepter des listes d'attente de 3,000 enfants. Il y a eu 43,000 signalements cette année, comparativement à 18,000 il y a trois ans. Nous ne sommes pas équipés pour face à de tels volumes ».

Triste victoire, l'entrée de la Loi sur la protection de la jeunesse a réussi à briser la barrière du silence, à faire doubler les signalement d'enfants maltraités à la DPJ. En revanche, le système n'était pas prêt à encaisser la vague, estime M. Dowie.

En octobre 1986, la ministre Lavoie-Roux injectait $ 2 millions pour pour arrêter l'hémorragie et liquider une partie des cas en attente. Trois mois plus tard, on revenait à la case départ avec 472 enfants signalés pour violence et abus sexuels (20 % avaient moins de 5 ans) dont l'évaluation n'avait toujours pas été faite après 4 à 5 mois.

Le 31 mars 1987, 70 % des 3,935 cas en attente depuis l'automne 1986 avait été traités. Mais pendant qu'on mettait le paquet pour éliminer l'ancienne liste, 3,000 nouveaux cas s'ajoutaient à une nouvelle liste d'attente entre septembre 86 et mars 87. « C'est comme essayer de remplir un bain sans bouchon », estime M. Laurier Boucher, directeur de l'Association des centres de services sociaux du Québec(ACSSQ).

« En fait, estime M. Boucher, la commission Rochon a fait état d'un manque de $ 10 à $ 12 millions pour le réseau. Les ressources n'ont pas bougé depuis 2 ans. On prend pas toujours nécessairement les bonnes décisions, mais celles qui permettent d'éviter le pire. C'est déplorable de se dire qu'on doit choisir une solution 'à la baisse' », estime-t-il.

Ce qui peut vouloir dire laisser chez lui un enfant qui devrait être retiré de son foyer, miser sur la bonne volonté des parents plutôt de prendre des mesures judiciaires ou tout simplement intervenir « après le drame ».

Dans le cas de la liste d'attente, les cas d'abus sexuels et physiques sont traités de façon prioritaire. En fonction de l'âge de l'enfant, on essaie de juger des cas les plus pressants. Pour retenir l'expression de M. Dowie, on « fait véritablement du gambling ».

Un *gambling* dangereux qui, selon lui, découle à la fois de la surchage de travail que du manque de supervision des travailleurs sociaux. « J'ai des amis qui ont entre 40 et 45 cas de prise en charge. C'est une autre façon de prendre des risques. Quelle qualité de service peut-on offrir à ces enfants ? Comment blâmer ces gens d'avoir parfois pris des décisions 'discutables' ? ».

On peut penser au cas d'une enfant de neuf mois noyée par sa mère deux heures et demie après avoir été retournée chez elle par la Direction de la Jeunesse de Chicoutimi. Traitée en psychiatrie depuis 15 ans, la mère avait été diagnostiquée quelque jours plus tôt comme étant en « phase psychotique sévère », mais le DPJ a jugé que le retour au foyer ne comportait pas de réel danger pour la petite.

Autre lacune au système, soulignent Jacques Tremblay et Diane Guibault, membres du Comité, les règles du jeu du Tribunal de la jeunesse ne servent pas l'intérêt des enfants.

Un exemple. Debbie est victime de violences de la part de son père et abusée sexuellement par ses deux frères depuis 1981. Elle a douze ans. Une demande de protection pour abus physiques et sexuels est faite au Tribunal de la Jeunesse . . . en 1985. Le procureur des parents nie tout acte de violence et dès la première comparution la requête est modifiée pour y inscrire le motif « troubles de comportement » de l'adolescente. L'avocat de la jeune fille accepte cette distorsion de la réalité, seule façon de hâter une mesure d'hébergement pour Debbie. Les parents s'en tirent sans intervention, mais la jeune fille aura tout le fardeau de la mesure sur les épaules.

Selon M. Dowie, les 747 cas d'abus sexuels traités cette année ne sont que la pointe de l'iceberg car en vérité dans des centaines de cas, les mesures prises pour « troubles de comportement » sont en réalité la porte de sortie la plus rapide choisie par le DPJ pour extraire du foyer un jeune abusé sexuellement.

« Au moins 25 cas d'abus sexuels n'ont pu être traités devant les tribunaux cette année à cause de ces règles du jeu qui obligent la corroboration du témoignage de l'enfant et rendent presque impossible de faire la preuve de gestes violents », explique M. Dowie. En conséquence, les DPJ pratiquent une sorte d'autocensure et y pense deux fois avant de mener une affaire d'abus sexuels devant le tribunal.

Et puis il y a ces itinérants du réseau, constate le rapport du Comité. Ces enfants 'ping-pong' qu'on ballote d'une ressource à l'autre avant de trouver la bonne et qui sont l'incarnation vivante des failles du système. Pris en main par les services sociaux dès leur plus jeune âge, ils n'en ressortent qu'à dix-huit ans, après avoir butiné sans succès entre foyers, familles d'accueil ou centres pour mésadaptés socio-affectifs. « Il y en a beaucoup moins qu'avant mais pour la plupart de ces enfants le problème c'est de trouver la bonne ressource ». Certaines régions comme Lanaudière, Richelieu et l'Outaouais sont dépourvues. Plutôt que d'"exporter' des enfants de Sept-Îles à Gaspé, on se contente des ressources locales, parfois plus ou moins appropriées, faute d'avoir accès aux bonnes.

Symptôme éloquent du manque de ressources adéquates, il y a quelques semaines, la juge Andrée Ruffo du tribunal de la Jeunesse de Saint-Jérôme ruait dans les brancards en expédiant deux adolescents dans le bureau de la ministre Lavoie-Roux. D'avis que le développement et la sécurité des deux garçons seraient sérieusement compromis dans un centre d'accueil de la région, Mme Ruffo a rendu cette décision provocatrice qui a mis la ministre Lavoie-Roux hors d'elle, à tel point que cette dernière a saisi la Cour supérieure pour faire annuler la décision.

Solutions ? On réclame des sous, évidemment. Sur le budget de $ 206,808,000 des centres de services sociaux, $ 22 millions ont été alloués en 1986-87 à la protection de la jeunesse. Un montant de $ 3 millions non récurrent a été ajouté à cette somme.

Mais tant les gens du milieu que les observateurs extérieurs s'entendent pour dire que la collaboration entre CLSC, polices, procureurs de la Couronne, centres d'accueil et organismes communautaires est la seule solution pour alléger l'éléphantesque réseau actuel.

« L'état a voulu tout prendre en charge et donné l'impression qu'il pouvait répondre à tous les problèmes sociaux. Il y a 15 ans, avant qu'on coupe les fonds aux organismes communautaires, les problèmes sociaux étaient partagés entre la communauté et l'état. C'est ce qu'il faut recréer. Démocratiser la prise en charge situations, c'est le défi de l'avenir », croit pour sa part M. Jacques Tremblay.

Fini le monopole de l'état ? « Non, estime le directeur de l'ACSSQ, il faut seulement arrêter de croire que la Protection de la Jeunesse est la seule porte d'entrée pour les enfants qui ont besoin d'être aidés ».

◆ Washington

à la poursuite de la violence dans les territoires occupés, il a condamné « les violentes manifestations et émeutes d'un côté » et « les sévères mesures de sécurité et l'utilisation excessive de munitions de l'autre ».

Il a en outre clairement laissé entendre que, aux yeux de Washington, l'occupation des territoires depuis 20 ans était au coeur du problème. « Les effets de l'occupation ne se font pas sentir dans les seuls territoires. Ils éclaboussent aussi l'image du peuple israélien », a-t-il notamment affirmé.

Les États-Unis sont le plus important allié d'Israël, a qui il fournissent une aide militaire de trois milliards de dollars.

La dernière victime en date est un manifestant palestinien de 19 ans, Khaled Hamed, abattu par l'armée au camp de réfugiés de Jabalya, dans la bande de Gaza. Deux autres manifestants ont été blessés par balles. La veille, trois Palestiniens avaient été abattus dans les territoires occupés, et deux autres, grièvement touchés, ont succombé peu après à leurs blessures.

Au total sept manifestants ont été blesséshier, portant à 171 le nombre de Palestiniens blessés depuis le début des émeutes le 9 décembre.

Rabin, rentré lundi des États-Unis, est devenu le premier leader israélien à aller sur le terrain depuis cette date en se rendant à Gaza, où il a rencontré officiers et habitants.

« Ceux qui prennent part à des manifestations violentes doivent savoir qu'ils s'exposent à de sérieux risques. (. . .) Que cela prenne encore un jour, une semaine ou deux semaines, la loi et l'ordre doivent être rétablis, pour eux, pour nous. Nous emploierons tous les moyens légaux que nous jugerons nécessaires », a déclaré le ministre.

Ses propos font écho aux mises en garde adressées lundi par l'armée qui, si elle a durci le ton, n'a pas précisé quels moyens seraient éventuellement employés. Les soldats de Tsahal ont ordre de ne faire usage de leurs armes que si leur vie est menacée ou dans le cas où les autres moyens à leur disposition — gaz lacrymogènes notamment — ne suffiraient pas à disperser les émeutiers.

Dans les milieux dirigeants israéliens, on a dit s'attendre à la poursuite de l'agitation au moins jusqu'au 1er janvier, date anniversaire de la création, en 1964, du Fatah de Yasser Arafat.

Lors d'une réunion à huis clos des commissions parlementaires des Affaires étrangères et de la Défense, le général Dan Shomron, chef d'état-major, a assuré que l'armée cherchait à tout prix à éviter les effusions de sang, ont rapporté des participants.

Sur ordre de l'armée, trois écoles palestiniennes des abords de Ramallah et une quatrième à Abou Dis ont été fermées pendant un mois, suite à des incidents lundi.

Certains commercants de Cisjordanie ont refusé d'ouvrir leur boutique hier, pour protester contre la répression israélienne, alors que la vie reprenait un cours à peu près normal à Gaza.

À Bethléem, où se tournent les regards à l'approche de Noël, la place de la Nativité affichait hier un visage normal. La municipalité a annulé lundi la traditionnelle réception du réveillon, mais les célébrations religieuses de la nativité ont été maintenues et les touristes et pélerins continuaient d'affluer nombreux.

Des renforts seront déployés dans la ville pour assurer la sécurité des pélerins, a fait savoir l'armée.

Le calme est également revenu dans les villes arabes d'Israël, paralysées lundi par une grève de solidarité qui a suscité la crainte d'un débordement du mécontentement en Israël même. Cette inquiétude faisait hier la une de la presse.

Le maire de Jérusalem, Teddy Kollek, a vivement réagi à la consigne du département d'État invitant les Américains à éviter Jérusalem-Est (arabe). Selon le porte-parole de la municipalité, Kollek a estimé que la décision de Washington était « injustifiée et irresponsable », dans la mesure où elle affectait la principale source de revenus du secteur — le tourisme — et ne pouvait qu'engendrer des tensions.

◆ Les libéraux

façon plus planifiée. Il ne fallait pas, croit M. Gobeil, laisser ensuite s'accumuler un déficit qui a fini par atteindre un niveau dangereux en 1985.

Les récessions sont un phénomène cyclique prévisible, soutient M. Gobeil qui, déjà, prédit que fin 89, début 90, il y aura une nouvelle récession. Le gouvernement libéral qui s'est créé une marge de manoeuvre, en réduisant le déficit, pourra alors réagir en augmentant de façon temporaire son déficit pour soutenir la croissance. L'erreur de M. Parizeau aura été de ne pas ramener le déficit à des proportions raisonnables une fois la récession passée, pense-t-il.

« À ses questions, on va pouvoir retourner des réponses qui vont le frapper en pleine figure », concluait le président du Conseil du trésor qui croit qu'il y a bien des dossiers qu'on pourra ressortir pour juger des qualités d'administrateur de M. Parizeau, tel le dossier de la nationalisation de l'amiante.

Une autre faiblesse importante de M. Parizeau sera, pense-t-on du côté libéral, la question de la souveraineté qui sera source d'ambiguïté. Déjà hier on interprétait abondemment ses propos à ce sujet.

« C'est bizarre de voir un gars qui a quitté le gouvernement parce qu'on ne parlait pas assez d'indépendance dire qu'à la prochaine élection on n'en parlera pas », notait par exemple M. Côté, le ministre des Transports. C'est revenir à l'étapisme de Claude Morin, a-t-il affirmé en évoquant le fait que M. Parizeau ne croit pas à la pertinence d'une « élection référendaire » sur la souveraineté.

M. Parizeau doit apporter au cours des prochaines semaines des précisions sur la démarche qu'il veut suivre pour conduire le Québec à la souveraineté. Selon Michel Gratton, le leader parlementaire du gouvernement, la franchise légendaire de l'ancien ministre devrait l'amener à dire clairement qu'un vote pour le Parti québécois sera un vote pour la souveraineté.

Reprendre le débat sur l'indépendance et la souveraineté ne fera d'ailleurs pas avancer le Québec, notait quant à lui le premier ministre Bourassa dans un bref commentaire qu'il faisait transmettre à la presse hier. Ce débat vieux de 15 ans ne devrait pas être réouvert, croit-il.

M. Parizeau apportera néanmoins une contribution intéressante au débat politique, a souligné M. Bourassa en évoquant les capacités de l'homme dont personne au gouvernement ne veut diminuer les capacités.

Avec M. Parizeau à sa tête, l'opposition sera plus redoutable, de prédire M. Gratton qui note qu'il est temps que le Parti québécois prenne au sérieux son rôle d'opposition. Le futur chef péquiste ne doit pas s'illusionner, prévient-il: personne chez les libéraux ne lui fera de courbettes comme au PQ. Lorsqu'il sera temps de chercher à se faire élire à l'Assemblée nationale, il aura un adversaire sérieux qui lui fera face.

◆ Courtiers

ment des institutions financières entre les quatre piliers ».

Dans l'état actuel des choses, le détenteur d'un permis en assurance-vie peut seulement vendre des fonds mutuels, les assurances incendie, automobile et risques divers (IARD) mises à part. Et encore, la personne qui a la possibilité de transiger des fonds mutuels est dans l'obligation d'être parrainée par une maison de courtage en valeurs mobilières.

En ce qui concerne les mesures de protection additionnelle qui, selon les assureurs, profiteraient indûment au Mouvement Desjardins, le président de ce dernier fait valoir que contrairement à ce qui a été affirmé, le Mouvement verse régulièrement des réserves dans sa caisse centrale comme il y est obligé. Les assureurs avaient avancé que Desjardins n'était pas obligé de déposer des capitaux à la Banque du Canada.

Ensuite, M. Béland certifie que l'ensemble du Mouvement a payé la taxe d'affaires, et que « la somme des impôts payés par les caisses populaires était proportionnellement plus élevée que celle de n'importe quelle banque ». À ce propos, le président de Desjardins confie qu'il préfèrerait « rédiger une seule déclaration d'impôts ».

Quant à l'argument identifiant « un traitement inégal des dividendes et des trop-perçus pourtant semblables », M. Béland rappelle que « la seule façon de nous capitaliser, c'est de réinvestir nos excédents sous forme de réserve générale. C'est l'avoir propre de la caisse ».

À cet égard, il argue que les courtiers aussi bien que les assureurs peuvent bénéficier de sources de capitaux -le RÉA- interdites au Mouvement Desjardins.

S'appuyant sur l'existence au sein du Mouvement d'un code de déontologie interdisant les ventes liées, M. Béland a donc également récusé les critiques des courtiers sur ce sujet, tout en précisant que l'espace occupé par les opérations IARD dans une caisse serait loué.

Quoi qu'il en soit, au sujet de la polémique opposant le courtiers et assureurs au Mouvement Desjardins, M. Béland soutient que sur le plan économique la vente des assurances de dommages dans les caisses populaires bénéficiera aux consommateurs sans compromettre l'existence des courtiers et des sociétés québécoises d'assurances.

Dans le cas des premiers, et selon un document soumis au caucus du Parti Libéral le 19 novembre dernier, M. Béland déclare que « les seules polices d'assurance qui vont être vendues dans les caisses sont des polices pour les particuliers, soit l'assurance habitation et automobile, qui ne requièrent pas d'études ou de recherches très poussées pour le consommateur ». Ce qui laisserait tout le marché du commercial ouvert à la concurrence.

Quant aux compagnies, M. Béland croit que dans la meilleure des hypothèses la vente directe d'assurances permettrait à Desjardins de s'accaparer environ 3 % du marché actuel d'ici trois ans. Ce qui, ajouté aux parts de Groupe Desjardins, totaliserait un peu plus de 6 %. Un niveau inférieur à La Laurentienne Générale et au Groupe Commerce.

◆ Le bilan

On ne connaissait toujours pas hier le bilan exact, faute d'informations précises sur le nombre de passagers. Un responsable des Sulpicio Shipping Lines, gérant du ferry, a déclaré qu'on avait enregistré 1,490 passagers et 53 membres d'équipage. Mais il a précisé que ce chiffre ne comprenait pas les enfants, qui voyagent sans billet.

Les rescapés ont tous raconté que le ferry était particulièrement chargé. Certains ont entendu des membres d'équipage parler de 3,000 personnes à bord. Quant au pétrolier, le Victor, il avait 13 membres d'équipage.

Dès lundi, les navires qui se sont portés au secours du Dona Paz ont signalé qu'il ne restait rien du ferry. Un officier américain, qui a participé aux recherches à bord de l'un des trois hélicoptères de l'US Air Force mis à la disposition des autorités philippines, déclarait : « Nous avons couvert une zone d'environ 160 km et n'avons absolument rien vu. Ni carcasse, ni pétrole, aucun signe d'accident et aucun signe de vie ».

Malgré le peu d'espoir de retrouver des survivants, les recherches ont repris hier. Des plongeurs ont sondé la zone du naufrage — une mer infestée de requins — et sept navires se sont joints aux recherches.

Les survivants ont tous raconté comment la panique a gagné en un éclair les passagers, quelques secondes après la collision entre le Dona Paz et le pétrolier Victor. Les uns ont dit qu'il y avait des gilets de sauvetage, mais qu'ils se trouvaient dans des armoires fermées à clef. D'autres ont affirmé qu'il n'y avait aucun gilet de sauvetage à bord.

« Il n'y avait plus de lumière, il n'y avait pas de gilets de sauvetage, personne ne donnait d'ordres », a raconté Gilbert Mabutol, 18 ans, qui a été recueilli à bord d'un bateau quelques minutes après le naufrage. « Après avoir sauté du navire, je l'ai vu être entièrement la proie des flammes », racontait un autre survivant, Arnel Galang, 18 ans. « Il a tourné sur lui-même puis il a coulé ».

Le ferry est un moyen de transport très utilisé aux Philippines, un pays composé d'environ 7,100 îles. Les bateaux sont fréquemment surchargés et de nombreux passagers dorment sur les ponts. L'affluence était encore plus importante que d'habitude car de nombreux passagers se rendaient dans leur famille pour les fêtes de Noël.

◆ Agence

Services en septembre qui a soulevé le pot-aux-roses. Les généreux contrats accordés par le Centre national de recherches à Spar font maintenant que, pour les sept premiers mois de 1987, l'Ontario a reçu 49.6 % ou $ 66,6 millions des contrats fédéraux en recherche et développement. Le Québec n'a pour sa part reçu que 7.5 % de ces contrats ou $ 10 millions, soit plus de deux fois moins que la Colombie-Britannique qui a eu $ 22,7 millions de contrats ou 17 %. Ces statistiques ont dû être développées par le bureau du DEVOIR à Ottawa, l'ancienne ministre Monique Vézina ayant interdit la publication de statistiques régionales sur les contrats de recherche et développement distribués par le ministère des Approvisionnements et Services. (Une étude sur le sujet, commandée par le ministère québecois de la Technologie à l'économiste Pierre-Paul Proulx, de l'université de Montréal, a dû être suspendue, le ministère fédéral étant incapable de fournir des statistiques qui se tiennent !)

Quant au deuxième élément d'importance du programme spatial canadien, du ministère de l'Énergie cette fois, RADARSAT, sa maîtrise d'oeuvre a encore été discrètement distribuée, par les responsables de « l'agence-fantôme », à Spar Aerospace, de Toronto, pour le satellite, et à MacDonald Dettwiler, de Richmond en Colombie-Britannique, pour les équipements au sol, cette fois avec la coopération du docteur Whithman et d'Ed Shaw, du ministère fédéral de l'Énergie.

Les deux projets, de participation canadienne à la station orbitale américaine et de RADARSAT, représentent un investissement de $ 1,25 milliard et des retombées économiques de plus de $ 6 milliards.

Le stade des études préliminaires pour la « station-service de l'espace » sera terminé au début de 1989 et le Conseil national de recherches doit retourner au Conseil du Trésor en 1988 pour réviser son premier budget de $ 797 millions, jugé insuffisant.

Pendant que les bureaucrates impliqués dans la politique spatiale canadienne parlent ouvertement entre eux d'agence-fantôme, et que les contrats de recherche se distribuent à plus de 90 % au Canada-anglais, les événements se passent dans le dos des trois ministres québécois membres du Comité des priorités et de la planification du cabinet fédéral: Robert de Cotret, ministre de l'Industrie et des Sciences et supérieur de Frank Oberle, Michel Côté, responsable de l'attribution des contrats de recherche aux Approvisionnements et Services, et Marcel Masse, ministre de l'Énergie et responsable de RADARSAT.

Quant aux universités ontariennes, elles s'organisent elles aussi pour s'imposer comme Centres du haut savoir canadien de l'espace: les universités de Toronto, York et le Ryerson Polytechnical Institute se sont regroupés dans un *Institute for Aerospace Studies* et ont déjà fait la demande pour accueillir en 1990 un stage de la *International Space University*, avec la bénédiction du ministre Frank Oberle encore.

Et, pour confirmer cette vocation de Toronto comme centre de la recherche spatiale au Canada, l'école secondaire Overlea, de York-Est, a même signé une entente avec la NASA pour créer un cours spécial en sciences et mathématiques pour ses étudiants les plus doués. Le lien-satellite avec le centre de Houston au Texas a été offert par Spar Aerospace. Et pour qu'on ne se trompe pas sur sa vocation, l'école a été rebaptisée le *Marc Garneau Collegiate Institute*.

Pendant ce temps, la campagne « Montréal, c'est spatial » est au neutre, depuis que le ministre de l'Industrie et des Sciences, Robert de Cotret, a demandé à ses responsables de se taire pour ne pas irriter le Canada-anglais.

◆ Coopérative

cause de la politique du double prix (le prix canadien est le double du prix mondial). Les producteurs de l'Ouest voyant d'un mauvais oeil le succès des Québécois dans le blé, font campagne par l'intermédiaire de leur ministre, M. Charles Mayer, chargé de la Commission canadienne du blé, pour ramener le prix domestique au prix mondial, quitte à compenser par la suite les producteurs par une subvention basée sur le volume historique de production par province. Avec une telle formule, tout l'argent irait dans l'Ouest!

La perspective d'une chute des prix du blé a incité les minoteries à interrompre leurs achats, ce qui frappe les producteurs québécois de plein front, qui ne peuvent pas non plus planifier la production de leur prochaine année. La Coopérative fédérée demande à Ottawa une déclaration ministérielle indiquant que la politique ne sera pas changée au cours d'une campagne agricole.

En horticulture, selon la Coopérative fédérée, les producteurs de légumes frais, avec l'entente canado-américaine, gardent la possibilité de protéger le marché domestique pendant 20 ans, mais les conséquences sur l'industrie des légumes transformés (surgelés, conserves, etc.) de la disparition des tarifs douaniers sont « mal connues ». La Coopérative fédérée ajoute que « les observateurs avertis s'attendent à ce que cette industrie soit à toute fin pratique vouée à la disparition et le gouvernement devra rendre publiques les études dont il dispose sur les conséquences de l'accord dans ce secteur et indiquer ce qu'il entend faire pour assurer sa survie et permettre aux producteurs et entreprises d'être traités équitablement ».

Enfin, dans le secteur avicole (chair de poulet, de dindon et les oeufs) l'entente prévoit un accroissement des quotas d'importation de 1.2 %, qui passeront de 6.3 à 7.5 %, soit une hausse de 6.3 millions de kilogrammes. La Coopérative fédérée se demande à qui ils seront alloués, une tâche qui incombe exclusivement au gouvernement canadien. Jusqu'à maitenant, la Coopérative fédérée, dont la mission première est de promouvoir la production locale, n'a jamais voulu utiliser des poulets ou oeufs importés, même à prix inférieurs. Les transformateurs non coopératifs l'ont fait et ont tout simplement mis le bénéfice dans leurs poches, puisque le prix à la consommation était celui de la production domestique.

La Coopérative fédérée pense qu'il faut maintenant corriger cette inéquité et accorder les quotas d'importation à toutes les entreprises, y compris les coopératives. « Avec l'accord, il n'est pas impossible qu'on importe de la volaille; cela pourrait aider à rentabiliser nos abattoirs, faire baisser les prix et possiblement augmenter la demande, ce qui favoriserait nos producteurs », mentionne M. Pelletier en insistant sur l'urgence pour le gouvernement de revoir son mécanisme de distribution des quotas d'importation.

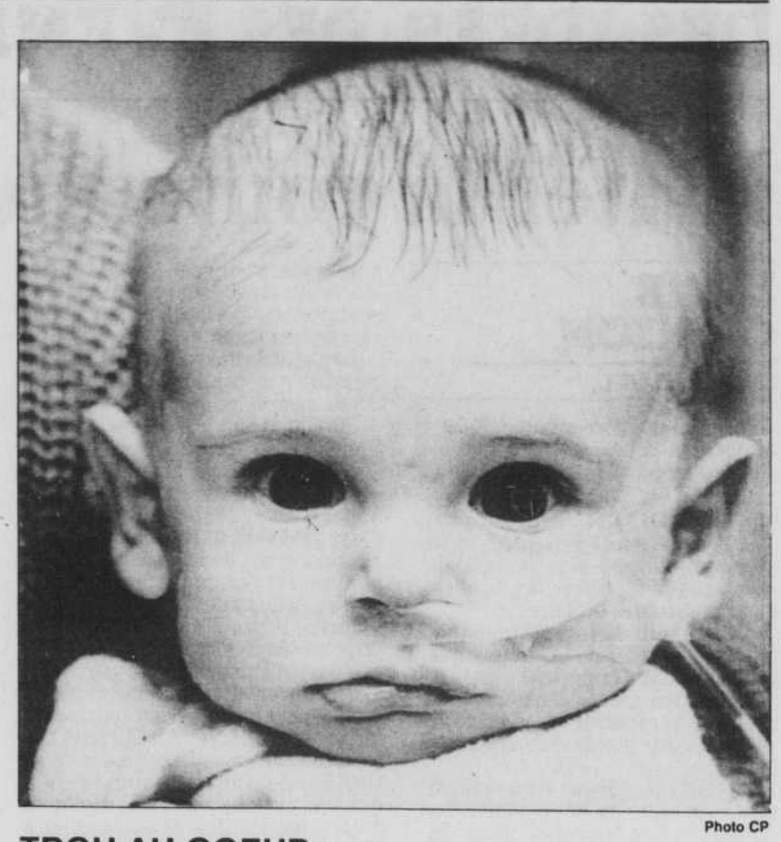

Photo CP

TROU AU COEUR

À Kingston, des résidents ont orchestré une campagne de souscription pour aider la famille de Jeffrey Nixon, qui aura cinq mois au Jour de l'An, à amasser $ 3,000 pour payer leur séjour à Toronto où le bambin subira une opération à coeur ouvert. Jeffrey est né avec un trou au coeur.

Photo AP

VIDE AUX ÉCHECS

Accompagné de son épouse Natacha, le champion d'échec Anatoly Karpov a annoncé hier en conférence de presse à Rome qu'il avait fait « un très gros cadeau de Noël » à Garri Kasparov en se retirant la semaine dernière du 24ème Championnat mondial d'échecs, laissant un grand vide dans cette discipline.

23 décembre

par la PC et l'AP

1983: Jeanne Sauvé est désignée gouverneur-général du Canada.
1978: l'écrasement d'un DC-9 d'Alitalia, près de Palerme, fait 107 victimes.
1973: à Téhéran, l'OPEP annonce que six pays du golfe persique ont décidé de doubler les prix du pétrole brut.
1972: un tremblement de terre détruit Managua et fait 5,000 morts au Nicaragua.
1970: l'Armée canadienne en poste à la suite des événements d'octobre au Québec, rentre dans ses casernes.

Wall Street et Wall Street

Oliver Stone a le sens du *timing*

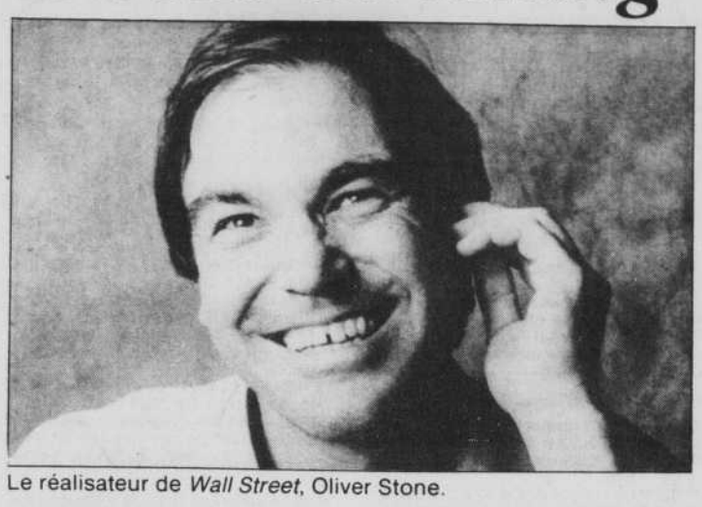

Le réalisateur de *Wall Street*, Oliver Stone.

NEW YORK (AFP) — Le nouveau coup de chance d'Oliver Stone (le réalisateur de *Platoon*) est d'avoir lancé son dernier film, *Wall Street*, sur les écrans new-yorkais la semaine même où le vrai Wall Street attendait fébrilement le jugement du spéculateur Ivan Boesky.

Si bien qu'on ne sait plus qui, du film ou de la réalité, a été condamné vendredi à 3 ans de prison : l'« initié », démasqué il y a un an par les experts de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), ou Bud Fox (interprété par Charlie Sheen) qui utilise à son profit des informations boursières ultra-sensibles.

Des milliers de Newyorkais, passionnés par le scandale des milieux financiers et les relents d'actualité du *krach* du 19 octobre, se sont rués chaque soir vers les salles de cinéma pour s'entendre dire qu'elles affichaient complet.

Le flair du cinéaste ne s'arrête pas à la seule conjoncture. En confiant le rôle d'un *raider* carnassier à Michael Douglas — jusqu'à récemment confiné dans des rôles de « gentil » — il a révélé chez lui une stature au moins aussi grande que celle de son père, Kirk Douglas, dans ses rôles de *gangster*.

Car c'est le personnage charmeur et effrayant de Gordon Gekko qui tire l'essentiel de la couverture à lui.

Gekko, qui torpille les entreprises pour mieux les racheter et qui manipule un jeune arbitragiste ambitieux (Bud Fox) pour obtenir des informations boursières qu'il utilisera en toute illégalité.

Quoi de plus séduisant pour un *whizz kid* qui n'a pas la trentaine que d'entrer dans le sillage d'un roi de la finance en brûlant les étapes.

Bud Fox va donc souscrire au credo que professe son idole : « L'amour de l'argent est une bonne chose: il est juste, il fonctionne et il sauvera les États-Unis ».

Cette cupidité donne à Oliver Stone l'occasion de montrer comment ces loups aux chemises bleues et cols blancs vivent dans l'intimité de leurs millions de dollars : maisons sur l'océan, appartements dominant Manhattan, tableaux qui ne symbolisent ni le raffinement, ni le plaisir, mais le seul pouvoir.

Même les *sushis* japonais et les crèmes glacées Haagen Daz dont raffolent les yuppies sont captés par l'objectif du cinéaste.

La caméra tourne elle aussi comme un prédateur, en passant rapidement d'un point à un autre, avec des panoramas saisissants — de ceux dont rêvent des mégalomanes tels que Gordon Gekko — ou des images ironiques de ces foules pressées que vomissent chaque matin les bouches de métro à Wall Street.

Plus, toujours plus, toujours plus vite, semble dire un Bud Fox parfois vacillant et dont le coup de butoir va bientôt frapper: au nom de la réussite, doit-il écraser son père (interprété par le vrai père de Charlie, Martin Sheen) un ouvrier qui risque de perdre son emploi si Gekko rachète son entreprise ?

« Quand en auras-tu assez ? », demande alors Bud à son mentor détesté.

Jusqu'au bout et sur une musique haletante, *Wall Street*, dont certaines séquences sont les premières à avoir jamais été tournées au Stock Exchange, tient le spectateur dans une expectative fiévreuse, de celles que connaissent les financiers les jours de grande bourse à New York.

Un plateau de rêve pour les Contes d'Hoffmann

Charles Dutoit au *Metropolitan*

CAROL BERGERON

★ ***Les Contes d'Hoffmann***, opéra fantastique en trois actes. Livret de Jules Barbier et Michel Carré. Musique de Jacques Offenbach. Chef d'orchestre : Charles Dutoit. Metteur en scène : Otto Schenk. Distribution : Neil Shicoff (Hoffmann), Gwendolyn Bradley (Olympia), Tatiana Troyanos (Giuletta), Roberta Alexander (Antonia), James Morris (Lindorf, Coppelius, Dappertutto et docteur Miracle), Susan Quittmeyer (Nicklausse, la muse de la poésie, Andrès, Cochenille, Pitichinaccio et Frantz), les Choeurs et l'Orchestre du *Metropolitan*. Une production du *Metropolitan Opera* (MET) de New York. Représentation du lundi 21 décembre.

NEW YORK — Les débuts de Charles Dutoit au *Metropolitan Opera* (MET), cela valait bien le voyage à New-York. Le voir diriger, pour la première fois, dans l'un des plus prestigieux théâtres lyriques du monde : je ne voulais pas rater cela.

Notre Charles national est donc entré au Met avec l'unique opéra (inachevé) de Jacques Offenbach. Pour un soir de première, il m'a semblé en très grande forme et en possession de tous ses moyens.

Il n'y fit peut-être pas un tabac — la salle fut à son égard plutôt réservée dans ses bravos — mais ce ne fut pas sans avoir donné une éblouissante démonstration de ses talents exceptionnels d'accompagnateur.

Ouvrage peu profond, son écriture orchestale n'en demeure pas moins extrêmement soignée. Il est ainsi préférable que sa lecture soit aussi précise que claire.

La précision et la clarté étant deux autres points forts de la direction de Dutoit, cette partition semblait donc avoir été faite sur mesure pour lui.

Voilà pour la fosse, mais il ne faudrait pas oublier le plateau, car au MEt on sait y faire. Le spectateur doit en avoir pour son argent et généralement on lui en donne plein la vue et plein les oreilles.

Charles Dutoit.

Rien qu'à voir de quelle manière le décor du prologue (la taverne de Luther) disparaissait sous la scène pour céder sa place à celui du premier acte (le cabinet de l'inventeur Spalanzani) qui semblait venir de l'extérieur par le fond du plateau, on comprend de quels prodiges est capable le MET.

Il y avait de quoi couper le souffle à un habitué de productions lyriques de la salle Wilfrid-Pelletier. Autrement dit, les super-machineries du MET permettent d'imaginer des effets aussi spectaculaires qu'hollywoodiens.

L'intérêt de ce qu'on nous montre vient de là, car ni la scénographie et et encore moins la mise en scène de cette nouvelle production des *Contes* n'ont donné lieu à une lecture approfondie de l'ouvrage.

Comme à l'Opéra de Montréal, le MET semble vouloir s'adresser à un public qui cherche à se distraire sans aucun effort intellectuel. On lui sert tout au premier degré, en y mettant cependant le « paquet » afin de sans cesse l'étonner.

À vous faire croire que l'étonnement engendre la culture. Mais puisqu'à New-York on a des sous, on n'hésite pas à s'offrir de somptueuses distributions.

Celle des *Contes d'Hoffmann* dirigée par Dutoit ne souffre d'à peu près aucune faiblesse. Les chanteurs peuvent tout faire, sauf de prononcer le français de manière intelligible.

On me dira que les Américains ne le comprennent pas mais il demeure qu'articulé sans consonne (comme l'a fait Mme Troyanos) cela sonne comme du mauvais chinois.

Il est probable qu'on avait plutôt choisi les chanteurs en fonction de leur timbre de voix. À cet égard, nous n'étions pas loin de la perfection. On a ainsi offert à Charles Dutoit rien de moins qu'un plateau de rêve.

De plus, il faut souligner que James Morris (dans les 4 incarnations de l'esprit du mal), Anthony Laciura (aussi dans 4 rôles différents) et Niel Shicoff (dans le personnage d'Hoffmann) sont également de formidables comédiens. Il en va de même pour les 4 chanteuses principales.

Je ne crois pas que l'histoire des *Contes d'Hoffmann* ait connu une plus brillante Olympia que celle de Gwendolyne Bradley, et une plus extraodinaire muse que celle de Suzanne Quittmeyer, qui faisait également ses débuts au MET lundi soir.

Le Salon des métiers d'art en chute

L'artisanat n'est plus ce qu'il était

ANGÈLE DAGENAIS

Le Salon des métiers d'art du Québec n'est plus ce qu'il était. Pourtant, si on se fie aux apparences générales, il n'a jamais été aussi beau : larges allées, présentation soignée, signalisation experte, gamme de services, etc.

Mais si on y regarde de près, les objets mis en vente ont perdu de leur originalité, de leur intérêt, de leur exclusivité, de tout ce qui faisait du Salon des métiers d'art un lieu unique à visiter.

Sur 300 artisans inscrits, il reste encore, bien sûr, de ces « fous délirants » qui produisent des pièces, utilitaires ou décoratives, d'une qualité unique, inoubliable, mais ils sont de plus en plus rares. Un visiteur m'a fait remarquer que le Salon était devenu un gros *Kresge* sans intérêt . . .

Confrontée à ce commentaire, la directrice générale du Salon, Mme Christiane Miclot, le trouve évidemment outrancier et mal venu, mais elle doit reconnaître que les chiffres la trahissent un peu : les visiteurs ne sont plus au rendez-vous.

De plus de 400,000 visiteurs dans les années 70, le nombre est aujourd'hui tombé sous la marque des 100,000.

On explique tant bien que mal que le Salon est de durée moins longue (15 jours au lieu de 18) et qu'il y a eu des tempêtes de neige cette année (même si la majorité des visiteurs se rendent à la Place Bonaventure en métro).

Les ventes demeurent bonnes (dans les $ 5 millions), mais la concurrence est beaucoup plus féroce aujourd'hui qu'il y a dix ans (des salons, il en pleut).

On n'a pas fait de sondages cette année ou l'an dernier pour connaître la satisfaction de l'artisan ou du client.

Par contre, les artisans étrangers qui ont récemment joint les rangs ont été bien acueillis (et qu'ils reviendront) et les contrôles de qualité sont aussi rigoureux qu'avant, etc.

Mme Miclot précise que certains artisans font d'excellentes ventes. D'autres réussissent moins bien, mais les choses sont ainsi depuis que le salon existe (32 ans).

Étrangement, les objets qui disparaissent le plus rapidement des comptoirs et des rayonnages sont, quelle que soit la discipline, les pièces uniques, de très grande qualité, coûteuses, et les petits objets peu dispendieux, précise-t-elle.

« C'est entre les deux que les ventes sont plus difficiles ». Le public aurait donc de la suite dans les idées : c'est la grande qualité qu'il recherche après tout ou alors les petits objets s'il ne peut se payer les plus coûteux . . .

Mais où sont passés nos meilleurs artisans, les Maurice Savoie, Claude Loranger, Rosie Godbout, Louis-Jacques Suzor, Lynn Gauthier, les de Passillé Sylvestre ?

Certains ont abandonné le métier parce qu'ils n'arrivaient pas à en vivre; d'autres enseignent et produisent quelques rares objets pour leur plaisir.

Certains produisent toujours mais jugent que passer 15 jours au Salon des métiers d'art ne leur rapporte pas suffisamment, compte tenu des efforts engagés; d'autres préfèrent vendre à l'année dans les galeries ou boutiques plutôt que de donner un grand coup au mois de décembre.

Enfin certains autres refusent carrément de cautionner de leur nom et de leur production un Salon qui s'est dégradé. Sans compter ceux qui fréquentent d'autres salons.

Les ventes moyennes par artisan, en 1985, étaient de $ 18,000. Si vous enlevez, m'explique-t-on, les frais de kiosque et d'installation, 15 jours de présence au Salon, le prix des matériaux, le manque à gagner pendant cette période de non-production, il reste peut-être des profits de $ 5,000 à $ 8,000. Est-ce que ça vaut le coup ?

De plus, il semble que le mois de décembre ne soit plus aussi bon pour les ventes de Noël que ce l'était jadis. Les habitudes des gens ont changé et ce serait maintenant novembre le mois par excellence pour les achats-cadeaux.

Chose certaine, le public boude parce que, notamment, il ne retrouve plus la qualité à laquelle il était habitué.

Ici encore Mme Miclot n'est pas d'accord. Elle prétend que techniquement les pièces vendues sont bien faites, bien finies selon les règles de l'art, et que les goûts malheureusement se discutent mal.

La sélection des artisans et de leur production pour le Salon est toujours faite par les pairs (un jury composé de trois artisans de la même discipline).

Mais si les meilleurs artisans sont partis, les évaluations sont certainement moins sévères, plus complaisantes et peuvent peut-être expliquer ce glissement vers la facilité, les modes du jour, le commercialisme que l'on remarque plus vivement que jamais cette année, au détriment de la recherche, de la fantaisie, de l'inédit.

Les artisans du Salon, membres de la corporation *Métiers d'art du Québec à Montréal*, ont d'ailleurs aboli il y deux ans, en assemblée générale, l'exposition *Recherches* qu'ils jugeaient trop élitiste.

L'exposition était composée des pièces les plus avant-gardistes des artisans sélectionnées par jury; elle faisait beaucoup parler d'elle, était largement photographiée et reproduite dans les médias, servait en quelque sorte de locomotive au Salon. Certains en ont peut-être pris ombrage ?

Aujourd'hui, sans locomotive, le train semble nettement plus terne et ce ne sont pas les artisans étrangers, dont certains affichent ostensiblement leur bazar comme s'ils étaient au marché aux puces, qui redonneront de l'inspiration à nos artisans ou ramèneront les disparus.

Pour certains, il est impératif que l'on donne un sérieux coup de barre vers la qualité, si cet événement doit continuer à avoir un sens.

Un Véronèse ?

Tableau disparu et retrouvé

PETERBOROUGH, Ont. (PC) — Un tableau signé par un maître de la Renaissance qui avait disparu de l'université Trent en mai dernier a été retrouvé.

La toile, dont l'authenticité n'est pas encore établie et qui, de ce fait, peut valoir le prix d'une bonne voiture usagée ou, s'il est authentique, celui de plusieurs nouvelles Rolls Royce, a été retrouvée dans une maison appartenant à l'université, à Cobourg, en Ontario, ont indiqué les services policiers.

Le président de l'université, M. John Stubbs, a cependant déclaré qu'il ignorait tout de cette maison et qu'il ne donnerait pas d'autres détails sur la découverte.

La Muse de la musique porte la signature du peintre vénitien Paolo Véronèse. La toile avait été prêtée à l'université.

Le tableau représente une femme qui tient une mandoline. Il s'agit d'une huile sur canevas au cadre de bois doré qui mesure 2 mètres par 1.3.

Les maîtres de la Renaissance signaient régulièrement les tableaux peints par leurs élèves.

Même si la toile porte le nom de Véronèse, on ignore donc si c'est bien lui qui en est l'auteur.

La disparition n'a été rendue publique que le 10 décembre dernier parce que les dirigeants de l'université croyaient qu'il s'agissait d'une blague d'étudiants.

Véronèse, qui a vécu de 1525 à 1588, est un célèbre peintre vénitien dont les oeuvres les plus connues sont *Les Noces de Cana* et *L'Adoration des mages*.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ***Le temps de vivre.*** Marcel Trudel, Roger Baulu et autres racontent leurs Noëls d'antan. Radio-Canada, 14 h 15.

★ ***Le ciel peut attendre.*** Comédie fantaisiste de et avec Warren Beatty. Quatre Saisons, 19 h 30.

★ ***Top of the pops.*** Noël *rock'n roll* avec Sting, U2, Jon Cougar Mellencamp, The Bangles ! CBS, 20 h.

★ **Ninotchka.** Greta Garbo dans le rôle d'une espionne soviétique qui découvre l'amour à Paris. Excellent cru 1939 de Lubitsch, Radio-Canada 23 h 20.

Vidéotron se défile

Cri d'alarme à la *Télé des arts*

TÉLÉVISION

PAUL CAUCHON

L'avenir s'annonce incertain pour la *Télé des arts* de Vidéotron.

Gilles Lamontagne, directeur de la programmation de ce canal, lance un cri d'alarme : « Je n'ai plus d'argent pour acheter des émissions, on dirait que Vidéotron a décidé de nous faire mourir à petit feu. »

La *Télé des arts* est située sur la position 28 de Vidéotron, qui faisait grand cas l'été dernier de ce nouveau canal culturel.

Le canal consiste en deux éléments distincts : d'abord de 16 h 30 à 19 h un *télé-guichet*, service d'informations sur les billets disponibles dans les salles de spectacles de Montréal, et après 19 h la programmation *arts et spectacles* en tant que telle, productions locales et achats étrangers.

Le projet s'annonçait bien : la *Télé des arts* produisait pour Vidéotron ses propres émissions — comme *Prise de vue* (une émission sur l'actualité cinématographique) ou *Musicart en coulisses* (sur le concours *Musicart* de CFTM-TV) — et achetait à l'étranger des émissions culturelles de haut niveau: spectacles historiques comme ceux de Brel ou de Piaf, documentaires sur des écrivains, etc.

Or Gilles Lamontagne, ex-journaliste à la pige et ex-recherchiste à Radio-Canada devenu directeur du canal, nous exprimait hier sa profonde irritation : « Après un bon départ nous n'avons bénéficié d'aucune publicité de la part de Vidéotron, et les responsables de *CâbleSpec* m'ont annoncé récemment que notre budget était réduit au plus simple parce qu'André Chagnon voulait récupérer des sommes d'argent. »

CâbleSpec, est la filiale de Vidéotron qui « contrôle » la mise en ondes des canaux spécialisés du câblodistributeur.

La *Télé des arts* est gérée par *Telamérica*, compagnie de production responsable du canal en sous-traitance pour Vidéotron.

Telamérica alimente également Vidéotron avec *TVJQ*, le canal-jeunesse appelé à disparaître dans les prochains mois avec la mise en ondes du *Canal Famille*, un concurrent de Vidéotron qui a été accepté comme canal par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Les fonds pour le canal proviennent donc essentiellement de Vidéotron.

Selon Gilles Lamontagne le budget, initialement prévu autour d'un million de dollars, s'élève maintenant à « un maximum de $ 200,000 ».

Les responsables de la *Télé des arts* n'ont pas contacté André Chagnon pour savoir ce qui arrivait, mais gardent l'impression que le message est clair et qu'on ne veut plus de ce canal culturel.

Il a été impossible de rejoindre hier les responsables de *CableSpec-/Vidéotron* pour obtenir leur version des faits.

★

Consultation à Radio-Canada.

Les services offerts par les différents réseaux aux téléspectateurs vivant en région posent problème depuis plusieurs années, les coupures de budgets ayant tendance à frapper souvent les postes régionaux.

Radio-Canada annonce donc la tenue d'une grande étude sur les besoins en programmation régionale pour les francophones vivant à l'extérieur de Montréal.

Les mémoires peuvent être adressés au Secrétaire du comité, Bureau 1107, Radio-Canada, C.P. 6000, Montréal. H3C 3A8.

Aux amateurs de documents, offrez...

L'ASSURANCE-SANTÉ de Monique Bégin
248p. – 19,95$

L'INDUSTRIE AMÉRICAINE
de Bertrand Bellon et Jorge Niosi
264p. – 19,95$

L'ART DE L'IMPOSSIBLE de Claude Morin
480p. – 22,95$

BORÉAL

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Throw mamma from the train*** tous les jours 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20
ASTRE II: — ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** 1 h, 3 h, 5 h.— ***Cronaca di una morte annunziata*** 7 h, 9 h.
ASTRE III: — ***Batteries not included*** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
ASTRE IV: — ***Superman 4*** 1 h 15, 3 h, 4 h 45— ***Running man*** 7 h, 9 h.

BERRI I: (288-2115) — ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BERRI II: — ***Les ailes du désir*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 55
BERRI III: ***Barfly*** 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
BERRI IV: — ***Balance maman hors du train*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 8 h, 10 h.
BERRI V: — ***Le miraculé*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 30, 9 h 30

BOGART 1: (844-9470)— ***Three men and a baby*** sam. à mer. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30 jeu. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30
BOGART 2: ***Planes, trains and automobiles*** sam. au mer, 1 h 05, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15 jeu 1 h 05, 3 h, 5 h, 7 h 15
BOGART 3: ***The kid brother*** lun. au mer, 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h. jeu. 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h.

BONAVENTURE I: (861-2725) — ***Throw momma from the train*** sam. au jeu. 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 15
BONAVENTURE II: — ***Batteries not included*** sam. au jeu. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — ***Toquée*** sam. au jeu. 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
BROSSARD II: (465-5906) — ***Full metal jacket*** sam. au jeu. 7 h 15, 9 h 30— ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** sam. au jeu. 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55
BROSSARD III: ***Wall street*** sam. au jeu. 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— ***Barfly*** sam. au jeu. 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 2: ***Toquée*** sam. au jeu. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 3: ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** sam. au jeu. 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45— ***Le miraculé*** sam. au jeu. 7 h 35, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 4: ***Running man*** sam. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 5: ***Balance maman hors du train*** sam. au jeu. 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 6: ***Wall street*** sam. au jeu. 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45

CHÂTEAUGUAY 1: ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** sam. à mer. 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 7 h 15, 9 h.— jeu. 1 h 15, 3 h.
CHÂTEAUGUAY 2: ***Danse lascive*** sam. à mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.— jeu. 1 h, 3 h.

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— ***Batteries not included*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 15
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl— ***Glass Menagerie*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl— ***Barfly*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25

CINÉMA OMEGA 1: — ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** sam. au jeu. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
CINÉMA OMEGA 2: — ***Superman 4*** sam. au jeu. 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 15, 9 h 55

CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— ***Strange places, strange things*** 1 h, 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h, 7 h 15, 8 h 30, 9 h 45

CINÉPLEX I: (849-4518) — ***Full metal jacket*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX II: — ***Dirty dancing*** 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45
CINÉPLEX III: — ***Les yeux noirs*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — ***Sign O the Times*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 20
CINÉPLEX V: — ***Apiculteur*** 1 h 10, 3 h 30, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
CINÉPLEX VI: — ***Hope in glory*** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — ***Less than zero*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — ***I've heard the mermaids singing*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX IX: — ***La famille*** 1 h 30, 4 h 10, 7 h 05, 9 h 35

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30— ***Les yeux noirs*** 7 h 15, 9 h 25
CINÉMA MONTRÉAL II: — ***Superman 4*** 12 h 20, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40— ***Danse lascive*** 7 h 25, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Chronique d'une mort annoncée*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 25
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Au revoir les enfants*** 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Le chant des sirènes*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Le moustachu*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— 23 déc- ***Caméléon Le grand jack*** 20 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)—

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Toquée*** sam. au jeu. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 25

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Le dernier empereur*** 1 h, 4 h, 7 h, 10 h.
DAUPHIN II: ***Un zoo la nuit*** 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25

DORVAL I: (631-8587) — ***Empire of the sun*** sam. au mer. 1 h, 4 h, 7 h, 10 h. jeu. 1 h, 4 h, 7 h.
DORVAL II: ***Eddy Murphy raw*** sam. au mer. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15
DORVAL III: ***Planes, trains and automobiles*** sam. au mer 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.— jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h.
DORVAL IV: ***Cinderella*** à compter de sam. 1 h, 3 h.— ***Nuts*** sam. au jeu. 4 h 40, 7 h, 9 h 20, jeu. 4 h 40, 7 h.

DÉCARIE I: (341-3190) — ***Throw momma from the train*** sam. au jeu. 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 15
DÉCARIE II: — ***Dirty dancing*** sam. au jeu. 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Overboard*** sam. au mer. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 jeu. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15
FAIRVIEW II: — ***Three men and a baby*** sam. au mer. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10 jeu. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — ***Wall street*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Cry freedom*** 12 h 30, 3 h 35, 7 h, 10 h.
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Dirty dancing*** lun. mar. 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 — mer. jeu. ***Siesta*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***September*** tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — ***Cendrillon*** à compter de sam. 1 h, 3 h.— ***3 hommes et un bébé*** sam. au mer. 4 h 45, 7 h, 9 h 10 jeu. 4 h 45, 7 h.
GREENFIELD 2: — ***Kenny*** sam. au mer. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 25 jeu. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20
GREENFIELD 3: — ***Il était une fois la princesse bouton*** sam. au mer. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***Empire of the sun*** tous les jours 1 h, 4 h, 7 h, 10 h.

JEAN-TALON:(725-7000) — ***Balance maman hors du train*** sam. au jeu. 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15

KENT I:(489-9707) — ***Planes, trains and automobiles*** sam. au mer. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 25 jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20
KENT II: ***Fatal attraction*** sem. 7 h, 9 h 30—

LAVAL I:(688-7776) — ***Empire of the sun*** sam. au mer. 1 h, 4 h, 7 h, 10 h. jeu. 1 h, 4 h, 7 h.
LAVAL II:— ***3 hommes et un bébé*** tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 25 jeu. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05
LAVAL III: — ***Cendrillon*** à compter de sam. 12 h 30, 2 h 30— ***Liaison fatale*** tous les jours 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40, jeu 4 h 40, 7 h 10
LAVAL IV:— ***Baby boom*** sam. au mer. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 50, 9 h 20 jeu. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 50
LAVAL V:— ***Kenny*** sam. au mer. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 jeu. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 15
LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***Danse lascive*** sam. au jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 35
LAVAL 2000 2: ***Full metal jacket*** sam. au jeu. 12 h 20, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 10

LOEW'S I:(861-7437) — ***Planes, trains and automobiles*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 25
LOEW'S II:— ***Weeds*** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 50
LOEW'S III:— ***Nuts*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
LOEW'S IV:— ***Hello again*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S V:— ***Sammy and Rosie get laid*** 12 h 20, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 15

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — ***Caravaggio*** 7 h.— ***Le facteur sonne toujours 2 fois*** 7 h — ***Subway*** 7 h 30— ***Law of desire*** 9 h — ***Le locataire*** 9 h 15— ***Mort à Venise*** 9 h 30

PALACE I:(866-6991) — ***Overboard*** 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 30
PALACE II:— ***Fatal attraction*** 1 h 15, 3 h 50, 6 h 25, 9 h.
PALACE III:— ***Cinderella*** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30— ***Phenomena*** tous les jours 9 h.
PALACE IV:— ***Stakeout*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 25
PALACE V:— ***Eddy Murphy raw*** 12 h, 2 h 10, 4 h 20, 6 h 30, 8 h 40
PALACE VI:— ***Eddy Murphy raw*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

LE PAPINEAU: Montréal— ***La guerre à 7 ans*** 19 h, 21 h.— ***Le miraculé*** 19 h 30, 21 h 30

PARADIS I: — ***Toquées*** 1 h, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50
PARADIS II:— ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** 1 h, 3 h, 5 h.— ***Full metal jacket*** 7 h, 9 h 10
PARADIS III:— ***Danse lascive*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25

PARALLELE: (843-6001)—

PARISIEN I: — ***3 hommes et un bébé*** tous les jours 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 10
PARISIEN II:— ***Liaison fatale*** 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45
PARISIEN III:— ***Baby boom*** 12 h, 2 h 20, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 30
PARISIEN IV:— ***Kenny*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20 9 h 25
PARISIEN V:— ***Liaison fatale*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40

PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — ***Balance maman hors du train*** sam. au jeu. 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL II:— ***Danse lascive*** sam. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Throw momma from the train*** 12 h 15, 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***Running man*** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Man on fire*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40

PLACE DU CANADA:(861-4595) — ***Last emperor*** 1 h, 4 h, 7 h, 10 h.

SAINT-DENIS II:(849-4211) — ***Danse lascive*** 12 h 10, 2 h 20, 4 h 30, 7 h, 9 h 15
SAINT-DENIS III:— ***Le grand chemin*** 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mtl— ***Cendrillon*** tous les jours 1 h, 3 h, 5 h.— ***La publicité 87, ça change le monde ou presque*** ven. à mer. 7 h, 9 h 30 jeu. 7 h.

VERSAILLES I:(353-7880) — ***3 hommes et un bébé*** sam. au mer. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30— jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15
VERSAILLES II:— ***Il était une fois la princesse Bouton d'Or*** ven. 7 h 10, 9 h 40 — sam. au mer. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30— jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15
VERSAILLES III:— ***Baby boom*** sam. au mer. 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40 — jeu. 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20
VERSAILLES IV:— ***Cendrillon*** sam. au jeu. 12 h 30, 2 h 30 ***Liaison fatale*** tous les jours 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40, jeu. 4 h 40, 7 h 10
VERSAILLES V:— ***Kenny*** sam. au jeu. 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES VI:— ***Planes, trains and automobiles*** sam. au mer, 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 25 — jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20

WESTMOUNT:(931-2477) — ***Nuts*** sam. au mer. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 jeu. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h.

YORK:(937-8978)— ***Three men and a baby*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

musée d'art contemporain

EXPOSITIONS

Jannis Kounellis
Exposition organisée par le Museum of Contemporary Art, Chicago.
Une première: le Musée d'art contemporain de Montréal inclut 9 oeuvres récentes jamais vues en Europe et en Amérique grâce à une commandite des **Lignes aériennes Canadien International.**
Jusqu'au 14 février

John Lyman 1886-1967
Je vis par les yeux / I live by my eyes
Rétrospective organisée par le Agnes Etherington Art Centre, Queen's University.
Jusqu'au 14 février

VIDÉO

Machine / Machines
Une réalisation de Pierre Zovilé.
Jusqu'au 10 janvier

Ouverture
Vidéo documentaire réalisé en 1985 lors de l'ouverture du Castello di Rivoli, Turin.
Jusqu'au 14 février

ANIMATION ET ÉDUCATION

Mimes Omnibus dans Zizi et la lettre
Le musée offre à son jeune public un spectacle qui a fait le tour du monde.
Le dimanche 27 décembre à 14 heures. Entrée gratuite mais réservations nécessaires (514) 873-2878.

À NOTER
À l'occasion des fêtes, le Musée sera fermé les vendredis 25 décembre et 1er janvier.

Offre exceptionnelle
Vente de publications du Musée à prix réduits.
Jusqu'au 4 janvier.

Entrée libre
Cité du Havre
(514) 873-2878

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h. à 02h.30

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Michael Gauthier, guitariste de jazz, le 23 déc. à 21h.30— Trio Yvon Thibault, le 25 déc. à 22h.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Jazz les mardis soirs à 22h — Le 5 janv. Brian Coughan

BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h. à 19h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Les lundis, sessions d'improvisation à 19h.— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.— Live Jazz avec le trio de Claude Foisy, mer. de 12h. à 14h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h. à la fermeture, et le samedi de 20h. à 03h.— Michelle Sweeney, chanteuse de jazz, soul et R & B, du mer. au sam. à compter de 22h., 3 spectacles par soir

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— La Boîte à Lily: À compter de 18h. du mar. au sam. souper en musique avec Marie-Perle Quintin — Repas de Noël à compter de 18h., avec artistes invités, le 25 déc.

BISTRO-BAR BLUES CLAIR: 901 est boul. Maisonneuve, Montréal— 5 à 8 les mar. et ven. avec Robert Gélinas, pianiste, en duo avec Hervé Senni, guitare, le 29 déc.(relâche à Noël et le Jour de l'An)

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259)— Strictly taboo, le 23 déc.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA Montréal (842-2112)— Inimini magimo et La Princesse et la grenouille, du 23 déc. au 3 janv. de 12h.30 à 18h., relâche le 25 déc. et le 1er janv.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Jazz les ven. et sam. à 21h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Les mercredis, parties d'huîtres à compter de 18h.

LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588)— Billy Georgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h.

CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée, Montréal (872-3947)— Le Théâtre Le Petit Chaplin présente le duo Pollender-Carez dans leur spectacle « Parole de Mime » du 19 déc. au 3 janv. les sam. et dim. 13h. et 15h., les mar. et mer. 13h.30

CENTRE CULTUREL ANJOU: 8330 Chénier, Montréal— « La boîte lumineuse à neutrons » spectacle fantastique, du 27 au 30 déc. à 14h.

LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620)— Soirée d'humour avec Marielle Léveillé et Raymond Parent, le 23 déc. à 21h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les mardis soirs, Boubacar Diabaté, folklore africain, à 22h.30

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

COMPLEXE DESJARDINS: Montréal— L'Ensemble vocal Musi-4, le 23 déc. à 12h.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE: Angle St-Hubert et Villeray, Montréal— Cantiques traditionnels de Noël par le Choeur Ars Philharmonia sous la dir. de Yvan Provost, à l'orgue Martin Dagenais, le 24 déc. à 23h.30— À minuit, messe de Noël

HÔTEL BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332)— Le Portage: le groupe Kharece, du 22 au 26 déc. mar. au jeu. 21h.30 et 23h.30, ven. et sam. 22h. et 24h.

HÔTEL LE CHÂTEAU CHAMPLAIN: 1 Place du Canada, Montréal (878-9000)— Le Caf'Conc: Brian Tracey en spectacle du 14 au 31 déc.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— Café Baroque Arthur: « Folies folies » du can can au charleston, production La Belle Epoque Inc. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

LA FOLIE DU LARGE: 1021 Bleury, Montréal (397-1222)— Place Aux Poètes, animatrice Janou Saint-Denis, invités: Anne Dandurand, Yves Gosselin, Céline Delisle, Agathe Genois et Monique St-Laurent, le 23 déc. à 21h.

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— La chanteuse Agnès Sohier, accompagnée de 5 musiciens du groupe Logan, du 2 déc. au 2 janv., mer. au sam. de 21h. à 03h.

LE PUZZLES-SCENE: 3625 ave du Parc, Montréal— « A...my name is Alice » m. en s. Joan Austen, du mar. au dim. 20h., les ven. 20h. et 22h.45

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 DeLorimier, Montréal (872-1730)— L'Illusion présente « La cloche de Bethléem » le 27 déc. à 13h.30 et 15h.30

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613)— Parties de bridge les mar. et jeu. à 19h.— Tournoi de backgammon, les mer. à 19h.30

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mer. au sam. de 19h.30 à 23h.

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (875-6795)— Wednesday Night Reggae, avec DJ Byron, invité spécial Jahlin, le 23 déc.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA Montréal (842-2112)— Les Grands Ballets Canadiens présentent « Casse-noisette » de Tchaikovsky, 26 déc. 14h.30, 27 déc. 14h., 28 déc. 19h.30, 29-30 déc. 14h. et 19h.30, 2 janv. 14h, 19h.30, 3 janv. 14h.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851)— Chalk Circle et The Northern Pikes, le 23 déc. à 21h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— « Vassa » de Maxim Gorky, du 5 au 31 janv.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA Montréal (842-2112)— Circus Dynamo Theatre présente « Mur-Mur » acrobatie-théâtre, les 23-26-28 déc. à 19h.30, les 24-26-27-30 déc. à 14h., les 2-3 janv. 14h. et 19h.30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La « Ta Fantaskita: un rêve » du 23 déc. au 3 janv. 23 déc. 19h.30, 24 déc. 14h., 26 au 30 déc. 14h. et 19h.30, 31 déc. 14h., 2-3 janv. 14h. et 19h.30

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « Les fridolinades » de Gratien Gélinas, m. en s. Denise Filiatrault, en prolongation jusqu'au 9 janv. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h. (relâche les 24-25-31 déc. et 1er janv.)

THÉÂTRE DU MANOIR VERCHÈRES: 614 Marie-Victorin, Verchères (583-5232) ou (1-800-363-9850)— « Le baron de Crac » avec Réjean Wagner, les ven. et sam. 8-9, 15-16, 22-23 janv. à 21h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Le Théâtre du Trident présente « Les fridolinades » de Gratien Gélinas, à compter du 12 janv.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull— « Du poil aux pattes comme les cwacs » de Maryse Pelletier, m. en s. Hedwige Herbiet, du 12 janv. au 20 fév. du mar. au ven. 20h.30, le sam. 19h. et 22h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opera: « H.M.S. Pinafore » du 21 au 27 déc.— Salle Studio: « Angel square » de Alan Davis, du 17 déc. au 2 janv. à 19h.— « À propos de la demoiselle qui pleurait » de André Jean, m. en s. René Richard Cyr, du 15 janv. au 13 fév.

À SURVEILLER

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Mtl au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 18 h; à l'Hôtel de Ville, Hall d'Honneur (275 rue Notre-Dame E.) de 10 h à 20 h 30; à St-Bruno, en coll. avec Bell Canada (705 rue Clairevue O.) de 8 h 30 à 13 h 30.

■

Le Musée des beaux-arts de Mtl invite le public de tous âges à participer aux activités libres ayant pour thème « De toutes les couleurs » du 22 décembre au 17 janvier, mardi au dimanche, de 10 h à 17 h à la salle éducative. 285-1600, poste 136.

■

Le Collège Marie-Victorin propose à tous les mordus du tourisme un cours sur l'agence de voyages et le conseiller, qui débutera le mardi 19 janvier prochain. L'inscription est immédiate, nous offrons aussi un service de massothérapie du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h à la Clinique du Centre d'activités physiques (7000 Marie-Victorin). 328-3828.

■

L'École de céramique du Centre de Céramique Poterie Bonsecours offre plusieurs cours pour céramistes à temps partiel ou à temps plein, l'inscription se fait avant le 15 janvier (444 et 448 St-Gabriel). 866-6581.

■

Le Centre d'écoute et de références Face à Face invite les gens seuls à un party de Noël, les 24 et 25 décembre, en compagnie de la chanteuse Belgazou, au Métro Guy, niveau des boutiques (1550 De Maisonneuve O.). 934-4546.

■

Le Centre Haïtien d'organisation communautaire et de promotion de la culturel met à la disposition des familles une banque de gardiennes d'enfants, soit à l'heure, à la journée, la fin de semaine etc., 729-3595.

■

Jass Inc., annonce un réveillon de Noël et de Jour de l'An (24 décembre et 31 décembre) s'adressant surtout aux personnes seules, débutant à 23 h au Restaurant Le Commensal, messe de noël à 21 h 30 à l'Église Notre-Dame etc., 388-8727.

La fédération québécoise de la Montagne offre des stages de formation de cadres en ski de randonnée, du 2 au 7 janvier, niveau initiateur à Val David, du 10 au 15 janvier, niveau Initiateur, région de Mtl. 252-3004.

■

Le Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges a mis sur pied une banque de noms de gardiens-nes qu'il réfère aux parents selon les besoins pour le quartier de Côte-des-Neiges et ses environs (5347 Côte-des-Neiges). 733-1478.

■

La Société L.A. Bojeu offre 2 sessions de formation pour comédiens, comédiennes, et aussi pour toute personne voulant parfaire sa présentation en public; production sur scène en avril avec la Troupe L.A. Bojeu (4266 St-André). 527-5248.

■

À compter du 13 janvier prochain le Centre Interculturel Monchanin tiendra un atelier de cinq semaines sur la culture iranienne. On y traitera de plusieurs aspects de cette culture dont : la religion, la littérature, les valeurs familiales etc., inscription avant le 8 janvier (4917 St-Urbain). 288-7229.

■

La Régie socio-culturelle du Service des Loisirs de St-Hyacinthe est à la recherche de groupes musicaux afin de préparer la prochaine saison de concerts des « Beaux Mardis de Casimir »; rsvp avant le 15 janvier, Édith Morisseau (2070 St-Charles - St-Hyacinthe). 774-9889.

■

Le YMCA Centre annonce plusieurs cours de langue, d'informatique, d'arts plastiques lors de sa prochaine session de janvier. Il est encore temps de s'inscrire, (1450 Stanley). 849-8393.

■

Des chercheurs de l'Un. Laval sont à la recherche des jumeaux identiques (âgés entre 18 et 30 ans), masculins et adultes, disponibles pour une période de quatre mois pour une étude sur l'hérédité, l'exercice et la perte de poids corporel. Une rémunération est offerte, Guy Fournier, (418) 656-7834, poste 4953.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 La chambre des dames
13.15 Thérèse Humbert
14.15 Le temps de vivre
15.45 Aujourd'hui en France
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Au jeu
17.00 D'une série à l'autre « Maria Chapdelaine »
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT
12.00 Midday
12.57 Community notes
13.00 All My Children
14.00 Heritage theatre
14.30 Holiday Cartoons
15.00 Guiding light
16.00 Facts of life
16.30 Wonderstruck
17.00 A Robin's Christmas
18.00 Newswatch and Sports News

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Aimer
12.45 A coeur ouvert
13.15 Cinéma d'après-midi « Fifi Brindacier autour du monde » suéd. 69 avec Inger Nilsson, Paer Sundberg et Maria Persson
15.15 Babillard
15.30 Justice pour tous
16.00 La bande a nimée
16.30 Galaxie
17.00 De bonne humeur

12 CFCF
12.00 The Mary Tyler Moore show
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Cope's corner
16.05 The price is right
17.00 Family ties
17.30 Cheers
18.00 Pulse

17 RADIO-QUÉBEC
14.00 Pause musicale
14.30 National Geographic explore
15.00 Parler pour parler
16.00 Ciné-cadeau
17.30 Maya l'abeille
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 Marguerite et compagnie
14.00 Les P'tites vues « Star » (2e partie)
16

■ Escapades du temps des Fêtes

Photo Archives

Située à deux heures et demie de route de Montréal, la station de ski Jay Peak, au Vermont, possède 32 pistes qui s'étendent dans un décor appalachien. Le centre offre des tarifs en devises canadiennes.

ROBERT CHOQUETTE

En des temps immémoriaux, les peuplades nordiques fêtaient le solstice d'hiver (la journée la plus courte de l'année) pour se convaincre que les jours finiraient bien par rallonger.

De nos jours, on est partagé entre la grande fête de la chrétienté et des activités plus païennes, avouons-le: les courses à la dernière minute dans les magasins, les *party*, les étrennes et les repas toujours trop copieux.

Bref Noël n'a plus les résonnances d'antan, à moins d'appartenir à une grosse et fière famille fidèle aux traditions.

Ceux qui se sentent trop à l'étroit dans le trois-et-demi chauffé du centre-ville ou dans les familles trop hermétiques, louent, avec des amis, un chalet dans les Laurentides.

D'autres s'envolent vers des cieux plus enneigés ou plus cléments, faire du ski ou de la voile.

Sinon, on décide de rester au pays et de ponctuer ces belles journées du temps des Fêtes d'excursions fantaisistes, de sorties frivoles ou de *no where* à peine organisés.

C'est précisément à ceux qui disposent seulement de quelques journées de vacances durant les deux prochaines semaines que s'adressent ces quelques projets d'excursions. Joyeuses Fêtes !

★

SKI ALPIN DANS L'EST: 4 STATIONS À DÉCOUVRIR.

■ **Mont-Glen.**

Accès: sortie 90 de l'autoroute 10, puis suivre la route 243 vers Lac-Brome et Bolton Glen.

Voilà un petit centre de type familial, peu achalandé et pas du tout prétentieux.

On y trouve 17 pistes aménagées sur le flanc ouest du mont Glen. La dénivellation de 335 mètres surpasse tous les centres des Laurentides, sauf la station Mont-Tremblant.

Pour un adulte, le laissez-passer coûte $ 18 la fin de semaine et seulement $ 8 pendant la semaine.

On termine la journée avec délice à l'une des bonnes tables de Lac-Brome.

■ **Domaine Montjoye.**

Accès: sortie 121 de l'autoroute 10, puis la sortie 29 de l'autoroute 55; suivre la route 108 jusqu'à North-Hatley.

Le Domaine Montjoye est une centre de villégiature offrant les services habituels et qui a aménagé 17 pistes de ski sur le versant Nord-Est du mont Joye.

On demande $ 12 par adulte durant la fin de semaine pour le laissez-passer.

On trouve à North-Hatley, le village situé à quelques kilomètres de là, quelques-unes des meilleures tables de l'Estrie.

■ **Owl's Head.**

Accès: sortie 106 de l'autoroute 10, puis la 245 jusqu'à Bolton-Sud et la 243 vers Mansonville.

Le centre de ski Owl's Head propose aux skieurs un choix de 21 pistes et une dénivellation de 540 mètres — la troisième en importance après Mont-Tremblant et Mont Sainte-Anne — et des paysages à couper le souffle.

En effet on a constamment le lac Memphrémagog dans le prolongement des pistes.

Le laissez-passer coûte $ 21 durant les week-end.

Et pour terminer la journée agréablement, pourquoi ne pas aller à la découverte des bons restaurants de Magog !

■ **Jay Peak (Vermont).**

Accès: sortie 106 de l'autoroute 10, puis les routes 245 et 243 jusqu'à North Troy au Vermont, ensuite prendre successivement les routes 105, 101 et 242.

La grande station américaine Jay Peak qui se trouve à seulement deux heures et demie de Montréal a beaucoup à offrir aux skieurs: 32 pistes de tout calibre, une dénivelletion de 700 mètres, l'unique téléphérique du Vermont et un paysage appalachien fort agréable à contempler.

Le tout payable en devises canadiennes. Le laissez-passer quotidien coûte $ 28.

★

À MONTRÉAL EN VILLE: DES ACTIVITÉS POUR TOUS.

■ **L'Aquarium de Montréal.**

Ouvert toute la semaine de 10 h à 17 h (sauf la veille de Noël, la journée de Noël et le Jour de l'An) à un coût d'accès minime soit $2.50 par adulte. Accès: sortie Terre des Hommes du pont Jacques-Cartier.

■ **Le Jardin botanique.**

Horaire: 9 h à 18 h toute la semaine. Le coût de $ 4 permet de visiter l'exposition de Noël et l'exposition des insectes jusqu'au 7 janvier. En métro, on descend à la station Viau.

■ **Le Jardin zoologique de Montréal et ses quartiers d'hiver du parc Angrignon.**

Horaire: 10 h à 17 h. Pour $ 2.50, on peut même assister au spectacle des otaries qui se répète quatre fois par jour. Métro Angrignon.

■ **Le planétarium Dow.**

Accès: 1,000, Saint-Jacques Ouest ou station de métro Bonaventure.

Durant la semaine, on présente le spectacle *L'étoile des mages* à 20 h 30. La fin de semaine, il y a quatre représentations par jour. Le coût est de $ 3 par adulte. (514) 872-4530.

■ **La visite au Stade olympique.**

On propose un forfait qui comprend la visite guidée des installations olympiques et l'ascension du mât du stade en funiculaire.

Accès: métro Viau et suivre les indications. Horaire des visites: 11 h et 14 h. Le funiculaire est en opération de 10 h à 18 h.

Coût: $ 9 par adulte ou $ 5 pour le funiculaire seulement.

★

UNE ESCAPADE EN ONTARIO

À la fois cadeaux de Noël, incursions dans l'univers des sciences et de la culture et finalement expériences tout à fait nouvelles pour les enfants, voici deux projets de mini-voyages, par train et par avion.

■ **Tournée des musées nationnaux via le chemin de fer.**

Via Rail offre quotidiennement l'aller retour Montréal-Ottawa au tarif de $ 4 par adulte et $ 20 par enfant.

Les départs de Montréal — la gare Centrale est située à côté de l'hôtel Reine-Élizabeth — se font à 7 h 50 et 9 h 45 et le voyage dure environ deux heures.

Rendus à Ottawa — la gare se trouve à l'intersection des avenues Tremblay et Alta Vista — on est alors à quelques dizaines de minutes des musées par taxi.

Sur place, on peut visiter les excellents **Musée des civilisations et de l'homme** et le **Musée des sciences naturelles**, tous deux situés à l'intersection des rues Metcalfe et Mcleod.

Quant au **Musée des sciences et de la technologie**, il se trouve sur le boulevard Saint-Laurent. L'accès aux musées est gratuit et les visites se tiennent de 10 h à 17 h. C'est fermé le lundi et les jours fériés.

On reprend le train à 15h ou à 17h pour revenir à Montréal.

■ **Visite express à Toronto par avion.**

Cité Express s'envole quotidiennement vers Toronto à 6 h 50, 8 h 30 et 9 h 35. Le retour se fait à 17 h, 18 h et 21 h 20. Du 24 décembre au 2 janvier, le coût de l'aller retour en bimoteur: $ 169 seulement ! À Montréal, on réserve en composant le (514) 485-2483.

■ Après seulement une heure de vol on aperçoit déjà la fameuse **Tour du CN** qu'on ne manquera pas de visiter.

L'aéroport se situe à quelques minutes du centre-ville. De là on peut envisager plusieurs possibilités.

Les enfants voudront aller à la Tour du CN (Front Street West). Les visites ont lieu de 10 h à 22 h. Le coût est de $ 5.

■ **Le Musée de la Marine** se trouve juste à côté (Lakeshore Street West). Les visites ont lieu de 9 h 30 à 17 h. Le coût est de $ 1.50.

■ À Toronto le musée de l'heure, c'est certainement le ***Ontario Science Center***.

L'exposition permanente est très bien présentée et particulièrement attrayante pour les enfants.

En effet il est possible dans bien des occasions de se livrer soi-même à de multiples expérimentations.

Accès: à l'intersection des avenues Eglinton et Don Mills. Horaire: de 10 h à 18 h. Coût: $ 3.50.

Photo *CN Tower*

On ne peut visiter la Ville-Reine sans une ascension de la Tour du CN. Mais, à Toronto, le musée de l'heure, c'est le *Ontario Science Center* qui fait le ravissement des scientifiques en herbe.

Passeport des Fêtes

En cette veille de Noël, la section *Passeport* du DEVOIR délaisse quelque peu sa formule habituelle pour offrir à ceux qui demeurent au pays pour la durée des Fêtes quelques suggestions d'escapades à Montréal, dans la région, à Ottawa et à Toronto. La semaine prochaine, notre collègue Carole Beaulieu nous racontera son dernier Noël passé, celui-là, en terre polonaise: un Noël à Varsovie. Au nom de toute l'équipe, collaborateurs et pigistes, nos meilleurs voeux.

— Laurent Soumis.

Photo Archives

On n'a pas tous, ni les ailes, ni le temps, pour s'envoler vers les mers du Sud. On peut toutefois se plonger dans l'atmosphère exotique . . . de Montréal. Aux quartiers d'hiver du Jardin zoologique, par exemple.

Voyagez comme messager

(PC) — C'est un travail intéressant, à plusieurs titres, si vous pouvez l'obtenir.

Quiconque âgé de 18 ans ou plus, ayant un dossier judiciaire vierge et pouvant se rendre à l'aéroport à demande, peut voyager à l'étranger à tarif réduit en qualité de messager.

Avant le départ, le messager fait enregistrer des sacs postaux comme bagages. À destination, la personne remet certains documents.

Sa responsabilité s'arrête là jusqu'à ce qu'elle fasse la même chose au retour, au terme, disons, d'un long week-end en Europe.

C'est aussi simple que ça, malgré les images vaguement exotiques et à saveur de roman que les tâches du messager peuvent évoquer.

Des compagnies ont recours à ce type de messagers parce que les envois enregistrés en tant que bagages personnels sont plus rapidement dédouanés que les envois expédiés par cargo, qui demeurent entreposés 24 heures.

Quoique les compagnies faisant appel à ces messagers soient encore peu nombreuses au Canada, il vaut la peine de communiquer avec elles.

La compagnie défraie les coûts du billet d'avion et s'occupe des réservations. De son côté, le messager paye à la compagnie des « frais d'administration » afin de témoigner de sa bonne foi.

Les services de messagerie *FB Onboard* de Montréal dépêchent ainsi des messagers de Toronto à Miami, cinq fois par semaine, pour $ 125, et de Toronto ou Montréal à Amsterdam pour $ 325, pour le compte de *Purolator*.

FAMOUS PLAYERS
LE VOYAGE THE JOURNEY
BOGART 3575 Ave du PARC 844-9470 G
SAMEDI DIMANCHE SEULEMENT
V. FRANÇAISE À 16h00.
V. ANGLAISE À 13h00.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE FILMS PUBLICITAIRES
LA PUBLICITÉ 87, ÇA CHANGE LE MONDE ... OU PRESQUE
G VISA GÉNÉRAL
UNIVERSITÉ
858 STE-CATHERINE E. 849-0041
Face aux Galeries Dupuis
METRO BERRI-UQAM
Tous les jours
7:00-9:30

SUPER SPÉCIAUX DE JANVIER
VARADERO Cabanas del Sol 1 sem. C.P. 399*
CIENFUEGOS Rancho Luna 1 sem. C.P. 399*
SANTO DOMINGO Playa Canes 1 sem. E.P. 499*
PUERTO PLATA Carolina 2 sem. E.P. 599*
VÉNÉZUÉLA Crystal Garden 2 sem. E.P. 649*
ACAPULCO Sand's Bungalow 1 sem. E.P. 499*
CANCUN Vols DÉTENTE 1 sem. 399*
*Taxes et services en sus. Places limitées. Valide à partir du 15 décembre 1987
Consultez votre agent de voyages
multitour
membre du groupe Transat A.T. inc.
Détenteur d'un permis du Québec

"UNE FÊTE POUR LES YEUX. UN PLAISIR POUR LES SENS. UNE RÉJOUISSANCE VISUELLE QUI VOUS FAIT VACILLER ET VOUS MET DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX... UN VÉRITABLE POÈME ÉPIQUE."
— Bruce Kirkland, Toronto Sun
LES GRANDES PREMIÈRES STELLA ARTOIS
LE DERNIER EMPEREUR
VERSION FRANÇAISE DE "THE LAST EMPEROR"
DAUPHIN BEAUBIEN - IBERVILLE 721-6060
1:00 - 4:00 - 7:00 - 10:00
AUSSI EN VERSION ORIGINALE À LA PLACE DU CANADA

TENNESSEE WILLIAMS
LA MÉNAGERIE DE VERRE
VERSION FRANÇAISE DE THE GLASS MENAGERIE
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
1:15 - 4:00 - 7:00 - 9:45; Aussi en version originale au Cinéma Égyptien Place Mont-Royal
A CINEPLEX ODEON FILMS RELEASE

"LE MEILLEUR FILM DE GUERRE JAMAIS REALISE."
GLOBE ET MAIL
14 ANS
Un film de Stanley Kubrick
FULL METAL JACKET
EN VERSION FRANÇAISE
WARNER BROS
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
BROSSARD MAIL CHAMPLAIN 465-5906
PARADIS 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
ODÉON LAVAL CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207

Au revoir les enfants
UN FILM DE LOUIS MALLE
12:45 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE 1 288-3141
ALLIANCE VIVAFILM

LE MOUSTACHU
JEAN ROCHEFORT
GRACE DE CAPITANI - JEAN-CLAUDE BRIALY
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
Un film de DOMINIQUE CHAUSSOIS
Distribution PRIMA FILM
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE 1 288-3141
CINÉMAS CINEPLEX ODEON
Marcello Mastroianni
L'Apiculteur
un film de THEO ANGELOPOULOS
avec MARCELLO MASTROIANNI • NADIA MOURouzi
SERGE REGGIANI
1:10 - 3:30 5:00 - 7:20 9:40
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
ALLIANCE VIVAFILM

Mia Farrow
Denholm Elliott
Elaine Stritch
Un film de Woody Allen
version originale
September
An ORION Pictures release
LE FAUBOURG 1616 STE-CATHERINE O 932-2121
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

UN FILM DE FRANCESCO ROSI
CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE 1 288-3141
C. DESJARDINS: 12:30 - 2:45 - 5:00 - 7:10 - 9:25; ASTRE: (V.O. ITALIENNE) 7:00 - 9:00
ASTRE 9480 LACORDAIRE 327-5001

BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
CARREFOUR LAVAL 2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-3684
BROSSARD MAIL CHAMPLAIN 465-5906
MONTRÉAL 1584 MT-ROYAL E 521-7870
ASTRE 9480 LACORDAIRE 327-5001
PARADIS 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
CHÂTEAUGUAY 117 ST-JEAN BAPTISTE 698-0141
SHERBROOKE BELVÉDÈRE
TROIS-RIVIÈRES CINÉMA DE PARIS
OMÉGA 2665 CH. CHAMBLY 647-1122
ST-JÉRÔME CINÉMA REX
ST-HYACINTHE LE PARIS
JOLIETTE CINÉMA JOLIETTE
SOREL CINÉMA RIO
ST-JEAN BOÎTE À FILMS

C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être GRAND

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avions au prix économique
PARIS à partir de $399
PARIS aller simple $265
AIR FRANCE-KLM-SABENA-LUXAIR PAN-AM «AIR AUTO» WARDAIR
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT «RACHAT»
Air auto Air-France avec 2 billets d'avion location 3 semaines (base 2 pers.) «PLAN ACHAT-RACHAT» Citroën 2 CV 230$ — Peugeot 104 290$ — Citroën Visa 280$ — Citroën BX 360$ — Citroën 14 RE 435$ — BX 16 TRS 590$ — BX 16 TRS automatique 590$ — BX 19TRD automatique 495$ — BX 19 RD station wagon 541$ — Renault 5 290$ — Renault 11 355$ — Renault 21 480$ — VW, Mercedes, Camping Car, etc... Choix de 19 modèles automatiques. Tél.: 281-1040
VOYAGES S.E.T.A.
TOUS BILLETS D'AVION — BATEAU — CROISIÈRE TRAINS EURAILPASS pour l'Europe — TOURS HAWAII — CUBA — MEXIQUE — les ANTILLES FRANÇAISES
OBTENTION DU VISA FRANÇAIS
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (métro Peel) suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

SPÉCIAL JANVIER
VARADERO Cuba
à partir de $399*
1 sem
* Taxes et service en sus
Hôtel Cabanas del Sol
Départs: 1er au 29 janvier 1988
Prix effectifs à partir du 12 déc. 1987
PLACES LIMITÉES
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
le Soleil de votre Hiver
multitour
membre du groupe Transat A.T. inc.
Détenteur d'un permis du Québec

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, mercredi 23 décembre 1987

MONTRÉAL

Les cours se tassent

MONTREAL (PC) — Les cours se sont tassés mardi à la Bourse de Montréal. L'indice général a baissé de 7.56 points et se trouvait à 1604.43 au terme de la séance.

En tout 5,740,239 actions ont été échangées au lieu de 5,227,590 le jour précédent.

Les forestières ont abandonné 51.13 à 3048.50. Les industrielles 4.16 à 1316.71, les services publics 2.69 à 1412.37 et les minières 2.81 à 1596.42. Les pétrolières ont progressé de 1.29 à 133.63 alors que les bancaires restaient sur leur position à 1370.74.

Alcan a perdu 5-8 à $36. Banque de Montréal a gagné 1-4 à $27 1-8. Canadian Pacific a cédé 5-8 à $20 1-2 et Steinberg (priv.) 0.10 à 325. Norcen Energy a monté de 1-8 à $17 3-4 tandis que Northern Telecom abandonnait 5-8 à $23 3-8. Goldcorp était stable à $8 3-4.

Sur 630 titres mis en jeu 190 étaient gagnants, 266 perdants et 174 inchangés.

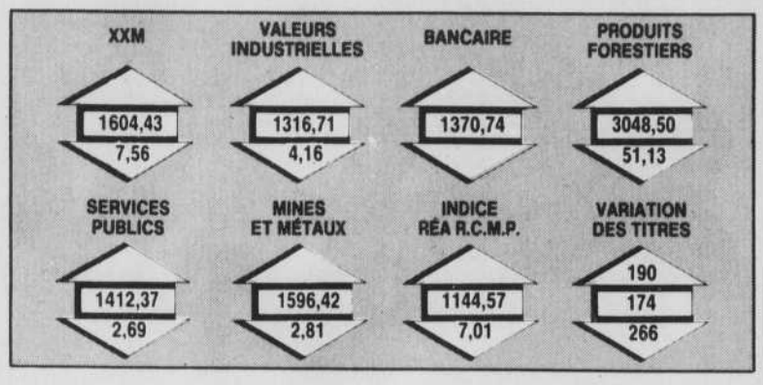

TORONTO

Le marché vire à la baisse

TORONTO (PC) — Le marché a viré à la baisse mardi à la Bourse de Toronto et l'indice composé a clôturé en recul de 13.45 à 3156.58.

Le volume a grossi et totalisait 29.51 millions d'actions contre 23.00 millions la veille.

Dans les industrielles, B.C. Forest Products a perdu 1-8 à $19 1-8; Canadian Pacific Ltd. 5-8 à $20 1-2; Cominco Ltd. 1-8 à $15 1-8; Falconbridge 1-8 à $24 1-4, et National Bank 1-4 à $11 1-8. Nova Corp. a gagné 1-8 à $10; Bank of Montreal 1-4 à $27 1-4; British Petroleum 4 3-4 à $72; British Telecom 4 1-2 à $55, et Inter Cable 15 cents à 40 cents.

Dans les mines, Breakwater Resources a cédé cinq cents à $4.45; Granges Exploration 1-2 à $9, et Citadel Gold 15 cents à $2.50. LAC Minerals a gagné 1-4 à $13 3-8, et Denison B 10 cents à $4.60.

Dans les pétroles, Asamera Inc. abandonne 3-8 à $7 3-8; United Reef trois cents à 72 cents, et Poco Petroleum 1-8 à $9 1-4. Bow Valley Industries gagne 1-8 à $14 1-2, et Coseka Resources deux cents à 46 cents.

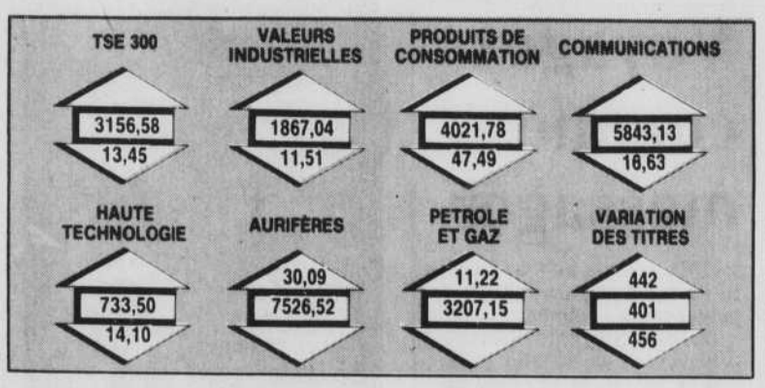

NEW YORK

Demande sélective limite les pertes

NEW YORK (AFP) — Les prises de bénéfice ont pesé sur Wall Street mardi, bien qu'une demande sélective ait limité les pertes vers la fin de la séance, dans un marché actif. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé à 1,978.45 en baisse de 11.93 points après avoir perdu plus de 30 POINTS.

Quelque 193 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 930 contre 647; 398 titres ont été inchangés.

Les analystes ont estimé qu'une correction technique était inévitable après la progression rapide des cours depuis deux semaines.

Toutefois, les investisseurs ont été déçus par le freinage des commandes de biens durables en novembre — elles n'ont progressé que de 0.03 pc contre 1.6 pc en octobre — ce qui pourrait être la conséquence de l'effondrement de Wall Street à la mi-octobre.

CBS a perdu 3 1-2 à 161 1-2; Merck 2 5-8 à 159 et Philip Morris 2 1-8 à 88 7-8.

Goodrich a annoncé la vente de 50 pc de sa division Uniroyal et a progressé de 5 7-8 à 43 7-8; Pillsbury qui s'apprêterait à vendre sa division Burger King, a gagné 3 à 34 1-2; Pfizer a bénéficié de rumeurs de prise de contrôle et est monté de 3 1-4 à 49 5-8.

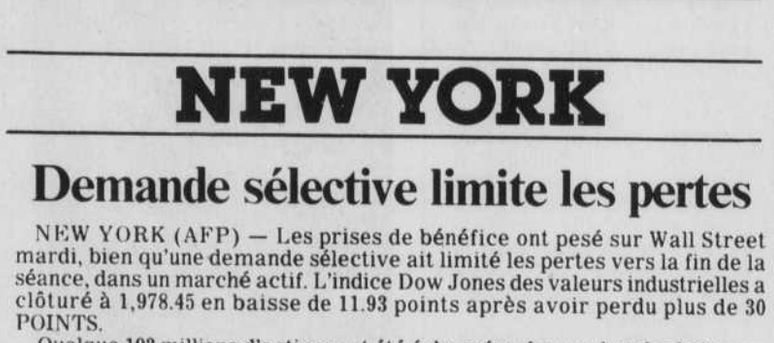

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6706	Hong Kong	Dollar	0.1682
Afrique franco	Franc CFA	0.004746	Inde	Roupie	0.1014
Allemagne-Ouest	Mark	0.8021	Israël	Sheqels	0.8476
Antilles Angl.	Dollar	0.4852	Italie	Lire	0.001092
Australie	Dollar	0.9333	Jamaïque	Dollar	0.2422
Autriche	Schilling	0.11398	Japon	Yen	0.010321
Bahamas	Dollar	1.3072	Liban	Livre	0.00286
Belgique	Franc	0.03837	Mexique	Peso	0.000595
Danemark	Couronne	0.2083	Norvège	Couronne	0.2051
Espagne	Peseta	0.011804	Nouv.-Zélande	Dollar	0.8490
États-Unis	Dollar	1.3072	Portugal	Escudo	0.009822
Finlande	Mark	0.3245	Royaume-Uni	Sterling	2.3928
France	Franc	0.2373	Suède	Couronne	0.2206
Grèce	Drachme	0.010118	Suisse	Franc	0.9878
Hollande	Florin	0.7123	Vénézuela	Bolivar	0.04517

TORONTO

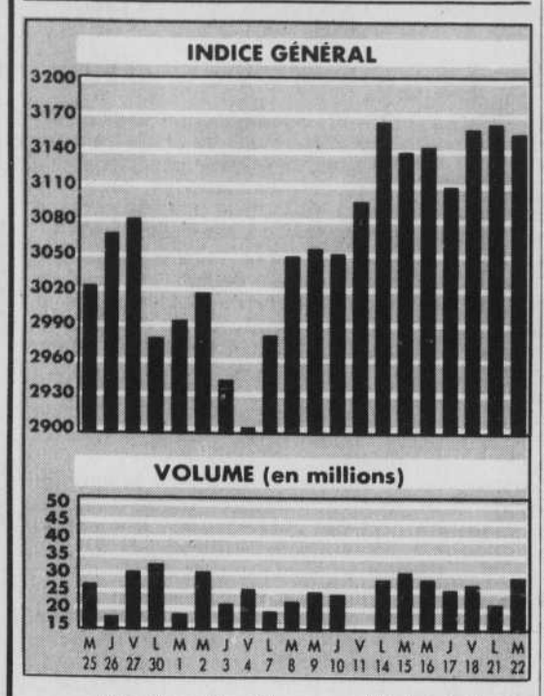

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	23500	$8⅜	7⅞	8⅛	+ ⅛
AHA Auto o	112900	420	410	410	
AMCA Int	16025	$8⅞	8¾	8¾	
AMCA p	900	$23½	23½	23½	
AMCA 2 p	10500	$17½	16½	16¾	— ¼
AMCA 3 p	200	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
ARC Int	500	260	260	260	—10
Abermin o	9390	130	125	125	+ 3
Abti Prce	19057	$26½	26⅛	26½	+ ¼
Abitibi w	18400	$5⅛	490		
Acadia M o	16700	280	275	275	—23
Aces ATM o	z217	55	55	55	
Acugrph A o	7000	115	112	115	— 5
Acklands	2704	$16⅛	15½	15½	— ½
Agassiz	200	315	315	315	— 5
Agnico E	12800	$24⅛	23½	23¾	— ⅛
Agra Ind A	300	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Agra B f	9500	$10½	10½	10½	— ¼
Agra I w	1000	300	300	300	
Albany o	9000	40	40	40	
Alt Energy	16250	$15⅝	15¼	15½	+ ⅛
Al Enr 775	970	$26	25¾	26	+ ¼
Alta Nat	11900	$13	12½	12½	— ¼
Alcan	311731	$36¾	35½	36	— ¾
Alcan A	1950	$25¾	25¼	25⅜	+ ¼
Alcan E p	1000	$22½	22½	22½	
Alga Gr w	8000	40	20	30	—20
Alga Cent	100	$19	19	19	
Algoma St	4152	$15⅝	14⅜	15	
Algoma St p	4750	$19¼	18½	19¼	+ ¼
Algma St B	300	$16¾	16⅝	16⅝	+ ⅛
Alied Lyns	168	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Altex	1000	115	115	115	+ 10
Amax Gld	1000	$32	32	32	
A Barick	43400	$27⅞	27⅜	27½	— ⅛
A Barik w	10100	$9½	9	9	+ ⅛
ABarik A w	2950	300	290	300	+ 20
Am Eagle	o11000	85	82	82	
Amir o	10669	265	260	265	+ 15
Andrs WA	f 1700	$10¾	10½	10½	+ ¼
Ang CdnM	o 500	15	15	15	— 3
Ang CT 290	z50	$32⅞	32⅞	32⅞	
Ang dGld	o 2000	90	90	90	
Anthes	55000	47	40	47	+ 3
Arbor A	38500	$10	10	10	
Arbor B f	34650	$9	9	9	+ ½
Argvll A f	5000	47	41	41	— 4
Asamera I	122671	$7¾	7¼	7⅜	— ⅜
Asmra I B	3100	$22	21½	22	+ ½
Asmra Iw	3124	77	76	77	— 3
Asmra Mnl	10900	400	360	360	—40
Asmra M w	26500	80	75	75	+ 15
Asbestos	3887	$7	6⅞	7	
Asoc Parc	o 1100	185	185	185	+ 5
Atco I f	93150	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Atco II	100	$9	9	9	— ¼
Ateba o	67900	84	75	83	+ 13
Ateba B r	50000	8	5	8	+ 1
Atl Shop A f	500	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Atl Shop p	500	$26	26	26	— ⅜
Atlantis o	17600	130	125	130	+ 5
Atlas Yk o	6000	15½	14½	15	+ ½
Audrey R o	5000	350	345	345	
Augmitto o	16700	115	110	115	— 1
Aur Res o	51666	$5¼	5	5¼	+ ¼
Avinda o	2704	27	27	27	
BCED	40870	235	225	235	+ 10
BCED 9⅛		200	$9⅜	9⅜	9⅜ — ⅛
BCED 9¾		100	$10¼	10¼	10¼ + ¼
BCED I p		1400	$24½	24⅜	24½ + ¼
BCED w		7300	77	76	77	
BCE Mobl		700	$10¼	10	10	— ½
BCED C I		1900	$23¾	23⅜	23½ — ¼
B C Bancor	68360	73	70	72	+ 2
BC Banc A		900	$23½	23⅜	23⅜ — ⅛
BC Banc B		500	$23⅜	23⅜	23⅜ + ⅛
BC Rail p		353	$25⅝	25½	25½
BC Sugar A	2219	$25¾	25½	25¾	+ ¼
B Corp p	3117	$29¾	29⅝	29¾	+ ⅛
BGR A	12300	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
Bll Ent	5000	425	400	400	
BMB Comp	2600	174	156	156	+ 1
BMO II p	300	$18½	18½	18½	+ ⅛
BP Canada	11680	$18⅜	18	18¼	+ ¼
Bachelor	2400	250	236	250	+ 10
Bancshr p	600	$18¼	17⅞	17⅞	— ⅜
Banister C	7000	$7⅞	7⅞	7⅞	
Bk Alberta	7000	$5	475	5	+ 45
Bank Mtl	257102	$27¼	26¾	27¼	+ ¼
Bk Mtl 250		1500	$25⅞	25⅝	25⅞ + ¼
Bk Mtl 3p		900	$24⅞	24⅝	24¾ + ⅛
Bk Mtl w		97500	120	112	115	— 5
Bank N S		247230	$12⅞	12½	12⅞ + ¼
Bk N S Ip		2400	$21	21	21	+ ¼
Bankeno o		1400	270	270	270	+ 20
Barons Oil		6900	270	270	270	
Barincor w		z100	25	25	25	
Baringtn o		2000	85	85	85	
Baton		1600	$11½	11½	11½ + ⅛
Battle MA	f	275	$23⅜	23⅜	23⅜ + ¼
Beau CA	o	10000	55	55	55	— 3
Beacoup o		5000	122	122	122	+ 2
Beaufield o		29000	197	185	195	
Beaver R	o	12300	159	151	159	+ 4
Bell 1.94 p		700	$24½	24½	24½	
Bell 9 p		1000	$23¾	23¾	23¾ — ⅛
BCE		207002	$37½	37	37⅛ — ⅛
BCE 2.05 p		715	$37¼	37	37	
BCE 2.70 p		4192	$37⅝	37½	37⅝ + ⅛
Belmoral o		69100	295	283	295	+ 13
Bimori G w		650	360	345	345	—20
Belmorl w		1000	50	50	50	
Bentall I p		200	$25½	25½	25½ — ⅛
Biltrite Nat		1500	55	5	5	+ 30
Biomira o		95000	295	295	295	+ 5
Biotech		2200	165	165	165	— 5
Bl Hawk o		5000	50	50	50	
Blackdom o		7840	$10¼	10	10¼ + ¼
Bombdr A		800	$7⅜	7⅛	7⅛ — ¼
Bombdr B	f	7700	$7⅜	7¼	7¼ + ⅛
Bonanza O		100	220	220	220	
Bonar		4900	$15½	14¾	14¾ — ¾
Bow Valy		122551	$14¾	14¼	14½ + ⅛
B V 2025		6700	$29⅜	28½	28½ — ⅞
Bow Vly 205		2903	$21	20½	20½ — ½
Bow Valy	w	2130	30	22	22	— 3
Bow Vly R		13800	58	50	50	— 6
Bow VR p		7000	450	400	400	—75
Bowtex o		2081	475	475	475	— 5
Bracknel f	o	z220	52	52	52	
Bralarne		500	126	126	126	+ 1
Bralar 8.75		700	$5½	5½	5½	
Bramalea		2260	$20	19¾	20	+ ¼
Brmiea B	p	200	$25⅜	25⅜	25⅜ + ⅛
Brmi Pty	p	600	$26½	26½	26½ — ⅜
Brmptn A	f	5300	$7	6¾	6¾ — ¼
Brascad A		200	$39¼	39¼	39¼ —
Brascan A		26750	$27⅞	27⅛	27¼ — ½
Brscn 8½		1800	$24¼	24¼	24¼ —
Brkwater o		187990	455	435	445	— 5
Brenda M		5100	$15¼	14¾	15	+ ⅜
Brik Brw o		9200	135	120	135	+ 35
BCFP		781300	$19⅜	19	19⅛ — ⅛
BC Res		46115	84	76	77	— 1
BC Res p		1703	$24⅞	24⅜	24⅜ — ⅛
BC Phone		4310	$26¼	26	26⅛ + ⅛
BCPh 6 pr		z30	65	65	65	
BCPh 6.80		300	$19¼	19¼	19¼	
BrAir ads		2100	37	37	37	— 1
Br Pet ads		1400	$72	72	72	+ 4¾
BrTel ads		885	$55	54	55	+ 4½
Brohm R	o	2650	465	450	450	
Broulan		5300	143	135	140	+ 5
Bruncor		2714	$16⅞	16⅞	16⅞ — ⅛
Brunswk		9025	$13⅜	12¼	13	+ 1
Budd Can		2950	$29	29	29	— ½

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	205282	$6⅜	6	6⅛	— ⅛
CB Pak	200	$14⅝	14⅝	14⅝	— ⅛
CCL A	1000	$7¾	7¾	7¾	
CCL B f	39200	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
CDC Life	25900	$19⅝	19	19¼	— ¼
CFCF f	400	$17	16½	16½	— ½
CFS Grp	2000	130	130	130	+ 9
CFS Gr w	1000	10	10	10	
CGC Inc	17950	$12¼	11⅝	12¼	+ ⅜
CHC Hicot	3560	305	300	305	
CIL	1200	$27⅜	27	27⅜	+ ½
CM Pref p	600	$12½	12½	12½	+ ½
CME A o	2500	56	51	51	— 5
CML Ind o	3000	125	125	125	
CSA A f	2515	$7½	7½	7½	— ⅜
CT Financl	2100	$18⅜	18¼	18¼	
Cablesh A	33400	225	205	205	—20
Cableshr B	16500	225	210	210	
Cabre	3125	380	360	380	+ 15
Cad Frv A	2200	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Cad Frv 2	7300	$10⅜	10¼	10⅜	
California o	1000	120	120	120	
Cambior	100457	$18½	18⅜	18⅜	
Cambior w	62475	$8½	8¾	8⅜	
Cambridg	11000	$23¾	23½	23½ — ⅛
Camb 1	400	$27½	27½	27½	
Camco Inc	16200	$7⅛	7	7	+ ⅛
Camp Res	28417	195	192	195	+ 5
Camp R w	3002	23	23	23	+ 3
Camp R u	20000	225	220	225	+ 10
Camp Soup	341	$17⅜	17⅜	17⅜ — ⅛
Campeau f	47550	$17⅛	16⅝	17⅛ + ⅛
Campeau B	3800	$20¼	19¾	19¾ — ¼
Campeau C	2800	$20¼	20	20 — ½
Campeau D	2300	$19½	19½	19½ — ¼
Camreco o	10200	38	36	36 — 2
Canacord o	6550	95	90	95 + 5
Cancrd w	5200	15	15	15	
CCem ex p	2744	$16⅛	16	16	
CDC	190984	$10⅜	10½	10½	
CDC 1980	35630	$18¼	18	18	
CDC 1983	1552	$26⅛	25⅞	26⅛ + ⅛
Can Malt	650	$22½	22⅜	22⅜ — ⅛
C Nor West	10755	$16¾	16	16	— ¾
CNor Wst	B11476	$24¾	24¾	24¾	
CNor Wst	C 4800	$25	24⅝	25	—1½
CNor Wst	w 2500	150	150	150	
C Packrs	3800	$14½	14½	14½	
CS Pete f	5968	190	185	186	— 1
C Trsco C	125	$19½	19½	19½	
C Tung	3962	470	430	430	—40
C Tung w	1500	135	135	135	— 5
Canadex o	3600	80	75	80	
C Found pr	z25	$12	12	12	
CG Invest	380	$38	37½	38	+ 1
C Home o	6760	$8¼	8	8	
CI Bk Com	261183	$19⅛	19½	19½ — ¼
Cibc w B	12950	200	190	200	+ 5
Cdn Jorex	36298	175	160	175	+ 5
C Manair	100	290	290	290	
C Manoir f	2000	210	210	210	— 5
C Marconi	2600	$15¾	15¾	15¾	
Cdn Nat Res	11005	13	12½	12½ — ½
C Nat 8.50	500	40	40	40	—10
C Nth Star	1600	400	380	380	
C Ocdental	7848	$15	14½	14⅞ + ⅛
CP Ltd	592947	$21¼	20½	20½ — ⅝
Cdn Roxy	3182	$8⅜	8⅛	8¼ + ⅛
Cancom o	4000	$10¾	10¾	10¾	
Cdn Tire	z20	$32⅛	32⅛	32⅛	
CTire A f	133870	$13⅞	13⅜	13⅞ + ⅜
CUtil A f	17800	$19⅝	19¼	19½ — ⅛
C Util B	1510	$19½	19⅜	19½	
CWN G 4 pr	z50	$9⅛	9⅛	9⅛	
Cnamax o	3800	$8¼	8⅛	8¼ + ⅛
Canrchon	600	275	275	275	+ 10
Canbra	200	$7	7	7	
CanCapti	8148	$5	5	5	
Candol D	o 12000	65	62	62	
Canfor	69030	$26½	26	26⅜ — ⅛
Canfor pr	3700	$20⅜	20⅜	20⅜ — ⅛
Canhorn o	33223	250	225	225	—25
Canrn A w	5000	30	30	30	
Capsule T	1800	335	335	335	+ 5
Cara	3500	$11½	11¼	11½	
Cara A f	9200	$11	10¾	11	+ ¼
Carena	5750	$24	23⅝	23⅝ + ⅛
Carlyle o	3560	12	12	12	+ 1
Carolian o	2700	90	90	90	
Cascades	10800	$6¼	6¼	6¼ — ⅛
Cassiar	78223	180	165	175	+ 5
Cassidy L	1300	$7	7	7	
Cathedrl o	z23	220	220	220	
Celanese	2052	$19¼	18¾	19	
Celanes I p	z50	$21	21	21	
Cntrl Cap	6835	$11⅞	11½	11⅝ — ⅛
Cnt Cap Af	13200	$9¾	9⅝	9⅝	
Cnt Cap Ap	1500	$23	23	23	— ¼
CFund A f	31400	$7⅜	7⅛	7⅜ + ⅛
Centrl Tr	300	$15	15	15	— ⅛
Chalengr f	z300				
Chancelor o	1000	20	20	20	
Charan	5875	310	310	310	
Chateau A f	500	495	495	495	+ 20
Chauvco A	o21000	415	405	405	—15
Cheni Gld	o 3200	365	355	355	
Cheni Gld w	4000	150	150	150	
Chesbar o	4000	140	135	135	—15
Chieftan	1400	$9	9	9	
Chrysler	825	$30½	29½	29⅞ — ⅞
Chum	400	$18	18	18	— ¼
CHUM B f	10100	$16⅞	16½	16¾ — ¼
Cineplex	39600	$14	13⅝	13⅝ — ⅜
Cinram	7800	480	465	480	+ 15
Cinram w	1000	360	360	360	+ 5
Circa Crft	2000	300	285	300	+ 20
Citadel G o	134200	270	235	250	—15
Claude R o	7700	440	435	440	+ 5
Cly Mil Af	2000	105	105	105	
Clay Mil w	z750	20	20	20	
Cliff o	2200	85	85	85	— 5
Cliff w	5000	18	18	18	
Co Steel f	94100	$13⅛	13	13	
Cobi Food	4235	100	100	100	+ 10
Cognos	232850	$6¼	5	5⅛	—1⅜
Coho A	7730	158	148	152	+ 2
Coin Lake o	4500	151	150	151	— 9
Coleco	600	$5¼	5¼	5¼	— ⅜
Colin Enr o	z240	18	18	18	
Colonial o	13600	60	55	55	—12
Colony P o	12500	100	91	100	+ 10
Cirtech A	at 1200	305	305	305	— 5
Cominco L	453326	$15⅜	15	15⅛ — ⅛
Clt A	1500	$21¼	21	21	— ⅛
Clt L D	3100	$25½	25½	25½	
Commco H	p22100	$10½	10¼	10⅜ — ⅛
Commco I	w71390	$22⅜	21¼	21⅜ — ⅜
Commco R	15450	220	215	220	+ 5
Commco R	w17600	52	50	50	
Cmrcl Fin	1000	400	400	400	+ 15
Cmrcl OG	3820	75	72	72	— 3
Compu H o	26000	26	24	24	— 2
Computlog	36400	410	385	410	+ 10
Cmp Inov	7050	172	167	167	— 5
Comstate o	700	70	70	70	—10
Coniagas o	4200	250	235	250	
Conpak S o	8500	120	110	120	+ 20
Con Bath A	19700	$18½	18	18	— ¾
Con Bath B	800	$18⅜	18⅜	18⅜ — ⅜
C Bath 5%	100	$51¼	51¼	51¼ + ¼
C Brinco Ao	3045	405	395	395	
C Carma A	96985	200	195	195	— 5
C HCl Al	289	$7½	7½	7½ — ¼
C HCl B	472	$8½	8½	8½ + ⅜
C Mercntl o	500	100	100	100	
C Mercntl p	500	50	50	50	
C Norex	137	450	450	450	
Cons Pipe	7000	$6¾	6¾	6¾ — ½
Con Prof o	26700	135	130	130	
C TVX o	10275	$8½	8¼	8¼	
C Talcorp	1800	275	275	275	
Cons Gas	2517	$24½	24½	24½ — ⅛
C Gas 13½		300	$27	27	27	— ¾
C Gas 9¼		400	$25½	25½	25½ — ¾
Con Pkg	10400	$21	20½	20⅝ — ⅜
CTL Bank	115500	340	335	335	— 5
Contour B	o 1900	180	175	180	+ 5
CPhrma A	f 2500	260	260	260	
Contrns A	p 500	$19¾	19⅜	19¾ + ⅛
Conwest A	200	$10½	10½	10½	
Conwst B	f 444	$10⅛	10⅛	10⅛ + ⅛
Co enerco A	2188	400	390	400	
Corby	2000	$16½	16⅜	16½ — ½
Corby B	f 500	$13¾	13½	13¾ — ¼
Cor Mark	f 41500	188	180	185	+ 5
Cor Mrk A	6500	$12¼	11¾	12¼ + ¼
Core Mrk w	5000	8	6	6	
Coronet C	26400	280	270	270	—20
Corp Food	3650	$7	7	7	+ ½
Coscan D	800	$8½	8½	8½	
Coscan w	6500	50	50	50	—10
Coseka R	119800	48	44	46	+ 2
Coseka 7 p	2000	150	150	150	+ 5
Counsel	50400	$7¼	7	7¼	+ ¼
Courvan o	3000	35	28½	35	+ 6
Foxhnth o	13900	110	110	115	— 3
Crain RL f	800	$7¼	7⅛	7⅛	— ¼
Crestbrk	800	$17	17	17	+ ¼
CLife I A	3017	$25¼	25	25¼	
Crownx	10550	$9½	9¼	9⅜ — ⅛
Crownx A f	169300	470	450	470	+ 10
Crownx I p	6980	$18½	18½	18½	
Crownx 2 p	1317	$19¾	19¾	19¾ — ½
Crownx A	w83000	41	35	40	
Crownx B	w19645	$11¾	11½	11¾	
Cuvier o	27000	49	40	49	+ 6
Cuvier w	10000	6	6	6	+ 3
Cyberm B	f 2200	$6½	6	6	
Czar Res	2300	129	120	120	—10
DMR A f	750	380	380	380	+ 5
Dor Val o	2700	140	135	135	
Dalmys	100	$9½	9½	9½ — ½
Datatech o	8000	63	60	60	— 3
Datel o	50600	42	41	41	—14
Davidson o	6000	119	110	119	— 1
Davis B f	1400	285	275	275	—10
Davis w	z350	20	20	20	
Deiour o	10600	28	26	26	— 1
D Eldona o	z100	46	46	46	
Denison A	p 5710	485	475	485	+ 5
Denison B	180450	465	450	460	+ 10
Denison p	3550	$21¾	21½	21½	
Denison B	p 8300	$19	18¾	18¾ — ⅛
Denison w	51950	25	21	21	— 1
Derlan	5050	$10	9⅞	9⅞ — ⅛
Develcan	4900	140	110	130	—20
Devtek f	1700	$10	9¾	9¾ — ⅛
Dexleigh	16560	171	170	170	
Dabrasve o	1000	285	285	285	
Dicknsn A	f 3250	$9⅞	9½	9⅞ + ⅜
Dicon Sys	1600	385	385	385	+ 5
Discov W	8780	122	121	122	+ 2
Dofasco	51115	$26¼	26	26⅛	
Dofasco 4¾		300	558	57¾	57¾ —1¼
Dofasco 260		1550	$34¼	33½	34¼ + ¾
Doman A		5000	$5½	5⅜	5½ + ⅛
Doman B	f 14350	$5⅝	5⅜	5½	
Doman 2	p 875	$22½	22	22½ + ½
Dome Pete	581481	95	91	94	+ 6
DPete A	p 9300	$6⅜	6⅛	6⅜ + ⅛
DPete B	p 600	$6¼	6	6¼ + ½
D Expl	fo 13300	26	26	26	— 1

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Abx	Ja	20	$7½	$7⅞	$7¼	121
Abx	Ja	20 P	1	25	25	159
Abx	Ja	21¼	$6¼	$6⅝	$11⅞	
Abx	Ja	21¼P	5	30	$4	21
Abx	Ja	22½	$5½	$5½	$7¼	54
Abx	Ja	22½P	10	35	110	54
Abx	Ja	23¾	425	460	$2¼	48
Abx	Ja	23¾P	20	45		
Abx	Ja	25	340	365	370	123
Abx	Ja	26¼	260	285	485	22
Abx	Ja	26¼P	115	140		
Abx	Ja	28¾	140	165	180	202
Abx	Ja	28¾P	$2½	$2¾	260	50
Abx	Ja	30 P	335	360	330	130
Abx	Ja	32½	50	75	65	240
Abx	Ja	32½P	$5	$5½	$6⅛	32
Abx	Ja	35 P	$7¼	$7¾	$6⅞	59
Abx	Ja	37½P	$9¾	$10¼	$7¾	11
Abx	Ja	40	5	30	50	1200
Abx	Ja	40 P	$12¼	$12¾	$4¾	5
Abx	Fb	27½	320	345	320	30
Abx	Fb	27½P	265	290	260	30
Abx	Fb	30	215	240		
Abx	Fb	30 P	420	445		
Abx	Ap	20	$8½	$9	$5⅜	3
Abx	Ap	20 P	70	95	125	6
Abx	Ap	22½	$7	$7⅜		
Abx	Ap	22½P	150	175	160	5
Abx	Ap	25	$5⅜	$6	$5	43
Abx	Ap	25 P	245	270	240	10
Abx	Ap	27½	445	470	$4	93
Abx	Ap	30	345	370	$3½	226
Abx	Ap	30 P	$5	$5⅜	405	69
Abx	Ap	32½	265	290	$4	227
Abx	Ap	32½P	$6½	$7	$6⅜	90
Abx	Ap	35	205	230	230	89
Abx	Ap	35 P	$8⅛	$8⅞	$4½	3
Abx	Ap	37½P	$10¼	$10¾		
Abx	Ap	40	115	140	120	223
Abx	Ap	40 P	$12⅛	$12⅞	$17¼	9
Abx	Jy	20	$9¾	$10¼	$12	5
Abx	Jy	20 P	145	170		
Abx	Jy	22½	$8¼	$8¾		
Abx	Jy	22½P	235	260		
Abx	Jy	25	$7	$7½	$7⅝	16
Abx	Jy	30	495	$5¼	$5¼	5
Abx	Jy	30 P	$6	$6½	10	
Altenr	Mr	15 P	40	65		
Altenr	Mr	17½	25	40	35	96
Altenr	Mr	17½P	215	240	280	3
Altenr	Mr	20	10	35	15	132
Altenr	Mr	20 P	460	485	$3½	5
Altenr	Mr	22½	10	15	10	98
Altenr	Mr	22½P	$7⅛	$7⅜	$6¾	25
Altenr	Mr	25	5	30	55	54
Altenr	Mr	25 P	$9⅝	$9⅞	485	12
Altenr	Jn	15	170	180	230	11
Altenr	Jn	15 P	80	105		
Altenr	Jn	17½	60	85	170	31
Altenr	Jn	17½P	240	265		
Altenr	Jn	20	30	45		
Altenr	Jn	20 P	485	$5⅛	$4	40
Altenr	Jn	22½	15	40		
Altenr	Jn	22½P	$7⅜	$7⅝	235	60
Altenr	Jn	25	10	35		
Altenr	Jn	25 P	$9⅞	$10		
Altenr	Sp	15	195	220		
Altenr	Sp	15 P	100	125		
Altenr	Sp	17½	90	115		
Altenr	Sp	17½P	255	280		
Agnico	Fb	17½	$6¼	$6½	$12½	10
Agnico	Fb	17½P	5	25		
Agnico	Fb	20 P	20	35	75	70
Agnico	Fb	22½	215	$2¼	56	8
Agnico	Fb	22½P	80	105	175	30
Agnico	Fb	25	100	110	$2¼	52
Agnico	Fb	25 P	210	230	220	12
Agnico	Fb	27½	35	45	$3¾	55
Agnico	Fb	27½P	$4	$4¼	330	5
Agnico	Fb	30	10	35		
Agnico	Fb	30 P	$6½	$7	$6	
Agnico	Fb	32½	20	25	65	200
Agnico	Fb	32½P	20	25	65	200
Agnico	Fb	35	215	$2¼	56	8
Agnico	Fb	35 P	$9	$9½	$13¾	5
Agnico	Fb	37½	5	5	10	35
Agnico	Fb	37½P	$1	$1½	$12	
Agnico	Fb	40	5	5	165	18
Agnico	Fb	37½P	$14	$14½	490	10
Agnico	Fb	40	5	5	20	2
Agnico	Fb	40 P	$16½	$17	$16½	20
Agnico	Fb	42½	5	5	215	1
Agnico	Fb	42½P	$19	$19½	$15	
Agnico	Mr	17½	$6¾	$7¼		
Agnico	Mr	17½P	20	50		
Agnico	Mr	20	470	495		
Agnico	Mr	20 P	60	85	135	10
Agnico	Mr	22½	305	330	410	3
Agnico	Mr	22½P	135	160		
Agnico	Mr	25	185	210	$3½	11
Agnico	Mr	25 P	235	260	235	53
Agnico	Mr	27½	105	130	175	25
Agnico	Mr	27½P	420	445		
Agnico	Mr	30	55	80	150	4
Agnico	Mr	30 P	$6½	$7		
Agnico	Mr	32½	30	55		
Agnico	Mr	32½P	$9	$9½		
Agnico	My	35	15	65	395	
Agnico	My	35 P	$11½	$12	$11½	10
Agnico	My	37½	10	60	460	32
Agnico	My	37½P	$14	$14½		
Agnico	Ag	20	$5¼	$5¾		
Agnico	Ag	20 P	90	115		
Agnico	Ag	22½	$3¾	$4		
Agnico	Ag	22½P	15	25		
Agnico	Ag	25	260	285		
Agnico	Ag	25 P	290	315		
Alcan	Ja	30 P	20	35	50	942
Alcan	Ja	37½P	245	270	340	5
Alcan	Fb	27½	$8⅞	$9⅜	$8⅝	30
Alcan	Fb	30	$5¾	$7¼	$7	1239
Alcan	Fb	35 P	235	245	$2½	152
Alcan	Fb	42½	60	85	75	615
Alcan	Fb	42½P	$6¾	$7¼	$7¾	118
Alcan	Fb	45	40	60	35	1054
Alcan	Fb	45 P	$8⅞	$9⅜	$12⅜	38
Alcan	Fb	47½	15	30	5	397
Alcan	Fb	47½P	$11⅜	$11⅞	$15¾	31
Alcan	Fb	50 P	$13⅞	$14⅜	$19½	28
Alcan	My	27½	$9¾	$10¼	$6½	30
Alcan	My	27½P	80	105	150	52
Alcan	My	30	$7¼	$8¼	$7⅛	513
Alcan	My	32½	$6¼	$6¾	$6⅛	49
Alcan	My	32½P	230	255	$2¾	130
Alcan	My	37½P	460	485	485	25
Alcan	My	40 P	$6	$6½	$9¼	40
Alcan	My	42½P	$7⅜	$8⅛		
Alcan	My	45	125	150	100	26
Alcan	My	45 P	$9⅜	$9⅞	$10	257
Alcan	My	47½	50	75		
Alcan	My	47½P	$11⅜	$11⅞		15
Alcan	My	50 P	$13⅞	$14⅛	$18	8
Alcan	Ag	35 P	410	435		
Alcan	Ag	37½	$4¾	$5		
Alcan	Ag	37½P	$5¼	$5¾		
Asama	Ja	6	145	170	$3	5
Asama	Ja	6 P	5	20		
Asama	Ja	7	60	85	100	204
Asama	Ja	7 P	20	40		
Asama	Ja	8	20	45	70	50
Asama	Ja	8 P	90	115	90	20
Asama	Ja	9	10	20	20	46
Asama	Ja	9 P	175	52		
Asama	Ja	10	10	15	10	327
Asama	Ja	10 P	$2½	$3	185	35
Asama	Ja	12½	5	15	5	1786
Asama	Ja	12½P	55	55½	465	
Asama	Ja	15	1	15	5	343
Asama	Ja	15 P	$7½	58	$7⅜	
Asama	Ja	17½	1	15	15	105
Asama	Ja	17½P	$10	$10½		
Asama	Ap	6	180	205	215	10
Asama	Ap	6 P	15	35		
Asama	Ap	8	50	75	75	61
Asama	Ap	8 P	105	130	105	53
Asama	Ap	9	40	60	50	50
Asama	Ap	9 P	190	210		
Asama	Ap	10	25	45	25	240
Asama	Ap	10 P	$2¾	$3¼		
Asama	Ap	12½	10	20	10	272
Asama	Ap	12½P	$5½	$5½	$4¾	
Asama	Ap	15	5	30	30	158
Asama	Ap	15 P	$7⅜	$8⅛	$5⅝	
Asama	Ap	17½	1	15	20	96
Asama	Ap	17½P	$10⅛	$10⅝		
Asama	Jy	6	210	$2½		
Asama	Jy	6 P	20	45		
Asama	Jy	7 P	65	90		
Asama	Jy	8 P	125	150		
Asama	Jy	9	50	70	100	105
Asama	Jy	9 P	215	$2½		
Asama	Jy	10	35	55	50	40
Asama	Jy	10 P	290	340		
Asama	Jy	12½	20	40	20	
Asama	Jy	12½P	$5½	$5⅝		
BCE	Fb	32½	54	435	125	
BCE	Fb	32½P	20	45		
BCE	Fb	35	255	280	$2¾	251
BCE	Fb	35 P	15	25	30	177
BCE	Fb	37½P	75	90	90	193
BCE	Fb	40	15	25	20	1088
BCE	Fb	40 P	285	310	310	132
BCE	Fb	42½	5	20	5	579
BCE	Fb	42½P	$5½	$5⅝	$6	46
BCE	Fb	45	1	15	1	296
BCE	Fb	45 P	$7¾	$8⅛	$8¾	12
BCE	My	35	290	315	$2¾	117
BCE	My	35 P	50	75	110	65
BCE	My	37½P	125	150	150	362
BCE	My	40 P	$3	330	$3¼	69
BCE	My	42½	10	30	45	101

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
BCE	My	42½P	$5¼	$5¾	$7½	24
BCE	Ag	35	$3¼	$3½	260	5
BCE	Ag	35 P	85	110	175	6
BCE	Ag	37½	165	190		
BCE	Ag	37½P	155	180		
Bomb.	Ja	7	60	75	110	85
Bomb.	Ja	8	10	35	25	165
Bomb.	Ja	8 P	75	100	75	47
Bomb.	Ja	9 P	175	190	165	75
Bomb.	Jn	10	1	5	10	636
Bomb.	Ja	10 P	$2¾	290	265	100
Bomb.	Ja	11¼	1	4	10	1338
Bomb.	Ja	12½	1	2	1	1958
Bomb.	Ja	12½P	$5	$5¼	$5	188
Bomb.	Ja	13¾	1	2	2	701
Bomb.	Ja	13¾P	$6¼	$7¼	$4¾	2
Bomb.	Ap	7	95	120	115	92
Bomb.	Ap	7 P	50	75	95	13
Bomb.	Ap	8	65	70	65	485
Bomb.	Ap	8 P	100	125	110	11
Bomb.	Ap	9	30	35	35	471
Bomb.	Ap	9 P	180	205	190	10
Bomb.	Ap	10	25	40	20	1342
Bomb.	Ap	10 P	290	$3	$3	31
BcFor	Mr	16	355	380		
BcFor	Mr	16 P	30	55		
BcFor	Mr	17	285	310	295	32
BcFor	Mr	17 P	50	75		
BcFor	Mr	18	220	245	100	6
BcFor	Mr	18 P	80	105		
BcFor	Mr	19 P	105	130		
BcFor	Mr	20	125	135	135	448
BcFor	Mr	20 P	165	190	255	15
BcFor	Mr	22½P	335	370	$8¼	17
BcFor	Mr	25	1	25	1	369
BcFor	Mr	25 P	$5⅝	$6⅛	$10½	20
BcFor	Mr	27½	5	25	120	41
BcFor	Mr	27½P	$8⅛	$8⅝	$4	1
BcFor	Jn	16	410	435		
BcFor	Jn	16 P	60	85		
BcFor	Jn	17	345	370	305	14
BcFor	Jn	17 P	95	120		
BcFor	Jn	18	280	305	295	30
BcFor	Jn	18 P	130	155		
BcFor	Jn	19	220	240	190	10
BcFor	Jn	19 P	175	$2	340	20
BcFor	Jn	20 P	220	245	125	10
BcFor	Jn	22½	90	115	75	20
BcFor	Jn	22½P	380	430	405	20
BcFor	Jn	25	45	70	70	2
BcFor	Jn	25 P	$5⅝	$6⅛	280	10
BcFor	Sp	18	330	355		
BcFor	Sp	18 P	160	185		
BcFor	Sp	19	$2¾	$3		
BcFor	Sp	19 P	205	230		
BcFor	Sp	20	230	255		
BcFor	Sp	20 P	$2½	$2¾		
BC Tel	Ja	22½	360	385		
BC Tel	Ja	22½P	1	20	20	
BC Tel	Ja	25	115	140	125	17
BC Tel	Ja	25 P	1	25	175	10
BC Tel	Ja	27½	1	25	25	1103
BC Tel	Ja	27½P	125	150	165	33
BC Tel	Ja	30	5	15	50	30
BC Tel	Ja	30 P	$3¾	$4	390	1
BC Tel	Ap	22½	385	410		
BC Tel	Ap	25	145	170	80	20
BC Tel	Ap	25 P	25	50	60	5
BC Tel	Ap	27½	25	30	20	40
BC Tel	Ap	27½P	145	170	210	200
BC Tel	Ap	30	1	25		
BC Tel	Ap	30 P	385	410	$4	2
BC Tel	Jy	22½	385	410		
BC Tel	Jy	22½P	5	30		
BC Tel	Jy	25	170	195		
BC Tel	Jy	25 P	45	70		
BC Tel	Jy	27½	50	75		
BC Tel	Jy	27½P	160	185		
Brscn	A	Ja	25 P	15	40	145	10
Brscn	A	Ja	27½P	100	125		
Brscn	A	Ja	30	20	25	35	63
Brscn	A	Ja	30 P	280	305		
Brscn	A	Ja	32½	5	30	100	5
Brscn	A	Ja	32½P	$5¼	$5¾	$4½	
Brscn	A	Ja	35	1	5	1	204
Brscn	A	Ja	35 P	$8½	$8¾	$9¼	50
Brscn	A	Ja	37½	5	5	5	107
Brscn	A	Ja	37½P	$10¼	$10¾	$13	27
Brscn	A	Ja	40	10	5	10	464
Brscn	A	Ja	42½	10	5	75	101
Brscn	A	Ja	42½P	$15⅜	$15⅞	$15½	2
Brscn	A	Ap	25 P	100	125		
Brscn	A	Ap	27½	220	245	240	10
Brscn	A	Ap	27½P	$2	$2¼	220	2
Brscn	A	Ap	30	130	155	100	5
Brscn	A	Ap	30 P	$3½	$3¾		
Brscn	A	Ap	32½	100	110	60	58
Brscn	A	Ap	32½P	$5⅜	$5⅞		
Brscn	A	Ap	35	35	45	150	15
Brscn	A	Ap	35 P	$7¾	$8¼	$5⅛	5
Brscn	A	Ap	37½	15	40		
Brscn	A	Ap	37½P	$10⅝	$10¾	$9¾	50
Bmg.A		Ja	25	$2	$2½		
Bmg.A		Ja	25 P	$3¾	$4		
Bmg.A		Ja	27½	$3	$3½		
Bmg.A		Ja	27½P	470	495		
Bmg.A		Ja	30	160	190		
Bmg.A		Ja	30 P	$6	$6½		
Bmg.A		Ja	32½	90	115		
Bmg.A		Ja	32½P	$8	$8½		
Bmg.A		Ja	35	$4	$5		
Bmg.A		Ja	35 P	$11	$11½		
Bmg.A		Ja	37½P	190	215		
Bmg.A		Ja	40	$2	$2½		
Bmg.A		Ja	42½P	$15⅜	$15⅞	$16	13
Bmg.A		Ja	45	1	10	1	296
Bmg.A		Ja	45 P	$7¾	$8⅛	$8¾	12
Bmg.A		Ja	47½P	$10⅛	$10⅝		
Bmg.A		Ja	50	$10⅝	$11⅛		
Bmg.A		Ja	50 P	335	$3¾		
Bmg.A		Ja	55	$3⅝	$4		
Bmg.A		Ja	55 P	$9⅞	$10⅜		
Bmg.A		Ja	60	80	105	90	11
Bmg.A		Ja	60 P	430	465		
Bmg.A		Ja	65	$7⅞	$8⅜		
Bmg.A		Ja	65 P	$5¾	$6⅛		
Bmg.A		Ja	70	$4⅝	$5⅛		
Bmg.A		Ja	70 P	435	480		
Bmg.A		Ja	75	$2¾	$3		
Bmg.A		Ja	75 P	190	215		
Bmg.A		Ja	80	$1¼	$1⅝		
Bmg.A		Ja	80 P	335	$3¾		
Bk	NS	Mr	10	270	320	290	11
Bk	NS	Mr	10 P	5	25	25	40
Bk	NS	Mr	12½	90	115	100	439
Bk	NS	Mr	12½P	40	55	60	135
Bk	NS	Mr	15	$2¼	$2¾	310	134
Bk	NS	Mr	17½	6	10	6	817
Bk	NS	Mr	17½P	465	$5⅛	$5	18
Bk	NS	Mr	20	$7⅛	$7⅝	$7½	24
Bk	NS	Jn	10	$3	335	$3½	62
Bk	NS	Jn	10	15	40	40	50
Bk	NS	Jn	15	235	285	$2¼	69
Bk	NS	Jn	17½	10	35	65	15
Bk	NS	Jn	17½P	465	$5⅛	$5	4
Bk	NS	Sp	12½	175	$2		
Bk	NS	Sp	15	60	70	70	10
Bk	NS	Sp	15 P	240	290		
Bowvy		Ja	10	$4½	$5	310	
Bowvy		Ja	10 P	5	20		
Bowvy		Ja	12½P	5	30	90	30
Bowvy		Ja	17½	5	30	30	215
Bowvy		Ja	17½P	290	340	490	5
Bowvy		Ja	20 P	1	1	35	3083
Bowvy		Ja	20 P	$5⅜	$5⅞	$7½	237
Bowvy		Ja	22½	1	5	5	232
Bowvy		Ja	22½P	$7⅞	$8⅜	$2½	10
Bowvy		Ap	10	$4¾	$5¼		
Bowvy		Ap	10 P	1	25		
Bowvy		Ap	12½	270	310	235	25
Bowvy		Ap	12½P	35	50		
Bowvy		Ap	17½	60	85	60	36
Bowvy		Ap	17½P	320	370		
Bowvy		Ap	20	10	35	80	177
Bowvy		Ap	20 P	$5⅜	$5⅞	$6¼	3
Bowvy		Ap	22½	5	30	20	215
Bowvy		Ap	22½P	$7⅞	$8⅜	$2¾	
Bowvy		Jy	10	$5	$5½	$3	5
Bowvy		Jy	10 P	5	30		
Bowvy		Jy	12½	$3	$3½	280	15
Bowvy		Jy	15	190	215	$2	37
Bowvy		Jy	17½	85	110	110	40
Bowvy		Jy	17½P	$3½	$4	$3¾	5
Bowvy		Jy	20	115	140		
Bowvy		Jy	20 P	$5¼	$5¾		

C D

Cae	Mr	6	55	80	70	88
Cae	Mr	6 P	30	55	40	35
Cae	Mr	7	25	40	40	255
Cae	Mr	8	15	25	10	150
Cae	Mr	8 P	195	220	205	1
Cae	Mr	9	5	15	15	228
Cae	Mr	9 P	295	320	190	13
Cae	Mr	10	5	10	15	590
Cae	Mr	10 P	395	420	$3¾	24
Cae	Mr	11 P	495	$5¼	440	3
Cae	Jn	6	80	105	90	10
Cae	Jn	6 P	45	70	40	17
Cae	Jn	7 P	100	125	115	20
Cae	Jn	8	25	50	30	85
Cae	Jn	8 P	195	220	205	5
Cae	Jn	9	25	40	50	64
Cae	Jn	9 P	295	320	190	12
Cae	Jn	10 P	395	420	$4½	15
Cae	Jn	11	5	25	10	760
Cae	Jn	11 P	495	$5¼		
Cae	Sp	6	105	130		
Cae	Sp	6 P	55	80		
Cae	Sp	7	85	110		
Cae	Sp	7 P	110	135		
Cae	Sp	8	40	65		
Cae	Sp	8 P	$2	$2¼		
Cascad	Mr	8	15	30	30	425
Cascad	Mr	8 P	165	190	$2	17
Cascad	Mr	9	20	30	20	307
Cascad	Mr	9 P	265	290	$2	20
Cascad	Mr	10	1	10	35	526
Cascad	Mr	10 P	365	390	440	125
Cascad	Mr	11	7	10	10	1476
Cascad	Mr	11 P	465	490	135	28
Cascad	Mr	12	2	10	1	1047
Cascad	Mr	12 P	$5⅝	$5⅞	$6	206
Cascad	Mr	13	1	10	1	913
Cascad	Mr	13 P	$6⅜	$6⅞	$6⅞	81
Cascad	Jn	6 P	55	80	85	20
Cascad	Jn	7 P	105	130	105	42
Cascad	Jn	8 P	170	195	$2	75
Cascad	Jn	9	20	40	40	211
Cascad	Jn	9 P	265	290	345	45
Cascad	Jn	10	5	20	60	299
Cascad	Jn	10 P	365	390	340	94
Cascad	Jn	11	10	20	30	582
Cascad	Jn	11 P	465	490	485	106
Cascad	Sp	6	135	160		
Cascad	Sp	6 P	65	85		
Cascad	Sp	7 P	115	125	110	20
Camb.	Fb	15 P	20	45	30	38
Camb.	Fb	17½	$2	$2¼	205	98
Camb.	Fb	17½P	80	105		
Camb.	Fb	20 P	210	235	120	10
Camb.	Fb	22½	30	45	65	114
Camb.	Fb	22½P	395	420	465	6
Camb.	Fb	25	10	35	75	120
Camb.	Fb	25 P	$6¼	$6¾	390	202
Camb.	Fb	27½	4	30	40	146
Camb.	Fb	27½P	$8¾	$9¼	$4	4
Camb.	Fb	30	1	30	5	29
Camb.	Fb	30 P	$11¼	$11¾	$11¼	29
Camb.	Fb	32½	1	25	30	66
Camb.	Fb	32½P	$13¾	$14¼	$12	20
Camb.	My	15	445	470	495	37
Camb.	My	15 P	60	85	40	8
Camb.	My	17½	295	320	$5⅞	569
Camb.	My	17½P	140	165	165	303
Camb.	My	20 P	270	295	$2½	100
Camb.	My	22½	110	135	165	96
Camb.	My	22½P	435	460	390	16
Camb.	My	25	60	80	80	118
Camb.	My	25 P	$6¼	$6¾	$5¼	65
Camb.	My	27½	35	60	100	122
Camb.	My	27½P	$8¾	$9¼	295	5
Camb.	My	30	20	45	60	19
Camb.	My	30 P	$11¼	$11¾		
Camb.	Ag	15 P	90	115		
Camb.	Ag	17½	365	390	$5¼	151
Camb.	Ag	17½P	180	205		
Camb.	Ag	20	255	280	380	100
Camb.	Ag	20 P	305	330		
Camb.	Ag	22½	215	240	415	135
Camb.	Ag	22½P	15	40	90	15
Camb.	Ag	25	50	70	50	107
Camb.	Ag	25 P	130	155		172
Camb.	Ag	27½	265	290	55	
Camb.	Ag	27½P	435	460	$5⅞	78
Camb.	Ag	30	30	50	40	662
Camb.	Ag	30 P	$3¾	$4¼	265	
Camb.	Ag	32½	10	100	1	410
Camb.	Ag	32½P	$6⅛	$6⅝		
Camb.	Ag	35	$6⅛	$6⅞	345	1
Camb.	Ag	35 P	$2½	$2¾	260	510
Camb.	Ag	37½P	190	215		95
Camb.	Ag	40	65	90	105	10
Camb.	Ag	40 P	435	490	135	25
Camb.	Ag	42½	20	45	50	10
Camb.	Ag	42½P	120	145	140	4
Camb.	Ag	45	10	30	5	29
Camb.	Ag	45 P	90	115		
Camb.	Ag	47½	5	25		
Camb.	Ag	47½P	$13¾	$14¼	$23½	49
Camb.	Ag	50 P	50	75	$7½	
Camb.	Ag	52½P	310	360		
Camb.	Ag	55 P	235	260		
Camb.	Ag	57½P	185	210		
Camb.	Ag	60 P	135	160		
Camb.	Ag	62½P	85	110		
Camb.	Ag	65 P	60	85		
Camb.	Ag	67½P	35	60		
Camb.	Ag	70 P	20	35		
Camb.	Ag	72½P	10	30		
Camb.	Ag	75 P	5	25		
Camb.	Ag	77½P	1	20		
Camb.	Ag	80 P	1	20		
Camb.	Ag	82½P	1	20		
Camb.	Ag	85 P	1	20		
Camb.	Ag	87½P	1	20		
Camb.	Ag	90 P	1	20		
Camb.	Ag	92½P	1	20		
Camb.	Ag	95 P	1	20		
Camb.	Ag	97½P	1	20		
Camb.	Ag	100 P	1	20		
Camb.	Ag	102½P	1	20		
Camb.	Ag	105 P	1	20		
Camb.	Ag	107½P	1	20		
Camb.	Ag	110 P	1	20		
Camb.	Ag	112½P	1	20		
Camb.	Ag	115 P	1	20		
Camb.	Ag	117½P	1	20		
Camb.	Ag	120 P	1	20		
Camb.	Ag	122½P	1	20		

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Suite de la page 15

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Magna	Mr	45	P $7¼	$7¾		
Magna	Mr	20	1	25	55	30
Magna	Mr	20	P $8¼	$8¾		
Magna	Mr	22½	1	25	5	115
Magna	Mr	22½	P $10¾	$11¼	$12¾	13
Magna	Mr	25	1	25	25	50
Magna	Mr	25	P $13¼	$13½	$13	
Magna	Mr	27½	5	25	45	51
Magna	Mr	27½	P $15¾	$16¼		
Magna	Jn	10	$2½	$2¾	185	20
Magna	Jn	10	P 70	95		
Magna	Jn	11	$2	$2¼		
Magna	Jn	11	P 115	140		
Magna	Jn	12	160	185		
Magna	Jn	12	P 170	195		
Magna	Jn	13	115	140		
Magna	Jn	13	P 230	255	260	4
Magna	Jn	14	95	120		
Magna	Jn	14	P 305	330		
Magna	Jn	15	70	95	55	35
Magna	Jn	15	P $3¾	$4	$5	1
Magna	Jn	16	55	80		
Magna	Jn	16	P 460	485		
Magna	Jn	17	40	65		
Magna	Jn	17	P $5½	$5¾		
Magna	Jn	18	30	55	85	232
Magna	Jn	18	P $6¼	$6½		
Magna	Jn	19	25	50		
Magna	Jn	19	P $7¼	$7¾		
Magna	Jn	20	P $8¼	$8¾	$8¼	
Magna	Jn	22½	10	35	115	10
Magna	Jn	22½	P $10¾	$11¼	$4	13
Magna	Jn	25	P $13¼	$13½	270	2
Magna	Sp	11	$2½	265	305	20
Magna	Sp	11	P 135	160		
Magna	Sp	12	$2	$2¼		
Magna	Sp	12	P 195	220		
Magna	Sp	13	160	185		
Magna	Sp	13	P 255	280		
Mitel	Mr	5	1	20	15	237
Mitel	Mr	5	P 170	195	120	40
Mitel	Mr	6	1	7	30	381
Mitel	Mr	6	P 270	295	$2½	62
Mitel	Mr	7	5	10	10	424
Mitel	Mr	7	P 370	395		
Mitel	Jn	5	20	30	15	155
Mitel	Jn	5	P 180	205	180	83
Mitel	Jn	6	1	25	20	82
Mitel	Jn	6	P $2¾	$3	215	17
Inco	Ja	20	$8	$8½	$5	10
Inco	Ja	20	P 5	30	80	10
Inco	Ja	22½	P 10	35	50	118
Inco	Ja	30	P 260	285		
Inco	Fb	15	$13	$13½		
Inco	Fb	15	P 1	25	55	10
Inco	Fb	17½	$10½	$11	$7¾	22
Inco	Fb	17½	P 5	30	50	58
Inco	Fb	20	$8½	$8¾	58	239
Inco	Fb	20	P 15	40	60	144
Inco	Fb	22½	$5⅞	$6⅜	$5¾	197
Inco	Fb	22½	P 25	50	70	186
Inco	Fb	25	$4	$4¼	$4	709
Inco	Fb	30	P 320	345	$3½	295
Inco	Fb	32½	40	55	50	100
Inco	Fb	32½	P 55	$5¼		
Inco	Mr	15	$13⅜	$13⅞	$6¾	10
Inco	Mr	15	P 5	30		
Inco	Mr	17½	$11	$11½	$10¾	10
Inco	Mr	17½	P 15	40	50	25
Inco	Mr	20	$8⅞	$9⅜	$6½	83
Inco	Mr	20	P 25	50	50	120
Inco	Mr	22½	$7	$7½	$6	132
Inco	Mr	27½	$4	$4¼	$4	60
Inco	Mr	27½	P 280	305	$8½	20
Inco	Mr	30	P 410	435	240	5
Inco	Mr	32½	140	165	135	19
Inco	Mr	32½	P $3¾	$4¼		
Inco	Ap	25	$6¼	$6¾		
Inco	Ap	25	P 220	245		
Inco	Ag	27½	$5	$5½		
Inco	Ag	27½	P $3¼	$3½		
Inco	Ag	30	$4	$4¼		
Inco	Ag	30	P 455	480		
Nat Bk	Fb	10	125	150	100	20
Nat Bk	Fb	10	P 15	40	60	16
Nat Bk	Fb	11	60	85	75	428
Nat Bk	Fb	11	P 40	65	40	44
Nat Bk	Fb	12	20	40	25	237
Nat Bk	Fb	12	P 90	115	170	42
Nat Bk	Fb	13	P 185	210	195	72
Nat Bk	Fb	14	P 280	305	410	86
Nat Bk	Fb	15	10	20	20	825
Nat Bk	Fb	15	P 380	405	370	83
Nat Bk	Fb	16	5	10	1	130
Nat Bk	Fb	16	P $4¾	$5	$5⅜	46
Nat Bk	Fb	17	20	20	20	46
Nat Bk	Fb	17	P $5⅜	$6	$4	21
Nat Bk	Mr	10	160	185	175	40
Nat Bk	Mr	10	P 35	60	35	55
Nat Bk	Mr	11	95	110	125	281
Nat Bk	Mr	11	P 65	75	95	59
Nat Bk	Mr	12	P 120	145	185	7
Nat Bk	Mr	13	P 205	230	255	90
Nat Bk	Mr	14	15	35	35	292
Nat Bk	Mr	14	P 280	305	340	100
Nat Bk	Mr	15	5	25	40	145
Nat Bk	Mr	15	P 385	410	55	15
Nat Bk	Ag	10	185	210	205	62
Nat Bk	Ag	10	P 45	70	90	25
Nat Bk	Ag	11	125	150	135	35
Nat Bk	Ag	11	P 95	120	70	10
Nat Bk	Ag	12	90	100	100	20
Nat Bk	Ag	12	P 145	170	140	5
Numac	Fb	8	125	150		
Numac	Fb	8	P 5	30	20	20
Numac	Fb	9	55	80		
Numac	Fb	9	P 30	55		
Numac	Fb	10	15	40	120	100
Numac	Fb	10	P 85	110	$2	35
Numac	Fb	12½	1	25	25	40
Numac	Fb	12½	P $3¼	$3½	$4¼	30
Numac	Mr	8	150	175		
Numac	Mr	8	P 15	40		
Numac	Mr	9	90	115		
Numac	Mr	9	P 45	70		
Numac	Mr	10	40	65		
Numac	Mr	10	P 95	120		10
Numac	Mr	12½	10	35	100	34
Numac	Mr	12½	P 335	360		
Numac	Ag	8	175	$2		
Numac	Ag	8	P 25	50		
Numac	Ag	9	115	140		
Numac	Ag	9	P 55	70		
Noran	Fb	22⅝	P 30	55	110	51
Noran	Fb	25	P 100	125	220	60
Noran	Fb	30	P 410	435	$6	17
Noran	Fb	32½	20	25	30	305
Noran	Fb	32½	P $6	$9½	$10	8
Noran	Fb	35	6	30	2	1207
Noran	Fb	35	P $10⅞	$10⅞	$10⅞	13
Noran	Fb	37½	2	25	5	684
Noran	Mr	5	20	30	10	
Noran	Mr	5	P 270	295	$2½	62
Noran	Mr	6	1	7	30	381
Noran	Mr	6	P 270	295	$2½	62
Noran	Mr	7	5	10	10	424
Noran	Mr	7	P 370	395		
Noran	Mr	8	P 15	35	25	80
Noran	Mr	9	125	135	125	4251
Noran	Mr	9	P 30	55	35	40
Noran	Mr	11	35	40	45	1433
Noran	Mr	11	P 110	135	$3	295
Noran	Mr	12	15	25	25	455
Noran	Mr	12	P 205	230		
Noran	Ag	11	215	240	195	15
Noran	Ag	8	15	40		
Noran	Ag	9	155	170	190	87
Noran	Ag	9	P 40	65		
Noran	Ag	10	85	110	95	32
Noran	Ag	10	P 80	105	90	10
Noran	Ag	11	40	65	50	31
Noran	Ag	11	P 115	140		
Novrco	Fb	10	130	155		
Novrco	Fb	10	P 1	20		
Novrco	Fb	11	55	80	60	30
Novrco	Fb	11	P 10	35		
Novrco	Fb	12	P 80	105	75	14
Novrco	Fb	13	1	25	15	71
Novrco	Fb	13	P 175	2	85	5
Novrco	Fb	14	1	15	10	40
Novrco	Fb	14	P $2¼	$3	210	20
Novrco	Mr	10	145	170		
Novrco	Mr	10	P 10	35		
Novrco	Mr	11	75	100	50	10
Novrco	Mr	11	P 30	55		
Novrco	Mr	12	35	60	30	26
Novrco	Mr	12	P 90	115		
Novrco	Mr	13	10	35		
Novrco	Mr	13	P 185	210		
Novrco	Ag	11	95	120	90	1
Novrco	Ag	11	P 45	70	75	23
Novrco	Ag	12	55	80	55	5
Novrco	Ag	12	P 100	125		

O P

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Oba	01	Ja	80	$15¼	$16¾	
Oba	01	Ja	87½	$8¼	$9¼	790
Oba	01	Ja	87½	P 5	25	125
Oba	01	Ja	90	$6	$6½	535
Oba	01	Ja	90	P 5	25	10
Oba	01	Ja	92½	385	410	$4
Oba	01	Ja	97½	P 170	195	$2
Oba	01	Ja	100	P $3¼	$4	54
Oba	01	Ja	100	P 230	$2½	245
Oba	01	Fb	95	P 125	150	155
Oba	01	Fb	97½	115	140	125
Oba	01	Fb	97½	P 240	265	265
Oba	01	Fb	100	35	60	60
Oba	01	Mr	87½	$8¼	$9¼	$12¾
Oba	01	Mr	87½	P 10	35	40
Oba	01	Mr	90	635	685	505
Oba	01	Mr	90	P 30	55	70
Oba	01	Mr	92½	$4¼	$4½	445
Oba	01	Mr	92½	P 95	120	115
Oba	01	Mr	95	P 180	$2	185
Oba	01	Mr	97½	160	185	190
Oba	01	Mr	97½	P 295	320	315
Oba	01	Mr	100	P 460	485	495
Oba	01	Mr	102½	35	60	70
Oba	01	Mr	102½	P 670	720	685
Oba	01	Mr	105	15	40	40
Oba	01	Mr	105	P 865	915	$9
Oba	01	Jn	87½	$8¼	$9¼	
Oba	01	Jn	87½	P 20	50	85
Oba	01	Jn	90	$6¾	$7¼	640
Oba	01	Jn	90	P 65	90	155
Oba	01	Jn	92½	$4¾	$5¼	415
Oba	01	Jn	92½	P 165	190	205
Oba	01	Jn	95	340	365	365
Oba	01	Jn	95	P 260	285	290
Oba	01	Jn	97½	P 380	405	380
Oba	01	Jn	100	P $5½	$6	$5⅞
Oba	01	Sp	95	$4	$4¼	
Oba	01	Sp	95	P 335	360	
Oba	01	Sp	97½	290	315	
Oba	01	Sp	97½	P $4½	$4¾	
Oba	01	Sp	100	P 615	665	
Obd	04	Ja	92½	$9½	$10½	
Obd	04	Ja	92½	P 5	25	5
Obd	04	Ja	95	$7	$7½	
Obd	04	Ja	95	P 5	30	
Obd	04	Ja	97½	$4¾	$5	865
Obd	04	Ja	97½	P 5	30	150
Obd	04	Ja	100	265	290	315
Obd	04	Ja	100	P 50	70	110
Obd	04	Ja	102½	105	120	130
Obd	04	Ja	102½	P 115	140	130
Obd	04	Ja	105	35	60	60
Obd	04	Fb	100	P 95	120	155
Obd	04	Fb	102½	155	180	175
Obd	04	Fb	102½	P 185	210	210
Obd	04	Fb	105	70	95	110
Obd	04	Fb	105	P 360	385	340
Obd	04	Mr	92½	$9½	$10½	
Obd	04	Mr	92½	P 10	30	30
Obd	04	Mr	95	715	765	$6
Obd	04	Mr	95	P 20	45	
Obd	04	Mr	97½	515	565	$4½
Obd	04	Mr	97½	P 75	100	305
Obd	04	Mr	100	340	365	$2¾
Obd	04	Mr	102½	205	230	165
Obd	04	Mr	102½	P 240	265	260
Obd	04	Mr	105	105	130	85
Obd	04	Mr	105	P 410	435	420
Obd	04	Mr	107½	50	75	65
Obd	04	Mr	107½	P 590	640	
Obd	04	Mr	110	25	50	80
Obd	04	Mr	110	P $7½	$8½	
Obd	04	Jn	92½	$9½	$10½	
Obd	04	Jn	92½	P 85	30	145
Obd	04	Jn	95	$7½	$8	
Obd	04	Jn	95	P 45	70	
Obd	04	Jn	97½	565	615	$3¼
Obd	04	Jn	100	$4	$4¼	435
Obd	04	Jn	100	P 245	270	
Obd	04	Jn	102½	280	305	305
Obd	04	Jn	102½	P 335	360	
Obd	04	Jn	105	180	205	
Obd	04	Jn	105	P 465	490	
Obd	04	Sp	100	465	490	
Obd	04	Sp	100	P 315	340	
Obd	04	Sp	102½	345	370	
Obd	04	Sp	102½	P 415	440	
Obd	04	Sp	105	230	255	
Obd	04	Sp	105	P 535	585	
Obk	11	Jn	90	$2		
Obk	11	Jn	92½	240	290	
Obk	11	Jn	92½	P $3¼	$3¾	
Obk	11	Jn	95	130	180	
Obk	11	Jn	95	P 470	520	
Obr	92	Ja	96	$4¾	$5	485
Obr	92	Ja	96	P 1	10	
Obr	92	Ja	97	$3¾	$4	
Obr	92	Ja	97	P 1	10	
Obr	92	Ja	98	$2¾	$3	
Obr	92	Ja	98	P 3	25	
Obr	92	Ja	99	175	$2	
Obr	92	Ja	99	P 5	25	25
Obr	92	Ja	100	100	125	135
Obr	92	Ja	100	P 25	45	95
Obr	92	Ja	101	50	70	50
Obr	92	Ja	101	P 70	95	85
Obr	92	Ja	102	15	40	35
Obr	92	Ja	102	P 135	160	165
Obr	92	Ja	103	5	25	
Obr	92	Ja	103	P 220	245	285
Obr	92	Fb	99	190	215	
Obr	92	Fb	99	P 35	60	
Obr	92	Mr	100	130	155	255
Obr	92	Mr	100	P 70	95	
Obr	92	Mr	102½	15	40	35
Obr	92	Mr	102½	P 135	160	165
Obr	92	Mr	105	5	25	
Obr	92	Mr	105	P 220	245	285
Obr	92	Mr	107	190	215	
Obr	92	Mr	107	P 310	360	
Obr	92	Mr	108	10	35	
Obr	92	Mr	108	P 35	60	
Obr	92	Mr	110	130	155	255
Obr	92	Mr	110	P 70	95	
Obr	92	Mr	115	5	20	
Obr	92	Mr	115	P 130	160	
Obr	92	Mr	117	1	10	
Obr	92	Mr	117	P 195	215	
Obr	92	Mr	120	1	10	
Obr	92	Mr	120	P 260	285	
Obr	92	Mr	122	1	10	
Obr	92	Mr	122	P 335	360	
Obr	92	Mr	125	1	10	
Obr	92	Mr	125	P 410	435	
Obr	92	Mr	130	1	10	
Obr	92	Mr	130	P 485	510	
Obr	92	Mr	135	1	10	
Obr	92	Mr	135	P 560	585	
Obr	92	Mr	140	1	10	
Obr	92	Mr	140	P 635	660	
Obr	92	Mr	145	1	10	
Obr	92	Mr	145	P 710	735	
Obr	92	Mr	150	1	10	
Obr	92	Mr	150	P 785	810	
Obr	92	Mr	155	1	10	
Obr	92	Mr	155	P 860	885	
Obr	92	Mr	160	1	10	
Obr	92	Mr	160	P 935	960	
Placer		Ja	15	485	$5⅛	$4½
Placer		Ja	15	P 10	20	
Placer		Ja	17½	255	$2¾	$2½
Placer		Ja	20	P 100	125	135
Placer		Ja	22½	P 280	305	285
Placer		Fb	15	$5⅛	$5½	
Placer		Fb	15	P 20	40	
Placer		Fb	17½	P 50	75	
Placer		Fb	20	P 135	160	
Placer		Mr	12½	$7⅜	$7⅞	$7⅜
Placer		Mr	12½	P 5	25	55
Placer		Mr	15	P 20	40	40
Placer		Mr	17½	P 75	100	85
Placer		Mr	20	$7¾	$8⅛	$6⅛
Placer		Mr	20	P $10⅛	$10½	$14¼
Placer		Jn	12½	$7½	$8	$9¼
Placer		Jn	12½	P 25	45	80
Placer		Jn	15	P 70	95	70
Placer		Jn	20	270	295	310
Placer		Jn	20	P 240	265	265
Placer		Jn	22½	175	185	170
Placer		Jn	22½	P 385	410	$4
Placer		Jn	25	105	125	110
Placer		Jn	25	P $5⅜	$5⅞	$6
Pga.A		Mr	5	290	$3	$3
Pga.A		Mr	5	P 5	25	
Pga.A		Mr	7½	P 40	65	45
Pga.A		Mr	10	15	20	20
Pga.A		Mr	10	P $2¼	$2½	270
Pga.A		Mr	12½	5	15	10
Pga.A		Mr	12½	P $4¾	$5¼	$5⅛
Pga.A		Mr	15	5	20	40
Pga.A		Mr	15	P $7⅛	$7½	$7⅜
Pga.A		Mr	17½	1	10	15
Pga.A		Mr	17½	P $9⅜	$10⅛	$10⅜
Pga.A		Jn	5	P 10	35	35
Pga.A		Jn	7½	110	135	140
Pga.A		Jn	7½	P 85	110	95
Pga.A		Jn	10	P 245	270	$2½
Pga.A		Jn	12½	20	30	50
Pga.A		Jn	12½	P $4¾	$5¼	$5⅛
Pga.A		Sp	7½	150	175	175
Pga.A		Sp	10	P 265	290	
Provgo		Ja	7	75	100	
Provgo		Ja	7	P 1	25	
Provgo		Ja	8	20	45	20
Provgo		Ja	8	P 35	60	
Provgo		Ja	9	5	30	40
Provgo		Ja	9	P 125	150	
Provgo		Ja	10	1	15	
Provgo		Ja	10	P $2¼	$2½	
Provgo		Fb	7	90	115	
Provgo		Fb	7	P 10	35	

Q R

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Queb	Fb	13	70	95		
Queb	Fb	13	P 85	110		
Queb	Fb	14	30	55		
Queb	Fb	14	P 150	175		
Queb	Fb	15	15	40		
Queb	Fb	15	P $2¼	$2½		
Queb	Fb	16	5	30		
Queb	Fb	16	P 310	360		
Queb	Fb	17	5	30		
Queb	Fb	17	P 410	460		
Queb	Fb	18	5	30		
Queb	Fb	18	P $4¾	$5¼		
Queb	Fb	19	5	30		
Queb	Fb	19	P $5¾	$6¼		
Queb	Fb	20	1	25		
Queb	Fb	20	P 440	490	135	
Queb	Mr	13	115	140		
Queb	Mr	13	P 120	145		
Queb	Mr	14	80	105		
Queb	Mr	14	P 175	$2		
Queb	Mr	15	50	75		
Queb	Mr	15	P $2½	$2¾		
Queb	Mr	16	P $3¼	365		
Queb	Mr	17	20	45		
Queb	Mr	17	P $4¼	$4¾		
Queb	Mr	18	5	30		
Queb	Mr	18	P $4¾	$5¼		
Queb	Mr	19	15	40		
Queb	Mr	19	P $5¾	$6¼		
Queb	Mr	20	1	25	65	4
Queb	Mr	20	P $4½	$5		
Queb	Ag	13	155	180		
Queb	Ag	13	P 145	170		
Queb	Ag	14	115	140		
Queb	Ag	14	P $2	$2¼		
Queb	Ag	15	80	100		
Queb	Ag	15	P 265	290		
Queb	Ag	16	55	80		
Queb	Ag	16	P 335	390		
Queb	Ag	17	40	65		
Queb	Ag	17	P $4¼	$4¾		
Rqrs	B	Ja	15	$7½	$8	$4½
Rqrs	B	Ja	15	P 1	20	50
Rqrs	B	Ja	17½	$5	$5½	65
Rqrs	B	Ja	17½	P 5	25	65
Rqrs	B	Ja	20	$2½	$3	$2½
Rqrs	B	Ja	20	P 40	65	110
Rqrs	B	Ja	22½	90	115	65
Rqrs	B	Ja	22½	P 130	155	150
Rqrs	B	Ja	25	25	50	30
Rqrs	B	Ja	25	P $2¼	$3	
Rqrs	B	Ja	27½	5	20	25
Rqrs	B	Ja	27½	P $4¾	$5¼	
Rqrs	B	Ap	17½	$5½	$6	
Rqrs	B	Ap	17½	P 70	95	
Rqrs	B	Ap	20	345	395	230
Rqrs	B	Ap	20	P 100	125	175
Rqrs	B	Ap	22½	$2	$2½	
Rqrs	B	Ap	22½	P 175	$2	$4¼
Rqrs	B	Ap	25	95	120	
Rqrs	B	Ap	25	P $2¼	$3¼	
Rqrs	B	Ap	27½	25	50	45
Rqrs	B	Ap	27½	P $4¾	$5¼	$10
Rqrs	B	Jy	17½	56	$6½	
Rqrs	B	Jy	17½	P 110	135	170
Rqrs	B	Jy	20	430	480	
Rqrs	B	Jy	20	P 190	240	
Rqrs	B	Jy	22½	$3¾	$3¼	
Rqrs	B	Jy	22½	P 220	270	
Rqrs	B	Jy	25	150	175	
Rqrs	B	Jy	25	P $2¾	$3¼	
Rangr		Ja	5	P 5	10	10
Rangr		Ja	6	P 20	45	30
Rangr		Ja	7	P 105	130	180
Rangr		Ja	8	2	5	5
Rangr		Ja	8	P 205	255	285
Rangr		Ja	9	P 305	355	280
Rangr		Ap	7	P 115	140	$2¼
Rangr		Ap	8	P 210	260	175
Rangr		Ap	9	P 310	360	290
Rangr		Jy	5	P 30	45	80
Rangr		Jy	6	70	90	60
Rangr		Jy	6	P 55	80	135
Rangr		Jy	7	35	50	45
Rangr		Jy	7	P 140	165	220
RoyBk		Ja	25	$3½	380	$3½
RoyBk		Ja	25	P 1	25	40
RoyBk		Ja	27½	130	135	140
RoyBk		Ja	30	P 150	175	$2
RoyBk		Ja	32½	1	15	7
RoyBk		Ja	32½	P 385	435	$4¾
RoyBk		Ja	35	1	5	10
RoyBk		Ja	35	P $6⅜	$6⅞	$8⅛
RoyBk		Ja	37½	1	3	1
RoyBk		Ja	37½	P $8⅞	$9⅛	
RoyBk		Fb	27½	165	190	
RoyBk		Fb	27½	P 60	85	
RoyBk		Fb	30	35	60	60
RoyBk		Fb	30	P 220	270	260
RoyBk		Ap	25	410	440	390
RoyBk		Ap	25	P 40	60	40
RoyBk		Ap	27½	$2¼	$2½	$2½
RoyBk		Ap	27½	P 120	145	115
RoyBk		Ap	32½	P 420	470	455
RoyBk		Ap	35	10	15	20
RoyBk		Ap	35	P $6½	$7	$2¾
RoyBk		Ap	37½	P $9	$9½	
RoyBk		Jy	25	410	460	
RoyBk		Jy	27½	290	$3	$2¾
RoyBk		Jy	27½	P 170	195	240
RoyBk		Jy	30	P 265	315	390
RoyTst		Mr	12½	160	185	130
RoyTst		Mr	15	35	60	25
RoyTst		Mr	15	P 115	140	
RoyTst		Mr	17½	5	30	15
RoyTst		Mr	17½	P $3½	$4	
RoyTst		Mr	20	1	25	
RoyTst		Mr	20	P $6¾	$6⅞	
RoyTst		Jn	12½	185	210	$2
RoyTst		Jn	12½	P 60	85	135
RoyTst		Jn	15	65	90	115
RoyTst		Jn	15	P 150	$2	$2½
RoyTst		Jn	17½	15	40	25
RoyTst		Jn	17½	P $3½	$4	
RoyTst		Sp	12½	210	260	
RoyTst		Sp	12½	P 110	135	
RoyTst		Sp	15	90	115	
RoyTst		Sp	15	P 175	$2¼	

S T

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Sears	Fb	7	210	235	210	11
Sears	Fb	7	P 5	15		
Sears	Fb	8	115	140	155	68
Sears	Fb	8	P 20	35	45	20
Sears	Fb	9	P 40	60		
Sears	Fb	10	20	30	35	270
Sears	Fb	10	P 110	125	80	40
Sears	Fb	12½	10	20	15	1827
Sears	Fb	12½	P $3½	370	445	94
Sears	Fb	15	1	10	30	50
Sears	Fb	15	P $5¾	$6¼		
Sears	Mr	7	230	$2½		
Sears	Mr	7	P 5	20		
Sears	Mr	8	145	165	170	66
Sears	Mr	8	P 35	50	60	10
Sears	Mr	9	100	110	110	18
Sears	Mr	9	P 60	80	100

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ Propriétés à vendre 101

ANJOU: Bungalow. Quartier de choix, sous-sol aménagé, 4 chambres, fenêtres aluminium. **352-8672**

CHARLESBOURG
Bungalow canadien 25 X 40, 3 chambres, s./familiale. $85,000.
1-418-622-3328

CHATEAUGUAY Cottage 10 pièces, en face de l'eau, 18,500 pi. de terrain. Taxes: $1,800. Style unique. $130,000. 691-0291, 363-9493.

GRANBY: Résidence 106 X 30'
10 pièces avec foyer, située Route 112, près golf Granby St-Paul. Terrain paysager 90,000 pi.ca. Site résidentiel et commercial. Prix: $225,000.
1-378-8642 ou 375-0899

LUXUEUSE PROPRIÉTÉ: Style château, énorme potentiel, grand terrain. Aubaine incroyable, prix: $210,000. Inf: Charles Larose, 430-3516, 229-6666, 497-3475 soir.
Re/Max Laurentides Inc. Crtr.

MORIN HEIGHTS, 3 chambres meublées, chalet suisse, 50,000 pi. car. Entre 17h et 18h. 629-9458.

PLACE DES SAULES (MAGOG)
Un investissement sûr, $89,500. Pour maisons de ville, neuves, dans décor champêtre, près Lac Memphrémagog et Mt-Orford. Offrons 3 c.c., 2 s.bain, foyer, couvre-planchers, luminaires, terrassement compris, aussi piscine. A quelques mètres d'une marina, tennis. Unités prêtes à habiter immédiatement. **Les 5 premiers acheteurs,** se mériteront 1 passe familiale de ski (valeur $1,400.). Pour rendez-vous, contactez Imm. Habitat 87, a/s M. Maurice Potvin, C.P. 857, Magog, J1X 5C6. **819-847-1187, après 18h., 819-843-7445**

QUÉBEC
Élégante maison centenaire rénovée
10 pièces, 5 c.c., 2 s./b., cuisine plan d'architecte. Terrain paysager, 29,000 pi.ca. Vue sur fleuve, RIVE SUD, 5 min. des ponts. $145,000. Du propriétaire.
(418)839-7830

ROSEMONT: Triplex, face parc, 6½ libre. Garage double. $175,000.
Imm. Grand Prix Crtr. **729-8477**

SPÉCIAL FIN D'ANNÉE
ST-SAUVEUR, superbe propriété, 3 c.c., foyer, mezzanine, sauna, un vrai nid d'amour, à voir absolument!
STE-ADÈLE, Viceroy de qualité et construction supérieure avec serre, 30,000 pi. ca., 3 c.c., tout équipé, le prix sera déterminé par vous!
VAL-DAVID, village, bord de l'eau, 2 canadiennes toutes neuves et meublées à neuf, 3 c.c., foyer, tourbillon, attention, $110,000!
VAL-DAVID, village, 3 c.c., 2 s./bain, foyer, accès au lac, tout rénové, seulement $58,500.
N.B. Toutes ces propriétés sont des nouvelles inscriptions et doivent être vendues avant la fin de l'année! Donc appeler immédiatement pour vous réserver l'exclusivité et demander Eric au 497-6717. Re/Max Laurentides Inc. crtr. 229-6666, 430-3516.

ST-SAUVEUR: Maison exclusive
3 ch. à coucher, foyer, salle d'eau, sauna, plusieurs extra. Aussi app. 2½ meublé, foyer, entrée privée, 5 min. de tout. $245,000. Soir et fin de sem.
1-227-5476. Jour: (Mtl). 289-3092

STE-ROSE
Bungalow, 9 pièces, 2 s.bain, sous-sol fini, billard, piscine. **326-0129, soir.**

UN ENDROIT RÊVÉ, DE CALME
Et de repos en Estrie. Écoutez sans faute le message enregistré:
527-4417

■ Propriétés à louer 105

ST-SAUVEUR et STE-ADÈLE
condos à louer, 1-432-3888.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

A ST-HUBERT
TRIPLEX neuf, oct. 87. Loués, électrique locataire, très bien situé. Pas d'agents. **676-0436**

CAP-DE-LA-MADELEINE Particulier. 18 logements, 1985, près de tous les services. Environ 7 fois revenus. Acheteur sérieux seulement. Pas d'agent. (819)378-3426, 373-3824.

FARNHAM: 6 logis plus 1 local commercial. Revenus net $42,600. Prix $350,000. **1-293-5081**

LONGUEUIL triplex, 2 5½, 1 4½, brique, semi-détaché, construction 1979, revenu annuel $15,500. près des services, grande cour arrière, avec remise. $179,000.00. 647-4263.

■ Condos à louer 121

MAGOG MENPHRÉCLUB
Superbe condo, à 2 pas centre-ville, proximité Mt-Orford, accommode de 4 à 10 personnes. 2 foyers, 2 balcons, literie, vaisselle, stationnement int., + 2 extérieur. Semaine ou au mois.
514-653-7301 — 819-847-0121

■ Condos à vendre 122

C.D.N. (Grosvenor), haut duplex, complètement refait, très éclairé, 1,250 pi. car., 2 c.c., tapis, foyer, puits de lumière, divisé, $165,000. 486-5713.

CENTRE-VILLE Condo de luxe, 1,200 pi.ca., 2 chambres, frais de condo minimes, système d'alarme, près du métro, terrasse, foyer. 1-835-3018.

MONT St-SAUVEUR: 4½ 2 s.bain, 2 c.c., 5 électroménagers, foyer, piscine.
738-7168 — 1-227-5380

OUTREMONT ADJ. Ch. Côte Ste-Catherine. Copropriété divise. Haut duplex semi-détaché, grand 7½, 25 X 61. Construit: 1937, rénové: 1986. Planchers de frêne, poêle, frigo inclus, ensoleillé, garage. Prix demandé: $165,000. Possibilité de financement. Libre imm. Pas d'agent. Accepterais location avec option d'achat: $900./mois. 738-5275.

SQUARE ANDRÉ GRASSET condo très luxueux, avec garage, prix très abordable. 382-0893.

ST-LAURENT: 730 Montpellier. Superbe 5½, coin ouest, 2 s-bain, grand balcon côté jardin. $133. frais de condo. **744-1368**

■ Chalets à louer 125

À 6 km. DU MONT-TREMBLANT: Chalet à louer. 3 chambres à coucher. Disponible à la semaine ou au mois.
445-5965

■ Chalets à louer 125

À DUNHAM PRÈS SUTTON Chalet neuf, style canadien, meublé. À la saison, au mois ou à la semaine. 1-295-2141

CHALET à Ste-Lucie des Laurentides. Près centres de ski (Ste-Agathe). Pour saison, 389-4382.

CHALET ET OU BACHELOR À LOUER
A Bromont, pour la saison de ski, donnant directement sur les pistes de ski. Prix d'aubaine.
378-5510, Bur: 372-9884 ou 378-0766

MONT ORFORD & OWL'S HEAD
Chalets et maisons de ville, meublés ou non, pour saison ski. 3 c.c., 2 s.bain, foyer, lav./séch., lave-vaisselle, b.tourbillon. Disponibles à partir du 20 déc. "Locataires pour saison auront droit à passe familiale de ski".
819-847-1187, soir: 819-843-7445

SKI-SUTTON condos 3½ et 5½ directement sur les pistes.
1-514-460-3827.

ST-DONAT bord du lac, 3 c.c., foyer, à compter du 18 déc. $450./sem. ou $3,000./saison. 484-2458 ou 1-819-424-5159.

ST-SAUVEUR Condo luxueux, construction neuve, 2 c.c., tout fourni, chauffé. Au mois et à la saison.
662-1315 ou 336-0897

ST-SAUVEUR: Condo neuf.
2 c.c., meublé, chauffé. Au mois.
453-3437. 659-4139

■ Chalets à vendre 129

TERRAINS 900,000 pi.ca.
Services: égoût, aqueduc fournis. Route d'accès. À proximité pentes ski Mont-St-Sauveur. appelez au 282-1420

■ Terres, fermes à vendre 145

MONTEBELLO: 270 arpents, bâtiment, machinerie, maison mobile. $90,000.
1-(819)983-7777

STE-MÉLANIE Terre 250 arpents, longe rivière L'Assomption sur 2½ milles. Idéal pour terrain de golf. (1)889-4150 soir.

■ Terrains à vendre 149

SOMMET TRINITÉ St-Bruno. 11 terrains prestigieux en bordure du parc. Nature, air frais, oiseaux. 441-0918.

ST-GEORGES DE BEAUCE
Terrain situé au coeur des affaires et services. 65,000 pi.ca. sur la route Kennedy (Boul. Lacroix).
Alain Lachance
(418)774-9158
(418)774-3329
Gilles Croteau, Marcel Lachance
(418)228-0202

TERRAINS Domaine du Grand Ruisseau. 2 km. passés le Mont-Habitant. St-Sauveur-des-Monts. 1-227-3694, 1-227-5387. Aussi chalets à vendre ou à louer.

WARWICK: Terrain, 55 arpents
En bordure de rivière, dans la ville et le canton. Avec plan d'aménagement domiciliaire. Zone blanche. Écrire C.P. 671, Warwick, Qc. J0A 1M0 ou tel: après 18h. **819-224-7548**

■ App. et log. à louer 160

OUTREMONT
OCCUPATION IMMÉDIATE
APPARTEMENTS LUXUEUX
Tour d'Habitation
Édifice sécuritaire, chauffé, piscine intérieure, salle d'exercices, saunas.
277-5873
31-12-87

TORONTO: SUITES MEUBLÉES
L'ALTERNATIVE ABORDABLE
Studios 1, 2 & 3 chambres à coucher
Suites luxueuses, économiques
POUR MOINS QU'UNE CHAMBRE D'HÔTEL ENTIÈREMENT MEUBLÉES, TOUTES ÉQUIPÉES
• Location dans tout Toronto Métropolitain
416-466-9916
416-276-6132
(Édifice francophone)
Frais virés de l'extérieur
24-12-87

■ App. et log. à louer 160

3½, 2½
Rénovés, à louer.
6733, 25ième Avenue.

AHUNTSIC, Métro H.-Bourassa, grand 4½, haut duplex, entrée lav./séch., chauf. élect. stationnement. 384-9461.

APPARTEMENTS Meublés ou non. Agence Appartex. 937-5798.

AVENUE LAVAL, CARRÉ ST-LOUIS
5½, chauffé, équipé, ensoleillé, libre
844-5961

BOUL. MAISONNEUVE EST 2522. Bas, 4 pièces. $335. Libre. 526-4589.

C.D.N. très grands 3½. Personnes tranquilles, profess. ou étudiants préférences. Possibilité de rabais 1er mois, près U de M. et hôpitaux, rénovés, poêle, frigo, ascenceur. Libre immédiatement. 739-9850.

CARRÉ ST-LOUIS
Beau 2½, $325. tout compris
844-9614

CENTRE-VILLE
2 penthouse, 2½. Vue sur fleuve, grande terrasse privée. $700./mois. Lun. au ven. entre 8.30h. et 17h. Gilles Binette, **871-8921**

GRAND 5½: St-Urbain & Liège. Tapis mur/mur, salon et passage, garage. $600. **385-0576 — 735-7457**

HUTCHISON: Beau grand 6½, 2ème. étage, balcon, rénové, cuisinière/frigo, lav., près autobus, près Parc Mt-Royal. $690. non-chauffé. Libre.
287-8986, message.

LUXUEUX 3½ AHUNTSIC
Libre, insonorisé, $400.
389-3745 — 667-3889

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 5 à 12 mois.
TROC-VACANCES — 288-4194.

MONTRÉAL-NORD Beau 5½, repeint, chauffé, accès au métro. $440. 327-6486, 692-0599.

■ App. et log. à louer 160

NOUVEAU BORDEAUX: 11 517 Joseph Casavant. Bas duplex 7½, luxueux et spacieux, chauffage électrique, 3 salles de bain, tapis mur-à-mur, miroir, sous-sol fini + bachelor + garage électrique. $1,200.
(Jour) 384-0940. (Soir) 331-6314

OUTREMONT App. luxueux. Grand 4½ chauffé, superbe vue de la ville. $705./mois. Garage inclus. Sous-loc.: 1er déc./1er juil. 88. 343-4565.

OUTREMONT, rue Willowdale, près U. de M. et Ste-Justine, haut duplex, grand 7½, 3 c.c., boiseries de chêne, chauffé, sous-sol comprenant: atelier, penderie de cèdre, garage double, libre 1er janv., $1,100./mois. 342-9429 (répondeur) ou après 18h.

PLATEAU Mont-Royal. Rue Napoléon. 4 pces, entièrement rénové, très ensoleillé, non-chauffé. $550./mois. 525-1932, 272-5670.

POUPART
3½ et 5½ rénovés.
620-8213 — 523-6949

PRÈS U. de M. Superbe 2½, semi-meublé, très propre, 2 s./bain, stationnement. 1 mois gratuit. $340. **341-0002.**

SHERBROOKE E. 6½ propre, rénové, chauffé, eau chaude, terrasse à l'arrière, stationnement. 525-1707.

V.M.R. Grand 3½ propre, équipé, insonorisé, près métro, centre d'achat. 733-8102, Joan: 739-3808.

VIEUX-MONTRÉAL: Loft, 1,000 pi.ca.
$700./mois, chauffage compris.
861-4919, de 9h. à 17h.

■ À louer hors frontières 167

FLORIDE, Hallandale, app. privés 1-2 chambres, disponible pour déc.-janv.-fév, soir après 4h30, Mary 364-5990.

■ Maisons repos/retraite 173

RETRAITÉS, SEMI-RETRAITÉS AUTONOMES. 1½ — 3½, disponibles. Infirmière, chapelle, dépanneur, loisirs.
3311, Boul. Gouin-Est
324-1814

■ Bureaux à louer 251

CENTRE MÉDICAL DE L'EST
Bureaux pour médecins, 30 boul. St-Joseph est,
Chauffés, air climatisé, pharmacie, rayons-X, laboratoire
738-4725
courtiers protégés
24-12-87

■ Bureaux à louer 251

A QUI LA CHANCE?
Montréal Nord, r.d.c., bureaux meublés, attrayants, bas prix, incluant réceptionniste, électricité, chauffage, climatisation et autres avantages.
324-4171.

BUREAUX DE 500 à 2,500 pi.ca.
Immeuble en très bonne condition.
Vieux-Montréal, 861-4919

CENTRE-VILLE 1350 pi.ca., $600./mois, métro Berri, libre immédiatement. Jour: 844-0756.

CENTRES PROFESSIONNELS LAJEUNESSE 250-1,700 p.c., près métro H.-Bourassa, climatisé, chauffé, 2e étage.
HOCHELAGA 1,500-3,000 p.c., près métro H.-Beaugrand, climatisé, 2e étage, 353-5839.

CLINIQUE DENTAIRE ÉQUIPÉE
1643, St-Denis. 1,000 pi.ca., prix raisonnable. M. Basha, 482-4445

ET MAINTENANT OU ALLONS-NOUS ???
Superbe espace disponible. 900 à 15,000 pi.ca. Immeuble neuf à l'architecture unique. Loyer pre-const.
M. Kay: 849-7040.

JARRY. À l'est de Viau
Bureaux modernes. Nouveau projet Mai 1988. 648-2135

LOCAUX À LOUER Vieux-Mtl, rue St-Vincent. Dans imm. du rest. Le Petit Hâvre. Très éclairé, chauffé, idéal pour studio ou bureau. 19X15 (plus lavabo): $200/mois. 19X17 et 19X11 communiquants: $350/mois. 19X14 $250-/mois. M.Audette-Filion. AUDETTE ET AUDETTE CRTR. 276-1116.

♦ POUR PROFESSIONNELS ♦
Bureaux disponibles, 300-1,000 pi.ca.
271-2223

ROSEMONT Bureau professionnel. Idéal, optométriste. 500 pi.ca. dans clinique médicale/dentaire. 728-9288

■ Espaces commerciaux à louer 259

CENTRE-VILLE: Près Pl. des Arts. 5,500 pi.ca. à louer. Bureau commercial, chauffage, taxes $1,900./mois. Aussi 1,700 pi.ca. $1,000./mois. M. SALA, **288-3032**

CHOMEDEY: Parc Industriel Bureau 2,250 pi.ca. neuf. Entrepôts 1,800 et 2,200 pi.ca. Occupation janvier 88.
687-3840

ESPACE pour bureaux luxueux, 300 pi.ca. et plus, avec ou sans réceptionniste et/ou entrepôt. Voisin Transcanadienne et Côte Vertu, à Ville St-Laurent. 336-4030.

LE 555 CHABANEL: 5,000 pi.ca.
Étage bien achalandé. Disponible.
384-7032-9

■ Espaces commerciaux à vendre 263

ESTRIE: Monastère. Construct. récente. Terre 230 acres, grange, + maison 5 logements.
321-6308 ou 819-828-2130

■ Locaux à louer 275

N.D.G., bureau avec espace pour entrepôt ou manufacture. 5,400 pi.car. 550 volts, Denis 484-0360.

■ Commerces à vendre 283

LAVAL-DUVERNAY, casse-croûte licencié, 60 places dans édifice à bureaux, 5 jours/sem. Chiffre de vente $200,000. Rens.: Marcel Meunier 620-9600 Re/Max McPar Inc. crtr.

RESTAURANT LICENCIÉ à vendre, complet avec équipement ou fonds de commerce, sous-location, bonne clientèle. Robert: 1-586-3636.

RESTAURANT L'Orange, à vendre, route 132 à Laprairie, chiffre d'affaires de $500,000., établit depuis 11 ans, possibilité de financement. Veut vendre rapidement. **386-4207**

RESTAURANT: Si vous désirez vous acheter un restaurant provenant d'une faillite, et ceci, à un prix dérisoir ou si vous voulez un restaurant neuf, selon votre concept ou le nôtre. Pour info: **M. Larocque, 585-3811**

■ Matériaux de construction 340

ACHETEZ EN KIT
Thermo-pompe. Grand choix de marques. Faites le vous-même.
THERMO KIT. 484-6467.

■ Ameublements 351

LIT DOUBLE: pin massif. Fabrication artisanale 79, 2 causeuses, objets d'artisanat. À discuter. **389-0498**

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

BEL ENSEMBLE DE BUREAU:
36 X 72", 2 chaises visiteur, 1 chaise haut dossier, 2 filières, photocopieur Mita. Gens sérieux, entre 9h. et 17h.
845-1722

DACTYLOS: LIQUIDATION
I B M, S C M, Olivetti, etc... À partir de $50., aussi électronique.
C.F.T. 382-2728

MATÉRIEL DE BUREAU USAGÉ
49 St-Joseph est, Québec.
(418) 647-4444

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE VANTAGE
12, 5 téléphones à vendre pour balance de paiement.
254-6440 — 355-3303

TABLES, CHAISES: Crédence, etc... À vendre à bon prix.
861-4919, de 9h. à 17h.

■ Équip. de commerce 365

VOTRE PETITE IMPRIMERIE ÉQUIPEMENT SEULEMENT
622-5332

■ Ordinateurs 371

SYSTÈME COMPLET
INFORMATIQUE DE BUREAU
Matériel/Logiciel
CASHCOMP XT, complètement équipé, Disque dur Seagate de 20 mb. Moniteur, Imprimante, Modules de comptabilité, de paye, de traitement de texte et Data Base intégrés, plus
1 an de garantie
$2,600
"Avons Fac-similé avec téléphone cellulaire mobile de $1,550. NOVATEC."
CASHCOMP
2565 de Miniac
St-Laurent 336-5914
Fax: 336-5916
Ouvert tous les dimanches jusqu'à Noël
31-12-87

ADHÉSION GRATUITE
Club de logiciels d'origine
Location de logiciels d'origine et de manuels.
35% à 50% de rabais
Sur tous les livres et logiciels de choix.
Ordinateurs usagés
Vente et livraison
CASH COMP
2565, De Miniac, St-Laurent
336-5914, Fax: 336-5916
4-1-88

■ Ordinateurs 371

PC KIT
XT TURBO, 640K, floopy et plus moniteur couleur Samsong: $1,299. «Hard-Disk», 40 meg «mini scribe»: $530.
271-3355

■ Instruments de musique 375

CLINIQUE DU PIANO 2000 Région Québec. Vente de piano neuf Heintzman et excellent choix de pianos usagés. (418) 833-2000, (418) 681-2000.

ORGUES YAMAHA
PIANOS KAWAI
MARCHAND AUTORISÉ
MUSACOR INC.,. 5840 Taschereau
Brossard. 445-8740.

PIANO A QUEUE "baby grand", noir, complètement reconditionné, $4,800.
487-2656

VIOLONS Violes, violoncelles et différents archets très fins. À des prix de sacrifice. D'un collectionneur. 744-4873.

■ Livres 390

CINQ SIÈCLES DE LIVRES: Voyage — Histoire — Art — Médecine — Sport — Fiction — "Canadiana" et al.
487-5870

■ Antiquités 391

ACHAT À PRIX ÉLEVÉ
Achetons: Gravures, Icart, tableaux anciens, bijoux: or, argent, statues: bronze, marbre, antiquités. Aussi succession complètes. ANTIQUITÉS GUY, 2325, Guy. 935-3600

■ Astrologie/Ésotérisme 393

AMOUR, CARRIÈRE, Finance, Santé, Tarot professionnel, vibration, ligne de vie, diplomée. Lucie 725-3488.

ANALYSE DE CARTES
Médium: Cartes et tarots; Prédiction. Louise: 933-9790

CONSULTATION GRATUITE
De Tarot et de Yi King. École "La Magie de la Dîme". **524-1428**

MADAME SOPHIA lectrice et conseillère en spiritisme, cartomancie, lignes de la main. Elimine les influences démoniaques, se spécialise en italien, tarots et carte de fortune. Appeler de 9h à 21h pour rendez-vous. (Moitié-prix avec cette annnonce) 274-7421 anglais seulement.

■ Offres d'emploi 407

CAMELOTS DEMANDÉS
(filles ou garçons)
Le sous-distributeur de
LE DEVOIR
et à la recherche de CAMELOTS pour les villes de:
DUVERNAY
ST-VINCENT-DE-PAUL
communiquez avec:
Yvon Carrier
au
665-0639
REVENUS INTÉRESSANTS
J.N.O.

■ Ordinateurs 371

AT-TURBO
- Mémoire vive: 1024K
- 12MHz
- Ports série et parallèle
- Carte graphique "HERCULES"
- 1 lecteur PANASONIC 1,2Mo
- Disques rigides 40Mo
- Clavier étendu
- Moniteur haute résolution, anti-reflets, base pivotante
- Souris optique OGIVAR

2379,00$

XT-TURBO
- Mémoire vive: 640K
- 8 MHz
- Ports série, parral et jeux
- Carte graphique "HERCULES"
- 1 lecteur PANASONIC 360K
- 1 lecteur PANASONIC 720K
- Clavier étendu
- Moniteur haute résolution, anti-reflets, base pivotante
- Boîtier de style "AT"

979,00$

GARANTIE: 1 AN, pièces et main-d'oeuvre. Prolongation disponible.
Imprimante au laser BROTHER HL-8 (mécanique CANON) 3199,00$

INFO-CARREFOUR
au sud de Métropolitain
8632A, Saint-Denis 381-4044
Métro Crémazie, sortie sud 381-4740
24-12-87

■ Oeuvres d'art 395

COLLECTION PRIVÉE DE TABLEAUX: Comprenant: 1 Gingras, 1 Lapointe, 1 Hamelin, 2 Boka. À vendre à 85% de l'évaluation. **(819)843-8346**

OFFREZ-VOUS UN CADEAU UNIQUE
Artiste des Beaux Arts
Peint des portraits
À l'huile ou pastel
Demander Armand, 932-0284

ROUSSEAU Bruni, Gransow, Lecart, Sanschagrin, etc... Collection privée. Moitié prix. 664-2490, laisez message.

■ Animaux 397

CHATONS PERSAN: BIEUS
Pedigree, vaccinés, santé garantie.
676-7519

CHIOTS MASTIFF
Enregistrés, vaccinés, garantis.
Yvon, 433-2885

GRAND DANOIS chiots fauves, père et mère champions, garantis, 1-772-2590.

■ Postes cadres, et professionnels 451

Consultant en franchise, bilingue Soc. Nationale de la Franchise Inc. (514)843-3521

■ Personnel de bureau 471

SECRÉTAIRE légale demandée, bilingue, centre-ville Ottawa, pour le 2 janvier 88. Compétence sur Xerox «Memorywriter 630». Expérience au moins 5 ans. Traitement annuel $21,000. Demander Me André Guay au : 1-613-236-8638.

SECRÉTAIRE BILINGUE avec expérience pour groupe immobilier, centre-ville, disponibilité début janvier. Envoyer C.V. à: Groupe Desrosiers, 625 Dorchester ouest, suite 1700, Montréal, H3B 1R2.

■ Personnel de métier 475

TOLIER D'EXPÉRIENCE
Pour fabrication d'acier inoxidable, en feuille. À Laval.
M. STAINLESS STEEL INC.
687-8085

■ Cours 510

COURS DE CONSEILLER EN VOYAGES
Soir et jour
Enseigné par des professionnels de l'industrie
Service de placement gratuit
Institut de Voyage 1er. Choix Inc.
3414, Ave. du Parc, Suite 321
845-6171
24-12-87

■ Cours 510

INSTITUT DE TECHNOLOGIE FREHAB
1410 Stanley, Suite 501
- Cours offerts sur micro-ordinateurs, C.E.C. Programme 247.50
- Prêts étudiants, aide de placement
- Cours: Jour et/ou Soir

843-5202
Permis 749577
24-12-87

■ Cours 510

COURS DE PIANO PRIVÉ
Professeur, 2ième prix du Conservatoire Royal de Bruxelles; demi-finaliste au Concours International de Piano Monza; Boursier du Concours Printemps Français 1987. 485-2601.

■ Déménagement 551

* * * * * *
DÉMÉNAGEMENT PAQUIN
Bas prix. Assurances. 594-5963.

A ALI.
N'importe quand, n'importe où. $10./heure. 341-7655.

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DEMANDEZ LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boîtes. Estimé gratuit. Georges, 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

■ Entretien, réparations, rénovations 559

A BAS PRIX. Travail de qualité Démolition de hangars et murs: intérieurs et extérieurs. **521-0651**

ABANDONNONS l'extérieur pour entrer chez-vous et effectuer les rénovations que vous souhaitez depuis longtemps. **RÉNOVITE INC. 645-0869.**

ARMOIRES de cuisine sur commance. De la qualité à prix raisonnable.
621-1527.

OFFRE MES SERVICES pour des travaux de rénovation intérieure tels que peinture, pose de céramique, etc... Prix à discuter 522-3170.

ROMÉO HALL ET FILS ENR
Menuiserie générale, sous-sol, salle de bain, cuisine. Résidentiel et commercial. Estimation gratuite.
M. Hall 668-0685.

■ Lavage, nettoyage 567

M.R.L. ENR.
Ménage: bureaux, commerces, industries, banques, caisses, etc... 364-9861.

■ Peintres, peinture 571

PRIX SPÉCIAL Travail prof. pour aussi peu que: (ex: 2½: $125., 3½: $190., 4½: $240., 5½: $300.) Peinture entièrement lavable. Patrick: 279-5882.

■ Santé 578

ASSOCIÉS DEMANDÉS
Pour magasin d'aliments naturels. (12 produits exclusifs). **322-5377**

MASSAGE Hôtel La Citadelle, 410 Sherbrooke ouest, 9h à 9h. tous les jours, sur rendez-vous. Piscine, sauna, bain de vapeur, etc... 844-8851 poste 719.

POIDS IDÉAL
Quel est le vôtre? Rick Blatter, B. Ed., EECP, Conseiller en santé et en conditionnement physique. Heures de bureau: samedi matin 05h30 à 13h30. 625-1352.

■ Traiteurs 579

CHEF CUISINIER D'EXPÉRIENCE: Offre services pour consultation et préparation de menus originaux, des fêtes. **522-5007**

■ Occasions d'affaires 591

EXCELLENTES POSSIBILITÉS D'INVESTIR
DANS UNE SOCIÉTÉ À ASSOCIATION LIMITÉE. $1,500. AVEC UN RETOUR DE 50%.
331-2886

FRANCHISE à vendre. Vente de distillateurs électroniques. Très payant! Léger capital requis. Pour rendez-vous: M. Émond: 521-0177.

INVESTISSEMENT, Condos, villas, terrains, République Dominicaine. Investissement doublé en 3 ans, 326-9071 ou 688-1285.

RESTAURANT CASSE-CROÛTE DÉPANNEURS, disponibles à Montréal ou région. Reprise de faillite ou neuf. Financement disponible. Pour info: **M. Larocque, 585-3811**

■ Offres de services 599

À BON PRIX. gypse, joints, peinture, décapage, sablage, etc...
277-9218

EAUX CLAIRES DU QUEBEC
Distillateurs d'eau modernes portatifs (gros et détail)
location - achat
(514) 589-6266

EDIKON
CONSEILLERS LINGUISTIQUES
(Fraiçais/anglais)
Rédaction, révision de textes, traduction. Expérience de travail pour de grandes entreprises et dans la publication de livres. IBM XT (livres, rapports, manuels). Curriculum Vitae de qualité.
844-4455

FAX — TELEX
Récipiendaire du « Prix Meilleur Commerce »
Télépublic Inc.: 861-2841.

TENNIS — TENNIS — TENNIS
Tu cherches un partenaire, tu veux améliorer ton tennis durant tes vacances. Jacques, **251-0375**

■ Automobiles à vendre 695

ALLIANCE DL 86, 5 vit., 38,700km. balance de garantie 100,000km., transférable. $6,300. **467-4428**

AUDI 5000 CD TURBO QUATRO,
1986. 4 X 4. Benoit,
687-8666

FIERO 2M4 1986, noire, équipée, 19,000km. $9,500., négociable.
645-2074

Le Devoir offre:

des «classées» en cadeau!

Faites paraître une annonce classée durant six jours consécutifs et Le Devoir vous offrira 3 jours de parution gratuitement!!!

L'utilisation des gratuités devra se faire après les 6 premières parutions de l'annonce initiale et avant le 28 février 1988. Cette offre se termine le 31 décembre 1987 et n'est valide que pour les particuliers.

4-1-88

■ Automobiles à vendre 695

HONDA PRÉLUDE 1988 rouge, 9,500km. Prix à discuter. Après 16h.
669-9214

JETTA CARAT 87: 28,000km. Impeccable, aubaine. $15,500. Yvon, **Jour: 323-4030, soir: 678-0927**

JETTA DIESEL, 1986, 66,000km. $9,450. excellente condition. Après 17h. **1-348-8081**

JETTA GL TURBO DIESEL 1986, équipée, garantie kilométrage illimité, mai 1990. **640-0656**

MERCEDES 300 SD, 1985, 58,000km. Impeccable, $42,000.
(1)774-3577 — (1)773-8358

MERCEDES 560, SEC, gris, excellente condition, 12,000 km, appelez semaine 282-1420

NISSAN Sentra, 83, aut., 56,000 km., blanche, comme neuve. Idéale pour une femme. $3,500. 663-7238.

PORSCHE 928, 88, neuve, noire, 5 vitesses, 2,000 km. Appelez semaine: 282-1420

PORSCHE Turbo Look 79, blanche, int. noir, air climatisé, vitres élect. Autos Importées Jacques Rivard. (418) 286-3930.

PORSCHE 911, Turbo Look, 73, roue B.B.S. Noire, int. noir. $25,000. Autos Importées Jacques Rivard. (418) 286-3930.

TEMPO GL 85, 4 portes, 5 vit., air, cruise, serr. électr., 2 tons, 2 ans de garantie, 50,000km. $6,300. Soir:
647-6787

DÉCÈS

GARON, Yvette

À l'Hôpital Laval, le 21 décembre 1987, est décédée Mlle Yvette Garon, fille de feu Joseph Garon et de feu Alice Bonneau. Les funérailles auront lieu le mercredi 23 décembre à 11 heures. Départ de la demeure familiale, 1 rue Gravel à Lévis, pour l'église de St-David de l'Auberivière, et de là au cimetière Belmont à Québec. La direction des funérailles a été confiée à la Maison Gilbert et Turgeon Ltée de Lévis.
Elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs; Gisèle M. de Grâce, Mariette, Thérèse (Docteur Marc Delage), Alfred, Georges (Madeleine Lalonde), Mme Michèle Garneau-Garon, sa demi-soeur Mme Yvonne Garon (Frank Lejeune), ainsi que plusieurs neveux et nièces. La regrettée disparue était co-fondatrice et vice-présidente de la Société d'Assistance Hospitalière.

ANNIVERSAIRE

G. BEAUDRY ALIN

Il y a un an, Germaine nous a quittés. Son mari, les membres de sa famille et ses nombreux amis ont perdu un être qui leur était très cher.

Les yeux rieurs, toujours accueillante, prête à aider et à partager, elle aimait la vie et c'est avec une foi très vive qu'elle est partie vers la demeure du Père.

Une messe d'anniversaire sera célébrée dimanche le 27 décembre à 10 heures à l'église paroissiale Notre-Dame-des-Neiges. Durant la semaine qui suivra, il y aura messes à l'église du Gésu.

■ Automobiles à vendre 695

SUNBIRD GT 86. Condition A-1, 56,000km. $12,000., discutable.
629-0117

SUBARU GL10 1986, toute équipée, digital, 4 portes, $8,350.
Jour: 1-621-3232. Soir: 1-621-1106

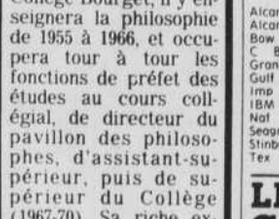

DÉCÈS DU PÈRE ALBERT DESROCHES
CLERC DE SAINT-VIATEUR
(1922-1987)

Le Père Albert Desroches, c.s.v., de la Province religieuse de Montréal, est décédé à la Fraternité Val des Rapides, à Laval, le 22 décembre 1987, à l'âge de 65 ans, dans sa 45e année de profession religieuse et sa 41e année de sacerdoce. Né à Montréal le 12 juin 1922, Albert Desroches fait ses études classiques au Collège de Montréal et au Séminaire de Philosophie. Entré au Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud, il est ordonné prêtre le 15 juin 1947, au terme de ses études théologiques au Scolasticat de Joliette.
Il est alors nommé au Collège Bourget de Rigaud où il enseigne au niveau secondaire durant deux ans. Il poursuit ensuite des études à l'Angelicum, à Rome, et à la Sorbonne, à Paris. Il y obtient un doctorat en théologie et un diplôme d'études supérieures en littérature française contemporaine. Revenu au Collège Bourget, il y enseignera la philosophie de 1955 à 1966, et occupera tour à tour les fonctions de préfet des études au cours collégial, de directeur du pavillon des philosophes, d'assistant-supérieur, puis de supérieur du Collège (1967-70). Sa riche expérience lui vaut sa nomination à la direction générale de l'Institution des Sourds de Montréal (1970-73), puis à la Maison générale de la Congrégation, à Rome, en qualité de Procureur général et de directeur administratif (1973-79). Revenu au pays, il occupera durant les huit dernières années de sa vie la fonction de Directeur du Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes, à Rigaud.

SPORTS

Pour la première fois en 21 ans

Le Canada est champion des Izvestia

MOSCOU (PC) — On a célébré la fête de Dave King, hier, et le cadeau principal a fait vibrer le Canada entier.

L'équipe olympique de hockey du Canada a, en effet et contre toute attente, remporté le prestigieux tournoi des Izvestia en disposant de la Finlande au compte de 4-1 le jour même du 40e anniversaire de son entraîneur-chef Dave King.

L'équipe canadienne, qu'on disait trop lente, trop jeune et trop inexpérimentée pour rivaliser avec les géants du hockey international, a signé une page d'histoire en remportant le tournoi pour la première fois en 21 ans.

Le Canada aura subi une seule défaite en cinq parties, soit au compte de 3-1 contre la Tchécoslovaquie, jeudi dernier; l'équipe canadienne avait causé la surprise du tournoi, samedi, en défaisant les Soviétiques 3-2.

Seules l'Union Soviétique, à 16 reprises, et la Tchécoslovaquie, quatre fois, avaient précédemment remporté le tournoi. Le Canada n'avait jamais terminé mieux que deuxième, soit en 1969 et en 1986.

Au classement final, l'URSS a terminé au deuxième rang avec une fiche de 3-1-1, suivi de la Suède, 2-2-1, et de la Tchécoslovaquie, 2-3-0.

« On espère seulement que notre performance d'aujourd'hui (hier) nous servira d'inspiration pour les Jeux olympiques au mois de février », a déclaré l'attaquant Gord Sherven, qui a enfilé le premier but de la rencontre, hier.

« Cette victoire nous donne confiance, a-t-il poursuivi. Nous savons maintenant ce que c'est que de porter une médaille d'or. Nous savons aussi que nous pouvons vaincre les meilleures équipes au monde ».

King, un entraîneur discret qui avait conduit l'équipe canadienne à une conquête du quatrième rang aux Jeux olympique de 1984, a cependant précisé que le championnat des Izvestia ne représentait qu'un simple pas de plus vers Calgary.

« C'est émouvant pour moi et pour tous les joueurs, a-t-il dit. Nous sommes vraiment excités ».

« Sauf que notre objectif premier demeure Calgary. Ce n'est pas facile... Notre programme est très exigeant. Nous sommes fiers aujourd'hui (hier), mais nous pensons surtout au podium olympique ».

« Nous allons nous amuser ce soir, mais demain on se remet au boulot ».

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a fait parvenir un télégramme de félicitations à l'équipe canadienne. En substance, le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait sûrement du cadeau d'anniversaire le plus mémorable qu'ait reçu Dave King.

« Le travail et la détermination de tous les joueurs ont contribué à vos succès, a écrit le premier ministre. C'est avec beaucoup d'espoir que nous anticipons vos performances aux Jeux de Calgary ».

Gord Sherven, Bob Joyce, Claude Vilgrain et Chris Felix ont enfilé les buts du Canada, hier.

Le Canada a pris le contrôle de la rencontre à mi-chemin du deuxième engagement en inscrivant deux buts en l'espace de 1:03 pour s'emparer d'une avance de 4-1.

L'ailier droit Claude Vilgrain a d'abord procuré une priorité de 3-1 au Canada à 10:41, lors d'un avantage numérique, après une habile manoeuvre de Cliff Ronning. Fait à souligner, il s'agissait du premier but enregistré par l'attaque massive canadienne au cours du tournoi.

À 11:44, le défenseur Chris Felix a brisé les reins des Finlandais en comptant à l'aide d'un puissant tir frappé qui a menotté le gardien finlandais Jukka Tammi.

Sean Burke, le gardien du Canada qui avait brillé à l'occasion des victoires canadiennes contre l'URSS et la Suède, a encore été à la hauteur de la situation contre la Finlande.

Il a notamment préservé la mince avance d'un but des siens en début de deuxième période en mystifiant tour à tour Erkki Laine et Simo Saarinen.

Le Canada avait commencé le match en lion en s'inscrivant au pointage dès la première minute de jeu au terme d'une échappée à deux contre un de Vilgrain et Gord Sherven. Vilgrain a refilé une passe parfaite à Sherven qui n'a eu qu'à refiler le disque derrière Tammi.

La Finlande avait cependant nivelé la marque à 4:22 quand Laine, laissé seul devant le filet de Burke, a fait dévier un tir de Raimo Helminen.

Bob Joyce avait ensuite remis la politesse aux Finlandais 55 secondes plus tard en faisant dévier un lancer de Brian Bradley.

Le spectre des professionnels

L'équipe canadienne s'est amenée à Moscou avec la ferme intention de prouver qu'elle n'était pas aussi faible qu'on le croyait. À maintes reprises, on avait laissé planer la possibilité de recruter des joueurs de la LNH pour renforcer la formation en vue des olympiques.

« Tous les joueurs de l'équipe sont conscients des rumeurs qui veulent qu'ils cèdent leur place à des professionnels, a déclaré le gardien Sean Burke, un des grands responsables des succès canadiens. Ce ne sont pas des choses plaisantes à entendre ».

« Nous formons une bonne équipe. Nous avons travaillé plus fort qu'aucune autre équipe appelée à représenter le Canada par le passé ».

« Dans le fin fond, je suis convaincu que chacun de nous a redoublé d'efforts à cause des rumeurs qui circulaient, a poursuivi Burke. Notre victoire à Moscou servira peut-être à ouvrir les yeux des dirigeants canadiens ».

L'équipe canadienne doit revenir au pays aujourd'hui. Elle sera inactive durant la période des fêtes avant de disputer une série de huit rencontres hors-concours contre l'URSS.

Photo AP

Serge Boisvert et Bob Joyce sautent de joie après que ce dernier eut compté le deuxième but, à 5:17 de la première période, permettant ainsi au Canada de prendre une avance de 2-1.

Une entente qui lui assure la sécurité

«Carbo» signe un contrat de 3 ans

FRANÇOIS LEMENU

(PC) — Guy Carbonneau a paraphé hier un contrat de trois ans plus une année d'option. Cette entente avec le Canadien met fin à de longues négociations commencées en août dernier.

« C'est un grand soulagement, a confié le joueur de centre. Des concessions ont été faites de part et d'autre et je crois que les deux parties sont satisfaites ».

Carbo recherchait un contrat rémunérateur lui assurant avant tout une sécurité. C'est ce qu'il a obtenu avec un contrat de trois ans et une année d'option.

« Serge Savard a confiance en moi et il l'a prouvé en m'offrant un tel contrat. C'est définitivement une marque de confiance. Les contrats de plusieurs saisons sont de plus en plus rares dans la ligue. Et puis il y a plusieurs jeunes qui arrivent en force dans l'organisation ».

Les négociations ont-elles dérangé son jeu ? « J'espère que non. Franchement, je ne crois pas. L'équipe va bien, notre ligne aussi même si on ne compte pas beaucoup de buts ». Le spécialiste de la défensive a inscrit 14 points cette saison, dont sept buts.

Durant les négociations, Carbonneau espérait seulement ne pas être blessé. « C'était pas le moment de rater des matchs ».

Carbonneau aura 31 ans à la fin de

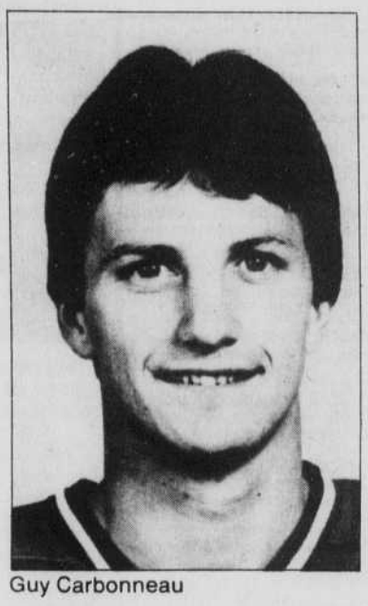

Guy Carbonneau

son nouveau contrat. S'agit-il de son dernier ?

« Nous avons négocié comme s'il s'agissait de mon dernier contrat, a-t-il dit. Même si j'ai un rôle qui peut me permettre de prolonger ma carrière, on n'est jamais sûr à 100 % ».

Durant les négociations, Carbonneau était représenté par son beau-père, M. Rosaire Boivin, un comptable agréé. Il était auparavant représenté par feu Norm Caplan.

« Je préférais être représenté par une tierce personne afin d'éviter toute friction personnelle avec Serge Savard », d'expliquer Carbonneau, visiblement satisfait de la tournure des événements.

■ Le Canadien affronte, ce soir au Forum, les Capitals de Washington, une formation qui déçoit depuis le début de la saison. Pressentis pour finir dans le peloton de tête du circuit, la troupe de Bryan Murray occupait hier soir le cinquième rang de la section Patrick. On prétend dans les milieux du hockey que Murray serait le prochain entraîneur à « sauter ». Quoi qu'il en soit, le Canadien, qui n'a pas connu beaucoup de succès face aux Capitals ces dernières années, a remporté le premier match de la série de trois, 3-2, au Capital Centre. Jean Perron aimerait bien une victoire. Pour ses joueurs surtout , qui auront une raison de plus de fêter Noël. Pour les partisans du Canadien aussi, qui ne retrouveront leur équipe que le 6 janvier prochain.

■ Voici le dernier bilan médical. Chris Chelios, qui se remet d'une fracture au métacarpe et à la jointure de l'auriculaire de la main droite, ne jouera pas ce soir. C'est définitif, dixit Jean Perron. Stéphane Richer s'est entraîné avec ses coéquipiers mais il ignore s'il sera en mesure d'affronter les Capitals. Sa blessure au poignet droit le fait encore souffrir et il ne veut pas prendre le risque de l'aggraver. Bobby Smith, enfin, a confirmé sa présence pour le match de ce soir. Son coude, enflé la veille, serait suffisamment guéri.

Satisfaction et étonnement chez le Canadien

Un grand pas vers Calgary (Perron)

FRANÇOIS LEMENU

(PC) — L'annonce de la victoire du Canada au tournoi de hockey des Izvestia s'est répandue comme une traînée de poudre dans le vestiaire du Canadien. La réaction en fut une de satisfaction et d'étonnement.

« C'est surprenant, c'est certain. Dans mon livre, c'est le deuxième plus gros tournoi au monde, a déclaré l'entraîneur Jean Perron qui place les Izvestia derrière la Coupe Canada mais devant les Jeux olympiques et les Championnats mondiaux. Les Olympiques, c'est l'honneur. Ce n'est pas la crème de tous les pays », a-t-il précisé pour bien mettre en lumière l'exploit de la formation olympique canadienne.

Mats Naslund, qui a participé à cinq ou six tournois des Izvestia dont un premier à l'âge de 17 ans, a trouvé extraordinaire la victoire canadienne. Mais contrairement à son entraîneur, il place les Izvestia derrière les Jeux olympiques et les Championnats du monde.

« Je sais que les Suédois et les Finlandais ont laissé de côté sept à huit joueurs qui seront à Calgary. Les Américains étaient aussi absents. Mais je ne veux rien enlever à la victoire du Canada. Battre les Russes chez eux est un exploit extraordinaire », a commenté Naslund.

Meilleur "coaching"

L'entraîneur du Canadien attribue la victoire du Canada à la qualité du *coaching* qui n'a cessé de progresser depuis la Série du siècle en 1972 et la Coupe du défi en 1979.

« Notre *coaching* s'est amélioré de façon incroyable. La marge qui existait de 1972 à 1979 n'existe plus », d'affirmer Perron.

Perron a fait remarquer que les Soviétiques se retrouvent aujourd'hui dans la même situation où nous nous trouvions après la Série du siècle.

« Ils vont devoir s'ajuster comme on s'est ajusté, a-t-il dit. C'est bien beau de mettre l'amphase sur cinq joueurs, mais les Russes vont s'apercevoir qu'ils devront se renouveler et développer davantage que deux lignes d'attaque et deux défenseurs. Kasatonov et Fetisov et la ligne de Larionov, c'est beau, mais ce n'est pas suffisant. Si vous arrêtez ces joueurs-là, vous arrêtez le coeur de l'équipe ».

Perron croit que les Soviétiques sont peut-être arrivés à la croisée des chemins et qu'ils devront réagir. À titre d'exemple, Perron a tracé un parallèle avec le soccer qui était jadis dominé par les Anglais. Mais comme ils n'ont pas évolué, les Anglais ont été doublés par les Brésiliens, puis les Italiens, etc.

« On a fait un grand pas. Il s'agit de continuer parce que les Izvestia, au niveau des médailles olympiques, ça ne compte pas ».

Perron espère que cette victoire à Moscou donnera aux joueurs canadiens la confiance nécessaire pour aller chercher au moins une médaille de bronze. « Si on y parvient, je crois que notre programme olympique aura sauvé les meubles », de conclure Perron qui n'a pas soufflé mot de son homologue Victor Tikhonov dont le poste serait en danger après des échecs successifs aux Championnats du monde, gagnés par les Suédois, à la Coupe Canada, remportée par les Canadiens, et maintenant au tournoi des Izvestia.

La question des « pros »

La victoire du Canada va poser quelques problèmes à l'entraîneur Dave King. En l'emportant, les joueurs de la formation olympique ont lancé un message à leur entraîneur qui devra maintenant y réfléchir à deux fois avant de retrancher des joueurs au profit de professionnels prêtés par les équipes de la Ligue nationale.

Larry Trader, qui a participé aux Izvestia l'an dernier, a déclaré hier que cette question a été débattue l'an dernier alors que l'on parlait d'intégrer des professionnels à l'équipe à quelques semaines des Olympiques.

« Plusieurs joueurs vont consacrer deux ou trois ans au programmme olympique et ils voulaient connaître les intentions des dirigeants quant à la formation de l'équipe, a expliqué le défenseur du Canadien. Les joueurs voulaient que la question soit clarifiée. Ces gars-là luttent pour leur job et ils se sont imposés beaucoup de sacrifices jusqu'ici », de rappeler Trader.

Trader croit que les dirigeants feraient une erreur en modifiant considérablement la composition de l'équipe olympique. Il fait valoir que les joueurs connaissent le système de Dave King et que l'expérience acquise depuis deux ans est très importante.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	**36**	**20**	**8**	**8**	**135**	**104**	**48**
BOSTON	35	20	12	3	134	122	43
HARTFORD	32	13	13	6	100	104	32
BUFFALO	32	12	14	6	108	129	30
QUÉBEC	**30**	**13**	**15**	**2**	**113**	**119**	**28**

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	31	18	11	2	131	102	38
NEW JERSEY	34	16	14	4	110	119	36
PITTSBURGH	33	15	13	5	128	128	35
PHILADELPHIE	33	15	13	5	111	118	35
WASHINGTON	33	14	16	3	111	106	31
RANGERS NY	33	11	18	4	126	132	26

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	32	15	13	4	127	105	34
ST.LOUIS	32	13	14	5	111	110	31
TORONTO	33	13	17	3	123	131	29
CHICAGO	33	13	18	2	118	142	28
MINNESOTA	34	11	18	5	109	138	27

Section Connie Smythe

CALGARY	34	20	10	4	162	123	44
EDMONTON	34	19	12	3	157	123	41
WINNIPEG	31	13	15	3	114	123	29
VANCOUVER	33	10	18	5	107	120	25
LOS ANGELES	34	9	21	4	127	164	22

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Dimanche
St-Jean 4, Hull 3
T-Rivières 7, Shawinigan 6
Granby 6, Verdun 3
Victo'ville 7, Laval 4
Chicoutimi 7, Drum'ville 0
Dimanche, 27 décembre
Drum'ville à Victo'ville
Hull à Granby
Chicoutimi à Verdun
St-Jean à Shawinigan
Lundi, 28 décembre
Chicoutimi à Hull
Shawinigan à Laval
Mardi 29 décembre
Granby à Drum'ville
Verdun à T-Rivières
Laval à Victo'ville

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	39	22	15	2	214	180	46
ST-JEAN	38	21	15	2	176	154	44
LAVAL	37	18	17	2	182	188	38
VERDUN	40	13	25	2	166	238	28
GRANBY	39	12	25	2	171	213	26

Section Frank Dilio

CHICOUTIMI	38	25	12	1	203	152	51
T-RIVIÈRES	39	19	17	3	200	196	41
DRUM'VILLE	37	18	18	1	167	179	37
SHAWINIGAN	38	18	19	1	219	202	37
VIC'VILLE	37	16	19	2	164	158	34

Ligue nationale

Lundi
Minnesota 0, Toronto 0
Hier
Buffalo à Boston
Philadelphie à Rangers
Washington à **Québec**
Islanders à Winnipeg
Hartford à Calgary
Los Angeles à Edmonton
Ce soir
Buffalo à Detroit
New Jersey à Pittsburgh
Minnesota à Philadelphie
Washington à **Montréal**
Islanders à Chicago
Toronto à St. Louis
Samedi
Rangers à New Jersey
Boston à Islanders
Detroit à Pittsburgh
Québec à Hartford
Edmonton à Calgary
Minnesota à Winnipeg
Montréal à Toronto
Philadelphie à Washington
St. Louis à Chicago
Vancouver à Los Angeles
Dimanche
Pittsburgh à Buffalo
Chicago à St. Louis
Boston à Rangers
Hartford à **Québec**
Detroit à Minnesota
Lundi
Washington à Toronto
Islanders à New Jersey
Vancouver à Edmonton
Montréal à Calgary
Winnipeg à Los Angeles

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	28	50	78
Lemieux, Pitt	30	37	67
Savard, Chi	17	42	59
Yzerman, Det	24	28	52
Messier, Edm	21	30	51
Stastny P,Qué	**22**	**28**	**50**
Goulet, Qué	**20**	**30**	**50**
Haw'chuk, Win	17	33	50
Smith, Mtl	**15**	**33**	**48**
Carson, LA	21	25	46
Naslund, Mtl	**14**	**32**	**46**
Robitaille, LA	19	26	45
Kurri, Edm	19	25	44
Cicarelli, Min	19	24	43
Simpson, Edm	23	18	41
Bullard, Cal	19	21	39
Lafontaine, Isl	19	20	39
Mullen, LA	15	24	39

EN BREF...

■ *Et de deux pour Strange*

CINCINNATI — Curtis Strange a été proclamé le golfeur de l'année pour la deuxième fois en trois ans par l'Association des chroniqueurs de golf d'Amérique. Strange, qui a établi un record de la PGA en empochant des bourses de $925,941 cette saison, avait également mérité l'honneur en 1985. Paul Azinger, qui avait coiffé Strange pour le titre du golfeur de l'année décerné par la PGA, a terminé au deuxième rang du scrutin. Les chroniqueurs ont aussi décerné le titre de golfeuse de l'année à Betsy King, en plus de nommer Chi Chi Rodriguez chez les seniors.

■ *Couronnement de Sabatini*

BUENOS AIRES — La jeune et jolie Gabriela Sabatini, 17 ans, a été élue « meilleur sportif » argentin pour l'année 1987 par la presse de son pays. Elle devance au classement le boxeur Juan Martin Coggi, qui est devenu champion du monde des poids super-légers (WBA) et José Lozano qui a gagné cinq médailles d'or en patinage au Jeux panaméricains d'Indianapolis. Par ailleurs, l'international Nestor Fabbri, l'attaquant du Racing de Buenos-Aires, a été élu le joueur de soccer de l'année.

■ *Trout et Cotto échangés*

NEW YORK — Les Yankees de New York ont échangé l'artilleur Steve Trout et le voltigeur Henry Cotto aux Mariners de Seattle en retour des lanceurs droitiers Clay Parker et Wade Taylor, et du lanceur gaucher Lee Guetterman. Guetterman et Parker ont été inscrits à l'alignement des Yankees, alors que Taylor a été cédé illico à la filiale de Fort Lauderdale, dans la Ligue de la Floride. Trout était passé des Cubs de Chicago aux Yankees le 12 juillet dernier.

■ *Que tombe la neige !*

SCHLADMING, Autriche — L'enneigement était jugé insuffisant, hier, sur les pistes de la Planai où, le 31 décembre, doit être organisée la troisième descente de la Coupe du monde de ski alpin messieurs, a indiqué le secrétaire général du comité d'organisation, M. Heribert Thaler. Il faut qu'il « neige rapidement ou bien que la température tombe à un niveau où nous pourrons utiliser les canons-neige afin que la descente puisse être organisée, a ajouté le porte-parole du comité d'organisation ».

■ *Mike Witt: 2 ans pour $3.2 millions*

ANAHEIM (AP) — Le joueur autonome Mike Whitt, un lanceur droitier, a signé un nouveau contrat avec les Angels de la Californie, acceptant un pacte de deux ans qui lui rapportera $3.2 millions. Witt, qui a remporté 64 victoires au total au cours des quatre dernières saisons, a accepté une augmentation de salaire de $500,000.

PROMOTION DE NOËL
PROLONGÉE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

La promotion de Noël, **offerte aux abonnés du Devoir**, est prolongée exceptionnellement jusqu'au **31 décembre***.

Donnez-vous le plaisir d'offrir un journal de qualité tout en appuyant le quotidien français le plus réputé du Canada.

Offrez Le Devoir à Noël,
un cadeau qui durera toute l'année!

* Les détails de cette promotion vous ont été communiqués par un envoi inclus dans Le Devoir du 1er décembre. Pour informations ou inscriptions: **service des abonnements (514) 844-3361.**